L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1332 - VENDREDI 24 JUILLET 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Préparation de vos semences
(céréales, colza, pois...)

Pour minimiser vos coûts de semences, faites confiance à un trieur à façon.
Contactez-nous !

S.T.A.F.F

Les Bruyères 89100 Collemiers
03 86 95 04 81 - Email: eta-picouet@orange.fr

L'élevage sous assistance respiratoire

Un appel d'air jugé insuffisant



Photo: Laurence Geffroy / L'Union Agricole

La forte mobilisation des éleveurs bovins allaitant, bovins lait et porcins des départements de l'Ouest a porté ses fruits et accéléré les prises de décision au niveau gouvernemental. La visite de Stéphane Le Foll à Caen a précédé la présentation du rapport du médiateur au Conseil des ministres et l'annonce officielle de mesures structurelles et conjoncturelles. Echaudés par la grande confusion qui règne après l'accord si mal appliqué du 17 juin, les éleveurs sont cependant décidés à maintenir la pression et accueillent ces nouveaux engagements avec la plus grande circonspection.

Page 3

Côte d'Or

› **Banc d'essai moteur**

Un placement gagnant



Nièvre

› **Race Aubrac**

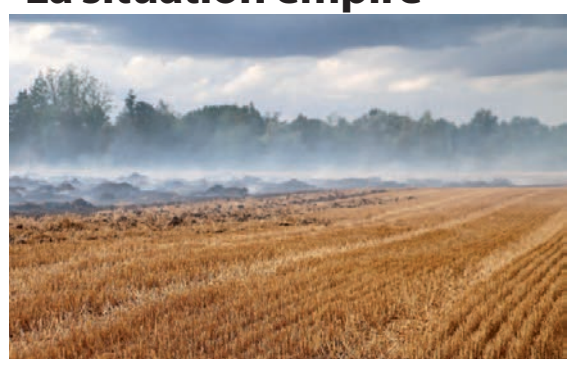
Le Gaec de Séguret vise le haut-de-gamme



Yonne

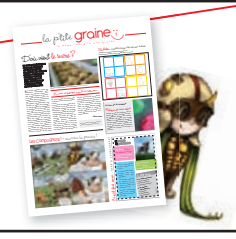
› **Sécheresse**

La situation empire



la p'tite graine
la page interdite aux grands

Découvrez Les Campagnons, une sacrée bande de p'tit héros très débrouillards, avec Epicétou, Grotoro, Viny et Flora...



Pendant les vacances, retrouvez chaque semaine une page rien que pour les enfants avec des articles, des jeux, des fiches à collectionner et une bande-dessinée.

fendt.fr

FENDT



Démonstration possible d'un Fendt 826

Nouveau Fendt 800 Vario

Le perfectionniste

Exigeant dans les moindres détails !

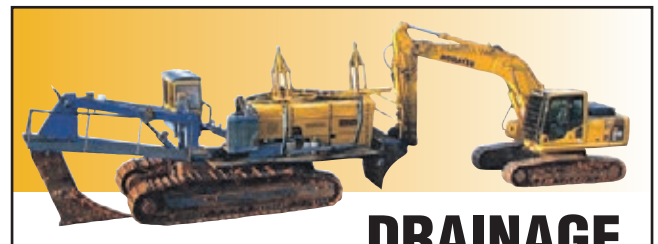
Conciliant puissance et compacité, le 800 Vario, en véritable perfectionniste, vous propose désormais un nouveau terminal Variotronic 10,4», la régulation de pression des pneumatiques intégrée VarioGrip ou encore son innovant système de dépollution répondant à la norme TierIV finale, le tout pour vous assurer une rentabilité inégalée.

G. BUCHEZ

Secteurs :
Autun - Nevers - Corbigny
Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 38 97 00

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



AGRI TRAVAUX
Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - **06 80 72 24 03**
agritravaux@gmail.com

DRAINAGE
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...

Sommaire

Côte d'Or

04 • Récoltes: De grandes disparités
05 • Commercialisation: Des lég
06 • Machinisme: Un Placement gagnant
07 • Ressources en eau : Ensemble pour trouver des solutions

Nièvre

08 • Impact sur les productions agricoles: La sécheresse se précise
09 • Race Aubrac de la naissance à la viande en vente directe: Le Gaec de Séguret vise le haut-de-gamme gustatif
10 • Prix des terres dans la Nièvre: Valeur en légère augementation
11 • Après les éléphants roses : La Vache verte, pour séduire les consommateurs-citoyens

Yonne

12 • Sécheresse: La situation empire
13 • Filière lait: Marge maintenue dans les élevages suivis par Alysé
14 • Irancy: Au fil du temps et des générations
15 • Télédéclaration Pac 2015: Forte mobilisation de la profession au service de chaque agriculteur

Filières

16 • Cultures Arvalis-Institut du végétal : Le paysage variétal en orges d'hiver s'est bien modernisé

Infos Services

17 • Firmes & machinisme
18 • Analyses et tendances
20 • Petites annonces
22 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

Apport de trésorerie remboursable

Demande à déposer avant le 20 août

Dans une conjoncture économique difficile pour le secteur agricole, un apport de trésorerie remboursable sera versé à partir du 1er octobre aux agriculteurs ayant demandé des aides de la PAC en 2015.
Le formulaire est disponible sur Télépac, et sera envoyé par les DDT à chaque agriculteur dans les prochains jours. Il devra être complété et transmis sous forme papier à la DDT **au plus tard le 20 août.**
Les intérêts de l'apport de trésorerie seront intégralement financés par l'État ; son coût sera donc nul pour les agriculteurs bénéficiaires. Cette prise en charge constituera une aide dite «de minimis». L'agriculteur devra indiquer sur le formulaire le bilan des aides «de minimis» déjà demandées ou reçues. Parmi les aides «de minimis» figurent notamment le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, les prises en charges de cotisations MSA, et certaines aides des collectivités (conseil départemental, conseil régional). La notice accompagnant le formulaire donne les précisions nécessaires pour le remplir correctement.
Cet apport versé à partir du 1er octobre permettra d'éviter les difficultés de trésorerie en attendant le versement des aides PAC en décembre, sachant qu'il n'y aura pas cette année de versement d'avances PAC.
Toutes les informations utiles sont dès à présent disponibles sur www.telepac.agriculture.gouv.fr ou auprès de la DDT. DRAAF

Contacts :
DDT 21 : Isabelle Fièvet ou Emmanuel Cibaud – 03 80 29 44 46
DDT 58 : Jocelyne Prévost – 03 86 71 52 24
DDT 89 : Valérie Dargère – 03 86 48 41 21

*en*bref

Les Rencontres du Crédit agricole Champagne-Bourgogne

Comme chaque année, le Crédit agricole de Champagne-Bourgogne a été à la rencontre des acteurs de la filière agricole et viticole de son territoire. Les rencontres se sont déroulées courant juin, dans l'Aube, en Côte d'Or et dans l'Yonne et ont permis d'échanger sur la conjoncture des différentes filières et la recherche de solutions répondant aux attentes des professionnels. Cette démarche s'inscrit dans le projet du groupe « Agriculture 2020 » qui s'articule autour de trois axes : l'installation, l'expertise sur les filières agro-alimentaires et la sécurisation des revenus. Des actions concrètes ont déjà été mises en place en ce sens comme, un prêt foncier modulable et une nouvelle offre « livret projet agri » pour l'installation des futures agriculteurs, l'assurance récoltes et ses aménagements, la nouvelle assurance prairies, offre exclusive Crédit agricole à destination des éleveurs.

PRI info

Côte d'Or Le Point Info Transmission Association vous accompagne
Le Point Info Transmission Association est l'un des premiers contacts à avoir pour préparer son projet de transmission, cessation et recherche d'associé. Il possible de prendre rendez vous sans aucun engagement par la suite et permet de lister les principales étapes, les interlocuteurs et le planning de votre projet. Parce que c'est une étape clé dans la carrière d'un exploitant, il est nécessaire d'anticiper 5 à 10 avant l'arrêt d'activité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation (RDI)
Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'Etat). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 45 99.

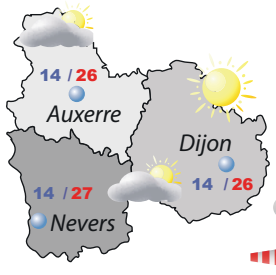
Yonne La retraite ça se prépare
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 24 juillet au 02 août

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 24 Juillet

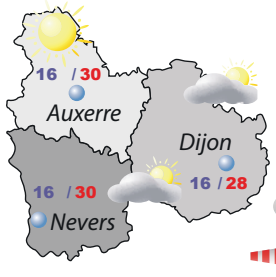


Nuageux
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 26 à 28 °C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Ste Christine
Soleil : 06:15 - 21:32
Lune : 14:43 - 00:51

Samedi 25 Juillet

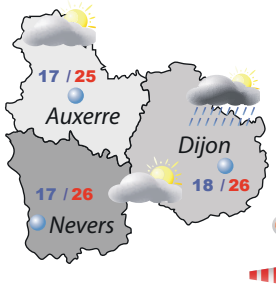


Variable
Quelques nuages et de belles apparitions du soleil en perspective. Les vents resteront modérés.

T° mini : 15 à 17 °C
T° maxi : 29 à 31 °C
Vents : Sud-Sud-Ouest 20 km/h

St Jacques
Soleil : 06:16 - 21:31
Lune : 15:44 - 01:21

Dimanche 26 Juillet



Perturbé
Le soleil sera bien timides et quelques averses sont attendues localement. Les températures seront en baisse l'après-midi.

T° mini : 16 à 18 °C
T° maxi : 25 à 27 °C
Vents : Ouest 20 km/h

Ste Anne
Soleil : 06:17 - 21:30
Lune : 16:45 - 01:55

Prévisions à 7 jours

Lundi 27 au Mercredi 29 Juillet :
Un ciel très nuageux pour lundi et mardi. Le soleil sera bien présent ce mercredi.
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 15 à 21 °C T° maxi. : 29 à 31 °C

Jeudi 30 Juillet au Dimanche 2 Août :
De rares averses pour ce jeudi. La fin de semaine se déroulera sous quelques nuages et de belles éclaircies.
Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : 11 à 19 °C T° maxi. : 24 à 26 °C

clin d'œil



Rapport du médiateur

Des objectifs à moitié atteints...

Alors que les éleveurs bovins et porcins manifestent depuis plusieurs semaines pour demander des hausses des prix, le Médiateur des relations commerciales a remis son rapport. Si les objectifs sont presque atteints pour le porc, le verre n'est qu'à moitié plein pour la viande bovine, les producteurs restent en alerte.

« *Il y a eu un soubresaut dans les cotations mais il faut que ça continue, c'est tout l'enjeu de la mise sous surveillance active que l'on va continuer*», a fait savoir Thomas Diemer, président de Jeunes agriculteurs, à la sortie de la réunion de présentation du rapport du Médiateur des relations commerciales agricoles Francis Amand sur les prix de la viande bovine et porcine, remis le 21 juillet au ministre de l'Agriculture.
En viande porcine, le rapport du Médiateur souligne des objectifs quasiment atteints, puisque le cadran de Plérin clôturait dernièrement autour de 1,38 €/kg, un montant proche des 1,40 €/kg fixés avec la filière. Pour le président de la FNSEA, Xavier Beulin, il faut cependant rester vigilant. Les inquiétudes sont néanmoins plus fortes en ce qui concerne le cours de la viande bovine. Suite à la table-ronde réunissant la filière le 17 juin, «*les objectifs étaient normalement annoncés à 20 centimes (ndlr : d'augmentation)*», a rappelé le ministre, or «*on est arrivé à la moitié, soit environ 10 centimes*». Les noms des enseignes et abattoirs qui n'ont pas joué le jeu n'ont pas été révélés par le Médiateur mais, «*on peut dire que pour une fois, la grande distribution est dans les clous*», a salué Jean-Pierre Fleury, président de la Fédération nationale bovine (FNB). En revanche, l'hétérogénéité des pratiques des abatteurs lui semble «*anormale*». Le rapport fait état d'une grande complexité, avec des acteurs qui jouent le jeu et d'autres non, ce qui pénalise l'ensemble de la filière. D'autres sujets sont également mis en avant, comme les jeunes bovins. La profession a par ailleurs salué le rapport, espérant que le médiateur allait poursuivre son travail.
Pour faire remonter les prix et valoriser la viande française auprès des consommateurs, les éleveurs et le ministre prônent une mise en avant plus large du logo Viande de France, lancé en 2014 et encore peu connu des consommateurs. Le logo «*fera l'objet d'un lancement officiel courant août*», a indiqué Jean-Pierre Fleury. Derrière cette indication, la garantie d'une viande issue d'un animal né, élevé, abattu et transformé en France, «*pour adosser à cette communication un prix différent d'un standard international sur lequel aujourd'hui nous ne pouvons plus nous caler*», a insisté Xavier Beulin, qui dénonce des normes plus fortes et des charges plus élevées que dans les autres pays européens. Le logo doit donc être le signe, pour le consommateur, «*d'une production de très haute qualité*», a renchéri Jean-Pierre Fleury. Autre levier pour donner de l'air aux producteurs, celui de l'exportation. «*Une plateforme viande française export doit être mise en place*», a rappelé Stéphane Le Foll, ajoutant que les discussions avançaient bien sur le sujet et que les grands opérateurs français devraient s'y rassembler pour répondre de façon organisée à une demande mondiale bien présente.

La surveillance se poursuit

«*Quand le chef de l'État, suivi par le Premier ministre, prend la parole sur le sujet puis annonce un plan de sauvetage de l'élevage, c'est que la situation est assez grave pour être prise au sérieux*», constate Xavier Beulin, ajoutant que «*la pression reste très forte sur le terrain, d'autant que la revalorisation tarde à venir pour les producteurs, on comprend leur impatience* Les blocages et opérations de vérification de l'étiquetage dans les grandes surfaces devraient se poursuivre. Stéphane Le Foll affirme de son côté qu'il fera son possible pour «*maintenir la pression*». «*On peut faire bouger les lignes, on l'a fait en un mois*», ajoute-t-il. La profession agricole attend pour sa part «*autre chose que quelques mesurettes*», affirme Xavier Beulin, qui au-delà des mesures d'urgences, demande aussi des perspectives à moyen et long terme pour l'agriculture française.

L'orage gronde dans les campagnes

Réunis en bureau le 20 juillet les élus de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne ont exprimé «*la plus grande inquiétude sur la situation économique de leur secteur d'activité, toutes productions confondues*». Ils ont relevé «*le malaise pourtant profond, les perspectives sombres, la détresse palpable dans de nombreuses exploitations et la gravité de la situation explosive*». Alors que les agriculteurs sont aux prises avec un «*véritable imbroglio administratif*», des «*prix non rémunérateurs », « la hausse permanente des charges*» et «*les attaques répétées sur l'image et les pratiques de la profession*», les membres du bureau de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne considèrent que «*l'état d'urgence est bien là !*». Face à cette situation exceptionnelle, des mesures rapides, concrètes, simples et efficaces doivent être prises sans délais pour éviter de «*nombreuses tragédies humaines et économiques*».

MESURES D'URGENCE DE SOUTIEN AUX ELEVEURS

1 Poursuite de la mobilisation des abatteurs, transformateurs, industriels laitiers et acheteurs de la grande distribution pour respecter les hausses de prix auxquelles ils se sont engagés
2 L'Etat engagera avec les banques une restructuration de l'ensemble des dettes à moyen et long terme des éleveurs en difficulté, en particulier les jeunes et récents investisseurs, avec le soutien de la médiation du crédit
3 Cette restructuration s'appuiera notamment sur une prise en charge par l'Etat des charges financières des éleveurs les plus en difficulté dans le cadre du fonds d'allégement des charges (FAC) qui sera porté à 50 M euros
4 La Banque Publique d'Investissement pourra garantir jusqu'à 500M€ de crédits bancaires de trésorerie aux entreprises du secteur de l'élevage pour faire face à l'ensemble de leurs besoins de trésorerie, notamment les créances vis-à-vis des fournisseurs
5 Report sur demande de la prochaine échéance de paiement des cotisations personnelles et employeurs de sécurité sociale
6 Prise en charge facilitée des cotisations des éleveurs les plus en difficulté dans le cadre de l'action sociale de la MSA
7 Mobilisation du dispositif du Fonds National de Gestion des Risques Agricoles, pour répondre aux besoins des régions touchées par la sécheresse et la canicule
8 Remise gracieuse sur demande des taxes foncières des éleveurs en difficulté
9 Assouplissement des conditions d'accès aux remboursements mensuels des crédits de TVA par la réouverture jusqu'au 15 septembre du droit d'opter pour une déclaration mensuelle. A titre exceptionnel, cette option pourra être exercée pour une période limitée à un an
10 Report sur demande des échéances de paiement des derniers acomptes d'impôt sur le revenu et d'impôt sur les sociétés pour les éleveurs en difficulté.

MESURES STRUCTURELLES pour reconquérir le marché national et pour les expéditions sur le marché communautaire et international

11 Soutien à hauteur de 10 M€ aux actions de promotion des filières viande bovine, porcine, et produits laitiers sur le marché national comme sur ceux des pays tiers
12 Renforcement des contrôles de la DGCCRF sur l'étiquetage de l'origine des produits
13 L'État mettra en oeuvre dans tous ses établissements les recommandations du guide juridique pour favoriser l'approvisionnement local, et mobilisera à nouveau les collectivités pour mettre en oeuvre ces préconisations
14 Réactivation du dispositif de garantie public avec la COFACE pour maintenir le flux d'expédition de viandes bovines vers les acheteurs grecs traditionnels, dans le contexte de normalisation du dispositif bancaire grec
15 Mise en place opérationnelle de la plateforme « Viande France Export » regroupant les opérateurs français pour répondre aux demandes des pays tiers importateurs
16 Renforcement des démarches auprès des autorités étrangères compétentes pour faire agréer les opérateurs à l'export, notamment en Asie et sur le pourtour méditerranéen

Pour diversifier les revenus des éleveurs en les faisant participer à la transition énergétique

17 Exonérations de fiscalité locale pour l'ensemble des installations de méthanisation agricole
18 Adaptation des tarifs d'achat de l'électricité produite par les installations de méthanisation agricole
19 Soutien au développement du photovoltaïque dans les élevages
20 Mobilisation des financements européens, notamment du Plan Juncker, sur les projets de méthanisation
Pour restaurer la compétitivité des filières d'élevage
21 Mobilisation du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) et de BPI France pour améliorer la compétitivité des filières d'élevage afin d'assurer leur développement et leur pérennité
22 Amélioration des relations commerciales et contractuelles dans les filières animales
23 Simplification des procédures pour les éleveurs et amélioration des procédures de contrôles des exploitations agricoles pour donner suite aux préconisations du rapport de la députée Frédérique MASSAT
24 Renforcement de la protection des élevages ovins contre le loup et engagement par le gouvernement d'une démarche de déclassement du loup comme espèce strictement protégée, auprès de la Convention de Berne et de l'Union Européenne.



Récoltes

De grandes disparités

Si l'ambiance générale est plutôt positive, les écarts entre bonnes et mauvaises terres semblent très marqués en cette fin de moisson.

Les terres ont parlé, peut-être encore plus cette année. En l'absence, ou presque, de précipitations, leur profondeur et toutes ses caractéristiques associées ont joué un rôle important dans les rendements. Alexandre Cetre, agriculteur aux Maillys, ne dément pas, lui qui a enregistré des variations de 65 à 90 q/ha en orges d'hiver et de 50 à 90q/ha en blé. *«C'est mauvais dans les mauvaises terres et bon dans les autres... Ce sont des écarts que l'on constate souvent lors d'une année sèche comme celle-ci»* commente l'agriculteur de 40 ans, qui terminait de faucher sa dernière parcelle de blé le 15 juillet sur la commune de Trouhans.

Enquête de la Chambre d'agriculture

Damien Ronget, chef de service à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, actualise chaque jour sa banque de données en fonction des retour des exploitants. A la date du 16 juillet, 127 agriculteurs lui avaient transmis leurs résultats en orges d'hiver. Une moyenne de 75q/ha était recensée dans la plaine, moyenne jamais atteinte depuis l'année 2009 et le début de l'enquête menée chaque été par la Chambre d'agriculture. Le plateau affiche quant à lui 65 q/ha au compteur avec de grandes variations de 59 à 80q/ha.

Son colza est quant à lui légèrement inférieur aux moyennes habituelles avec un résultat n'atteignant pas 30q/ha. Le soja et le maïs sont en revanche beaucoup plus inquiétants : *«la partie irriguée tient le coup logiquement. En revanche, pour ce qui ne l'est pas, ça se complique très sérieusement. Du soja est déjà sec sur pied. Pour certains maïs, on dirait du bambou...»*

Cinquante-et-un retours *«colza»* annoncent un rendement de 34 q/ha dans la plaine, score dans la moyenne des rendements depuis 2009. Les quelques informations venant du plateau chiffraient ce rendement colza à 28q/ha avec de fortes variations de 22 à 35q/ha. En ce qui concerne le blé, 43 réponses d'exploitants permettent d'estimer le rendement plaine à 78q/ha, avec des disparités assez importantes en fonction du type de sol (de 60 à 86qx/ha). *«Le record de 2012 avec 80qx/ha est tout proche, il sera peut-être battu d'ici plusieurs jours»* confie Damien Ronget. Les quelques retours obtenus en pois d'hiver donnent un rendement moyen de 45q/ha. Ceux en pois de printemps relèvent un score de 31q/ha.

AURÉLIEN GENEST


Alexandre Cetre, fauchait sa dernière parcelle de blé à Trouhans.

▸ Échos

Un manque d'eau certain


Jean-Marie Jager, ici en compagnie de Rémy Jasey, le chauffeur de la moissonneuse.

Jean-Marie Jager, exploitant à Quemigny-sur-Seine près d'Aignay-le-Duc, terminait sa récolte le 18 juillet sur des parcelles à proximité de Vitteaux. *«Une campagne bien moyenne, la faute au manque de précipitations. Il n'y a pas eu de pluies en mars, presque rien en avril... Il est tombé entre 75 et 80 millimètres d'un coup début mai et 15 mm vers le 10 juin, mais c'est bien tout»* commente l'agriculteur de 58 ans, relevant des rendements entre 55 et 60q/ha en orges d'hiver, 27qx/ha en colza et 60q/ha en blé: *«j'ai déjà fait bien mieux dans ces trois cultures dans le passé. En blé, je ne sais même pas si j'atteindrai ces 60q/ha car il me reste encore une parcelle à récolter. Les terres sont légères ici et ça ne pardonne pas»*. Jean-Marie Jager reconnait toutefois un meilleur contexte de récolte qu'en 2014 : *«les pluies de juillet avait fait germer mon blé et mon colza. Heureusement, nous n'avons pas ce problème cette fois ! D'un point de vue qualitatif, cette campagne semble satisfaisante. Les prix sont également un peu mieux que l'an passé, même si leur niveau actuel n'est toujours pas satisfaisant. Nous avions connu la triple peine l'an passé avec une faible quantité, une qualité médiocre et des prix qui n'étaient pas au rendez-vous»*.

Beaune-Seurre : très bons PS en blé

Christine Boully, responsable agronomique à Bourgogne du Sud, relève de «bons voire très bons» résultats en blé dans la plaine entre Beaune et Seurre : *«Nous obtenons d'excellents poids spécifiques, pouvant aller jusqu'à 85 selon la zone et les variétés considérées. C'est parfois du jamais vu. Une certaine faiblesse en protéines s'explique par la dilution par le rendement et par le sec de mai et juin. Celui-ci n'a pas forcément permis une pleine utilisation du dernier apport d'azote, ni la minéralisation de l'humus du sol»*.

Orge-colza-blé dans le Châtillonnais

La moisson arrive à terme dans le Nord-Ouest du département. Jean-Marc Krebs, directeur du groupe 110 Bourgogne, faisait le point sur les récoltes du Châtillonnais il y a quelques jours. D'intéressants résultats sont enregistrés en orges d'hiver : *«Les rendements oscillent pour la grande majorité entre 60 et 80q/ha et sont généralement de 5 à 10q/ha supérieurs à la moyenne historique. Les meilleurs résultats concernent les secteurs qui ont eu la chance de recevoir de l'eau, bien évidemment. Les orges d'hiver n'ont pas très été impactées par les températures caniculaires car leurs rendements étaient déjà assurés avant ces évènements. Les moins bons résultats trouvent des explications antérieures, principalement lié au manque d'eau»*.
Le colza n'était récolté qu'à 80% en fin de semaine dernière : *«certains exploitants ont préféré faire une pause pour aller dans leurs blés. Le colza n'était pas assez mûr par endroits. Cette mise en veille a été rendue possible grâce aux variétés actuelles, non sensibles à l'égrainage. Si une certaine hétérogénéité est signalée pour cette culture, la moyenne oscille entre 30 à 32q/ha : un niveau très proche de la moyenne historique. Le colza a davantage souffert du climat, on le voit dans certains secteurs avec de petits grains. Les secteurs les plus arrosés montent en revanche à une moyenne de 37q/ha. Je pense que nous sommes passés à côté d'une très belle récolte générale»*.
En ce qui concerne le blé, certains agriculteurs avaient bien avancé la récolte en ce début de semaine alors que d'autres n'avaient toujours pas débuté : *«c'est l'une des particularités de l'année, un fait une fois encore lié au facteur précipitations»* remarque Jean-Marc Krebs, faisant état de rendements moyens de 65 à 75 qx/ha à mi-parcours. Les dégâts liés à l'échaudage restaient assez limités dans ces premiers résultats : *«espérons que ça ne change pas d'ici là»* confiait le directeur de la coopérative il y a huit jours, dans l'attente des récoltes tardives dans les secteurs de Recey-sur-Ource, Veuxhaulles-sur-Aube ou encore Coulmier-le-Sec. D'un point de vue qualitatif, Jean-Marc Krebs relevait des teneurs en protéines qui n'atteignaient pas systématiquement la barre des 11%.

La moutarde à 16 qx/ha, le lin entre 15 et 20 qx/ha



Les quelque 5 000 hectares de moutarde étaient récoltés à hauteur de 90% en fin de semaine dernière dans le département. Le rendement moyen tournait autour de 16 q/ha, un résultat jugé *«plutôt faible»* par Fabrice Genin, le président de l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne : *«Nous sommes légèrement en retrait par rapport à 2014. Le chaud en fin de campagne a fait mal et il y a des dégâts liés à l'échaudage. Les tests qualitatifs assurés par les industriels débutent, les premiers retours seraient quant à eux satisfaisants»*. Les rendements de lin dans le Châtillonnais varient eux de 15 à 20 q/ha. Éric Ducornet, responsable nouvelles filières à 110 Bourgogne, y va de son commentaire : *«Lancée depuis le 10 juillet, la récolte de lin devrait se poursuivre jusqu'à la fin du mois . Avec les conditions météorologiques que nous connaissons cette année, les graines ont séché et sont arrivées à maturité plus rapidement. Par contre, la paille de lin était encore légèrement verte dans certains secteurs, ce qui complique la coupe. Le lin connaissant le problème de déhiscence, la moisson a pu être mise en attente jusqu'à la maturité de la paille sans qu'il n'y ait d'impact sur la récolte. 110 Bourgogne étant inscrite dans la démarche Bleu Blanc Cœur pour la valorisation du lin, les notions de qualité et de teneur en Oméga 3 sont importantes. C'est pourquoi, des échantillons sont effectués sur chaque livraison et envoyés au laboratoire de notre industriel»*.



Commercialisation

Des légumes 24 heures sur 24

Un agriculteur du Val de Saône vient d'installer un distributeur automatique à l'entrée de son exploitation.



Salades, pommes de terre et petits conditionnements sont proposés au centre du village, près de Saint-Jean-de-Losne.

A Échenon, Jérôme Lhuillier vient d'opter pour l'innovation. Ce maraîcher offre la possibilité à ses clients de venir s'approvisionner en légumes sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, à l'aide d'un distributeur automatique. «*La commune est dotée d'un dispositif semblable pour le pain depuis environ un an et ça à l'air de plutôt bien marcher. J'ai un peu copié, je dois le reconnaître !*» confie le Côte d'orien de 41 ans. Les portes de sa ferme sont déjà ouvertes à la clientèle chaque mercredi et samedi en matinée. Entre 150 et 200 personnes du secteur, de l'agglomération dijonnaise, du Jura ou encore de la Haute-Saône en profitent pour venir faire leurs emplettes de la semaine. «*Cet appareil automatique leur offrira davantage de possibilités et de souplesse. De notre côté, il n'est pas possible de se consacrer un jour supplémentaire à la vente. Le contact ne sera plus humain, mais j'y vois davantage un dépannage qu'autre chose*» poursuit le producteur. L'unité réfrigérante, à température constante de 10 à 12°C, est louée 350 euros par mois à une société du Nord de la France. Un achat ces prochaines années n'est pas à exclure si les résultats sont au rendez-vous. Jérôme Lhuillier approvisionne l'appareil chaque matin en salades, pommes de terre et autres petits conditionnements. «*Le client vient quand il le souhaite et paye soit en liquide, soit par carte bancaire. Avec l'arrivée récente de Florian Bernard, mon salarié, je tente par la même occasion de sortir un revenu supplémentaire*» reconnaît le maraîcher. A 0,60€ la salade ou 1€ le kilogramme de poireau, les prix proposés sont moins chers que ceux de la grande distribution, avec la fraîcheur en plus.



Jérôme Lhuillier et Florian Bernard produisent leurs légumes sur sept hectares en plein champ et sous 4 000 m² de tunnels.

Producteur d'un trentaine de légumes sur ses sept hectares de plein champ et 4 000 m² sous tunnels, Jérôme Lhuillier écoule 40 à 50 tonnes de pommes de terre chaque année au sein de son exploitation, tout comme 10 à 12 tonnes de tomates, 5 à 6 tonnes de poireaux ou encore 10 000 bottes de radis. Le Côte d'orien travaille également avec un grossiste d'Auxonne et la société Magapomme basée à Bretenière.

AURÉLIEN GENEST



Le succès du distributeur automatique de pain a donné des idées au maraîcher.

Sécheresse

Les mesures de restriction sont renforcées

Éric Delzant, préfet de la Région Bourgogne, préfet de la Côte-d'Or a décidé par arrêté du 10 juillet 2015 de renforcer les mesures de restriction des usages de l'eau dans le département de la Côte-d'Or, certains bassins étant particulièrement impactés par la sécheresse.
Ainsi : le seuil de crise est désormais franchi pour le bassin de la Bièvre, le seuil d'alerte renforcée pour les bassins de la Vouge, de la Bouzaise-Rhoin,-Meuzin et de la Seine et le seuil d'alerte pour les bassins de la Saône, de la Tille amont et aval, de la Beze, de l'Arroux, du Serein, de la Brenne et de l'Ource.
Sur ces bassins des mesures de restriction d'usage s'appliquent selon le seuil franchi aux activités agricoles, industrielles, aux golfs ainsi qu'à la navigation fluviale et aux étangs. Les mesures générales de restriction qui intéressent principalement les particuliers et les collectivités sont maintenues et s'appliquent sur l'ensemble du département. Elles ont pour objectif essentiel de garantir l'alimentation en eau potable des populations. Elles doivent également appeler l'attention de chaque usager, y compris les plus faibles consommateurs sur la rareté de l'eau et inciter les consommateurs les plus importants à s'engager dans des démarches d'économie. La situation au 15 juillet 2015 est dominée par la sécheresse des sols, conséquence du fort déficit de précipitations. Cette sécheresse s'approche des records de 1976 ou 1964. Compte tenu des prévisions météorologiques il est possible que certains bassins franchissent le seuil de crise ou d'alerte renforcée dans un court délai, nécessitant la prise de nouvelles mesures. L'arrêté préfectoral de franchissement de seuils du 10 juillet 2015, applicable à compter du 17 juillet 2015, qui contient le détail de toutes les mesures, est consultable sur le portail internet départemental des services de l'État (http://www.cote-dor.gouv.fr/).



Machinisme

Un placement gagnant !

Des journées de diagnostics banc d'essais moteur se profilent en Côte d'Or : l'occasion de se pencher sur une opération financièrement intéressante.

Soixante euros qui permettent d'en gagner 600... Non, il n'y a pas d'arnaque! Le premier montant correspond à la somme à débourser pour bénéficier du service de la Fédération Cuma Bourgogne. Chaque tracteur est diagnostiqué à l'aide d'un banc d'essai en l'espace d'une heure. *«Le coût initial est de 120 euros, mais celui-ci est divisé par deux grâce aux soutiens du Conseil départemental et de l'Ademe»* indique le conseiller Édouard Bénard. Son collègue Fabrice Maitrot apporte des précisions sur les gains possibles : *«Sur un tracteur bien réglé, en bon état et bien utilisé, nous observons une économie de carburant 2 litres/heure pour un 150 cv. Sur un tracteur effectuant 400 à 500 heures par an, cela se traduit par une économie de 600 euros à la pompe. Ceci n'est qu'une moyenne : les économies potentielles sont proportionnelles à la montée en puissance»*.

Des chiffres qui donnent le tournis

Deux tracteurs sur trois sont suralimentés en carburant (le débit de pompe est supérieur de 10% et plus au réglage constructeur), un engin sur trois présente un problème de combustion, 20% des injecteurs sont en mauvais état... *«Ces problèmes sont très largement sous-estimés par les agriculteurs»*. Les écarts de consommation entre les différents régimes, même sur un tracteur neuf sont déroutants : *«à pleine charge sur un tracteur de 300 cv, en évitant de travailler à certains régimes, on peut économiser jusqu'à 5 litres de carburant par heure»* poursuit Fabrice Maitrot, *«même si le prix du GNR a un peu baissé ces temps-ci, l'économie est considérable, sans parler des atouts environnementaux de la démarche»*. L'antenne Côte d'Or de la Fédération Cuma Bourgogne proposera prochainement trois créneaux dans le département : du 14 au 18 septembre, du 28 septembre au 2 octobre et du 2 au 6 novembre. *«Les lieux de chaque session seront choisi en fonction des inscriptions. Nous choisissons généralement un point de chute dans une cour de ferme à un endroit qui arrange le plus grand nombre d'exploitants. Nous pouvons passer entre sept et huit tracteurs chaque journée. Ces sessions sont ouvertes à tous les agriculteurs, qu'ils soient en Cuma ou non»* note Édouard Bénard.



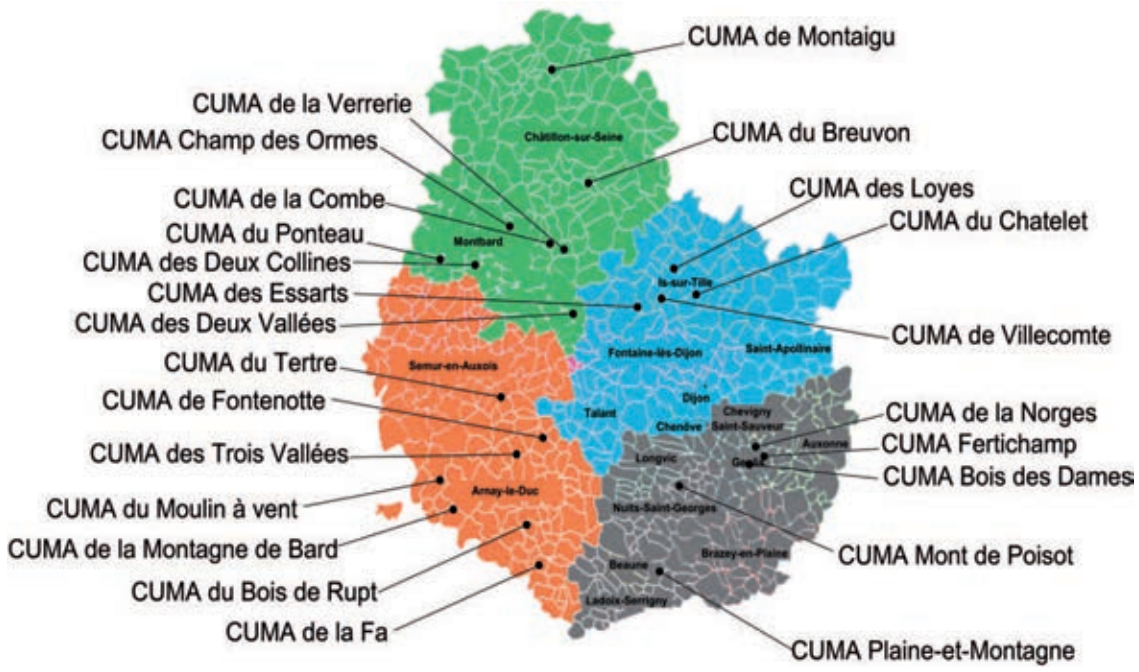
Des économies substantielles peuvent être réalisées en carburants.

Pas encore dans les mentalités

Les agriculteurs côte d'oriens sont peu nombreux à avoir déjà tenté l'expérience du banc d'essai. *«Ce n'est pas encore dans les moeurs, c'est plutôt étonnant compte tenu des nombreux avantages apportés par ce diagnostic»* confient les techniciens de la Fédération Cuma, qui rappellent que cette méthode a prouvé son efficacité depuis plus d'une dizaine d'années. En pratique, le banc d'essai est composé d'un frein électromagnétique et d'un module qui mesure la consommation du tracteur. Un logiciel enregistre les mesures et élabore les courbes de puissance réelle, de couple, de consommation horaire, de réserve de couple, de débit de la pompe d'injection sans oublier la consommation spécifique.

Ces graphiques permettent de conseiller l'agriculteur sur les régimes moteurs à adopter pour chaque type de travaux mais surtout, la comparaison avec les références officielles permet de mettre en évidence les dérives par rapport à un modèle en bon état *«Nous obtenons l'intégralité des causes qui peuvent influencer la consommation ou la puissance d'un moteur»* résume Fabrice Maitrot. Contacts : edouard.benard@cuma.fr, fabrice.maitrot@cuma.fr ou 03 80 28 81 91.

AURÉLIEN GENEST



Vingt-quatre Cuma possèdent 32 moissonneuses en Côte d'Or.

Cuma

Les moissonneuses passées au crible

La moisson se termine, du moins pour les dernières cultures d'hiver. L'antenne Côte d'Or de la Fédération Cuma Bourgogne vient de consulter ses classeurs : le parc matériel en Cuma dénombre 32 moissonneuses dans le département. Les marques les plus représentées sont New Holland (33 %), John Deere (25 %), Claas et Case (16 % chacun). L'âge moyen est de 5 ans (de 2001 à 2014). Le coût de revient moyen, en comptant le GNR mais pas la main-d'œuvre, s'établit à 88€/ha (de 63,5€/ha à 115€/ha). Le nombre d'exploitations propriétaires d'une même machine varie généralement entre trois et quatre, pour un maximum de six. Le nombre moyen d'hectares fauchés par moissonneuse est de 266. *«A ce titre, nous relevons de grandes variations selon les Cuma, l'une récolte 100 ha, une autre 530ha»* font remarquer les techniciens Jérémie Nobs et Édouard Bénard. Ces derniers trouvent plusieurs explications à ces grandes disparités : *«il y a tout d'abord le parcellaire : les moissonneuses des secteurs bocagers qui ont du relief font moins de surfaces que celles localisées en zones céréalières. En général, ces machines ont des largeurs de coupe inférieures et ont moins de puissance, ce qui réduit la capacité journalière de récolte. Ensuite, il y a la notion de disponibilité : certaines Cuma n'hésitent pas à maintenir un faible niveau d'activité par machine afin d'avoir un maximum de souplesse dans l'organisation des chantiers, quitte à avoir un prix de revient plus élevé»*.



La marque New Holland est la plus représentée dans le département.

Jérémie Nobs et Édouard Bénard insistent sur cet aspect organisation : *«il s'agit d'un point clé. L'organisation d'un chantier collectif permet une meilleure efficience, en référence aux transports, au planning de travail et à l'enchaînement des parcelles, à contrario d'une organisation individuelle avec un outil partagé. Cela se vérifie également sur d'autres chantiers, comme celui de la fenaison»*.

Tous les tracteurs sont concernés

Si le banc d'essai est utilisé sur les tracteurs anciens pour déterminer d'éventuels problèmes, faire le point sur l'entretien et déterminer la plage de conduite économique, les tracteurs neufs sont tout aussi concernés par ce dispositif dans le but de vérifier les réglages avant la fin de garantie ou pour adopter la conduite économique dès le début de l'utilisation. L'agriculteur repart avec des conseils personnalisés pour son tracteur, donnés par l'opérateur du banc d'essai qui s'appuie sur des références officielles. Les courbes et les conseils sont synthétisés dans un document de quatre pages. Ce diagnostic peut être couplé d'une formation *«conduite économique»* qui aborde les nouvelles technologies, le type de carburant et la qualité du stockage, les lubrifiants et leurs utilisations, la synthèse des bancs d'essais moteur du groupe, le résultat de différents essais sur les boîtes de vitesses, la pression des pneus ...

Ressources en eau

Ensemble pour trouver des solutions

La Chambre d'agriculture, l'Agence de l'eau et le Conseil départemental viennent d'officialiser un partenariat visant à travailler main dans la main sur la problématique de l'eau.



Crédit photo Philippe Gillet

L'accord-cadre a été signé par Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, François Sauvadet, président du conseil départemental, Michel Dantin, député européen, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée et Martin Guespereau, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Un engagement pour l'eau et l'agriculture. Telle pourrait être résumée cette soirée organisée le 9 juillet dans les locaux du Conseil départemental de la Côte d'Or, à Dijon. *«Nous travaillions déjà ensemble dans le passé mais cette fois-ci, la démarche est formalisée et officielle. La profession agricole est un acteur incontournable pour atteindre nos objectifs, il nous paraissait logique de l'associer dans notre travail de reconquête de l'eau»* informe Laurent Tessier, directeur de l'Agence de l'eau à Besançon, qui souligne la vulnérabilité encore importante des ressources dans le département malgré de nombreux efforts des agriculteurs et des autres usagers, aussi bien en terme de qualité que de quantité avec les épisodes de sécheresse à répétition. Les actions déjà menées ont un impact *«intéressant localement et très positif sur le milieu»* poursuit Laurent Tessier, *«mais il reste encore beaucoup de travail à réaliser. Les actions phares de ces prochains mois toucheront notamment la vingtaine de captages prioritaires du département, il y aura aussi des opérations pilotes avec les acteurs des filières, nous associerons davantage les professionnels de l'agriculture dans les travaux des rivières et bien d'autres choses»*.

«Une reconnaissance»

Par la signature d'un accord-cadre, la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'eau et le Conseil départemental de la Côte d'Or témoignent de leur volonté commune de continuer à œuvrer en direction des exploitants agricoles et des filières afin d'allier performance économique et environnementale, création de valeur et préservation des ressources en eau. Les trois organismes poursuivent ainsi leur accompagnement technique et financier en direction des exploitants et organismes de filière qui s'engagent, au nom de l'intérêt général, dans des actions de préservation de la qualité de l'eau. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, voit dans cette signature une *«véritable reconnaissance»* du travail de la Chambre et du monde agricole en général *«Nous n'avons jamais travaillé dans l'affrontement, nous sommes toujours dans la recherche de compromis entre intérêts économiques et intérêts environnementaux. Beaucoup d'agriculteurs l'ont déjà compris et travaillent dans ce sens depuis plusieurs années avec un certain nombre de réalisations comme des aires de lavage ou des bassins de rétention. Cette signature est le fruit d'une collaboration réussie»*.

L'accord-cadre a été signé par François Sauvadet, président du conseil départemental de Côte d'Or, Michel Dantin, député européen, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, Martin Guespereau, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or.

AURÉLIEN GENEST

Objectifs territoriaux de l'accord-cadre

Le contrat met en œuvre un programme d'actions préalablement défini visant à réduire l'impact de l'activité agricole sur la qualité de l'eau dans le cadre de l'atteinte des objectifs du bon état de la Directive Cadre sur l'Eau, tout en préservant l'équilibre économique des exploitations. Il se décline en plusieurs axes. Axe 1 : protéger les captages d'eau potable et restaurer la qualité des eaux brutes sur les aires d'alimentation des captages. Axe 2 : restaurer la qualité des eaux dans le cadre d'opérations pilotes. Axe 3 : mettre aux normes les bâtiments d'élevage en zones vulnérables. Axe 4 : aménager des plateformes de lavages de pulvérisateurs. Axe 5 : développer des actions de restauration des milieux aquatiques (entretien des cours d'eau, limitation des inondations, zones humides) notamment dans le cadre de contrats de rivière. Axe 6 : participer à l'atteinte de l'équilibre des milieux aquatiques. Axe 7 : participer au développement de l'agriculture biologique. Axe 8 : fiabiliser la gestion des boues de stations d'épuration dans le cadre de la M.E.S.E (Mesure d'expertise et de suivi des épandages). Axe 9 : animer et communiquer autour des actions engagées.

Viticulture

Les vignes commencent à fatiguer

La côte viticole souffre elle aussi de la sécheresse. Un viticulteur de Pommard témoigne.

«*Le développement végétatif est clairement freiné, certaines feuilles jaunissent déjà par endroits*» constate Benoît Lahaye, en charge du dossier viticulture à JA21 et JA Bourgogne en compagnie de Lucien Rocault. Quelques précipitations seraient les bienvenues ces prochains jours, d'autant que le stade véraison a déjà débuté avec le gonflement des raisins et leur changement de couleur. Le Côte d'orien de 31 ans observe des peaux *«très épaisses»*, à l'instar des légumes cette année dans les jardins. «*Les fruits sont très peu développés à cause des conditions climatiques et il y a peu de jus*» note Benoît Lahaye, qui craint une nouvelle récolte de faible quantité dans ses vignes. Le secteur de Pommard avait déjà un potentiel *«limité»* suite aux averses de grêle de ces trois dernières années : *«elles ont laissé des traces, on dénombre souvent une moyenne de 3 à 4 grappes par pied, c'est assez faible. Certains ceps n'ont même aucune grappe... Il y a encore quelques temps, nous étions habitués à avoir six à huit grappes»* poursuit le JA. Les viticulteurs limiteraient fort logiquement l'effeuillage ces temps-ci : *«on limite l'exposition des raisins au soleil, il serait dommage d'avoir une nouvelle perte de potentiel»* enchaîne Benoît Lahaye. D'un point de vue sanitaire, si plusieurs parcelles ont été touchées par l'oïdium, le responsable du dossier *«viti»* à JA insiste sur un point qu'il juge *«bien inquiétant»*, l'esca : *«c'est un champignon parasite qui est particulièrement présent cette année avec l'épisode caniculaire que nous vivons. Certaines parcelles ont jusqu'à 5% de pieds infectés. C'est une problématique préoccupante car il n'y a plus de solutions de traitement et l'Inra a arrêté ses recherches depuis bien longtemps. Au niveau national, ce problème ne semble pas être une priorité...»*. Initialement prévues le 12 septembre (en comptant 100 jours après la date de la floraison), les vendanges pourraient débuter un peu plus tôt chez Benoît Lahaye, nouvelle conséquence des chaudes conditions climatiques.



Benoît Lahaye espère le retour des précipitations ces prochains jours.

AURÉLIEN GENEST



▸ Agenda

31/07 Foire-concours aux culards de Moulins-Engilbert

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa 2ème foire-concours aux culards de l'année, en partenariat avec la Sicafome, vendredi 31 juillet prochain. Le concours est ouvert seulement aux bœufs et génisses culards sur le site du marché au cadran. Programme : arrivée des animaux de 4h30 à 6h, concours de 6h30 à 8h, vente au cadran à partir de 8h30. . Renseignements auprès d'Alain Guinot au 06 50 19 42 35. Possibilité de restauration sur place (sous chapiteau).

Jusqu'au 03/08

Concours photos sur les Amognes

Dans le cadre du comice agricole des 29 et 30 août, la Communauté de communes des Amognes, en partenariat avec les jeunes agriculteurs, l'Office de tourisme de Nevers et Natura 2000, propose un concours photos sur le thème *«les Amognes, un territoire agricole, des hommes, des animaux..., un savoir-faire»*. Il est ouvert jusqu'au 3 août à tous les adultes et enfants, avec un prix spécial pour les jeunes photographes. Les images doivent être prises sur le territoire de la CDC des Amognes et doivent respecter le thème. Les photos sélectionnées seront exposées le 29 août pendant le comice. Le 1er prix remportera un chèque-cadeau de 200 euros, le 2ème, un de 100 euros, et le 3ème, un de 80 euros. Pour participer, il faut signer le règlement et envoyer sa photo à l'adresse mail : communication@ccamognes.fr. Informations sur le site www.cc-amognes.fr ou au 03 86 58 46 07.

03/08 Foire-concours aux ovins reproducteurs de Moulins-Engilbert

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire-concours aux ovins reproducteurs, mardi 3 août, sur le champ de foire de la commune. Début du concours à 8h. Renseignements et inscriptions auprès d'Alain Guinot au 06 50 19 42 35.



Impact sur les productions agricoles

La sécheresse se précise

2015 n'est pas au même niveau que 2011 mais, un peu partout, la sécheresse est à l'oeuvre dans la Nièvre, entre prés jaunis, affouragement des bêtes, feux de paille et craintes pour les récoltes de cultures de printemps...

Michel Loison, éleveur charolais à Saint-Agnan, dans le Morvan, confie qu'il a commencé à mettre de la paille dans ses prés, le 21 juillet, pour compenser l'absence d'une grande partie de l'herbe et le dessèchement de ce qui en reste. Ce n'est pas un cas isolé dans le département. Dans le Centre Nivernais, mais aussi en Bourgogne nivernaise, de nombreux éleveurs s'angoissent depuis déjà une quinzaine de jours de l'état de leurs champs. Bon nombre ont rempli les nourrisseurs pour les animaux. Jaunis, les prés n'offrent plus d'alimentation suffisante pour les bovins et les exploitants doivent veiller à compenser les carences de la nature et l'œuvre du soleil et du vent... «*Heureusement que la récolte de fourrages a été bonne cette année, mais elle n'est pas exceptionnelle non plus. Il ne faudrait pas que les stocks diminuent trop car pour passer l'hiver, et si l'automne est trop chaud, le risque serait de manquer de foin*» précise Michel Loison. Le mois d'août sera-t-il aussi sec que juillet ? A contrario, pleuvra-t-il ? Le regain en septembre sera-t-il suffisant ? Les questions sont nombreuses parmi les professionnels de l'élevage nivernais. Certains adhérents de la FDSEA 58 envisagent même déjà d'entamer des démarches auprès de la Direction départementale des territoires (DDT) en vue de déclencher des procédures de calamité agricole. Un dispositif, très strictement encadré, qui avait été activé, pour la dernière fois, au moment de la sécheresse de l'été 2011.

Les cultures aussi

Si l'élevage est impacté, les producteurs de végétaux ne sont pas en reste. Il y a d'abord eu les départs d'incendie dans les moissonneuses-batteuses et dans les champs, chez certains exploitants. Cela a été le cas d'Emmanuel Bernard, polyculteur-éleveur près de Decize, qui terminait ses moissons samedi 18 juillet et dont l'un des salariés, dans la cabine de la machine, a su détecter à temps le départ du feu, le matin-même, avant que les flammes ne s'étendent aux alentours. D'autres, dans la Nièvre, ont eu moins de chance, et les pompiers ont dû intervenir dans certains secteurs. Et puis, il y a l'avancement des cultures. A la Chambre d'agriculture, Judith Nagopae, la conseillère chargée des expérimentations, confiait, en fin de semaine dernière, que, même si les moissons sont passées, toutes les cultures de printemps souffrent des températures extrêmement chaudes depuis la mi-juillet, sans jamais voir la pluie.

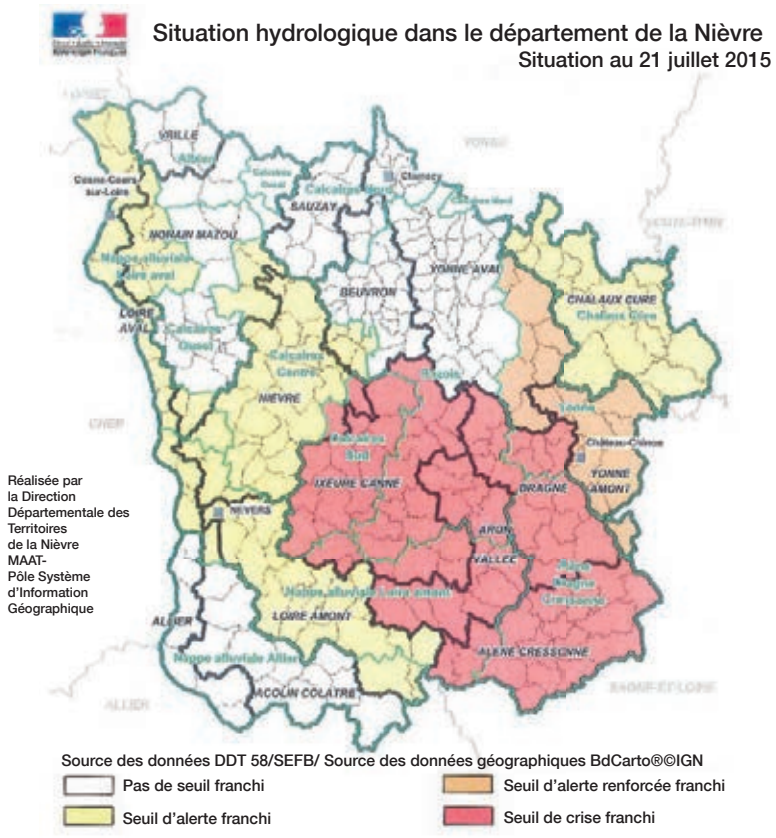
Si un début d'échaudage avait un peu pénalisé les blés, par endroits, «*c'est surtout le maïs, irrigué et non irrigué*» qui pâtit désormais de la météo et de ce début de sécheresse. Les interrogations sont grandes, là encore, sur les conséquences, difficiles à mesurer pour l'instant, sur les prochaines récoltes de tournesol et de maïs.

2ème Arrêté préfectoral de restriction

Une carte de la situation hydrologique de la Nièvre, diffusée par la DDT, a également circulé mardi 21 juillet. Elle accompagnait le texte d'un second arrêté préfectoral portant fixation de mesures de limitation de certains usages de l'eau dans le département. On y voit bien que tout le sud-est de la Nièvre (Ixeure Canne, Aron Vallée et Alène Cressonne) a franchi le seuil de crise, que le centre du Morvan (Yonne amont) est en seuil d'alerte renforcé et que le Nord-Morvan (Chalaux Cure) ainsi que le Val de Loire et les calcaires du Centre ont atteint le seuil d'alerte. Dans l'ordre de gravité des faiblesse de débit des cours d'eau. Outre l'échelonnement des mesures de restrictions décidées par le préfet, selon les niveaux d'alerte, limitant les usages domestiques, industriels, la navigation et la vidange des plans d'eau, l'irrigation agricole est elle aussi visée. Dans le Val de Loire où se situent la plupart des irrigants, le premier seuil implique par exemple que le registre réglementaire de prélèvement soit rempli hebdomadairement et envoyé mensuellement à la DDT, que le réglage des rampes et asperseurs évite tout arrosage de surfaces non agricoles et que les bonnes pratiques d'irrigation soient respectées (heures d'arrosage, doses adaptées, usage limité au strict nécessaire...). Au niveau 2 d'alerte renforcée, les prélèvements en nappe profonde sont interdits du samedi 8h au lundi 8h (à l'exclusion des prélèvements en retenue collinaire et de l'usage d'irrigation de cultures maraîchères et horticoles).

Et, pour les prélèvements en cours d'eau, canaux ou nappe d'accompagnement, des tours d'eau dont mis en place. Enfin, au seuil de crise (niveau 3), tous les prélèvements pour l'irrigation et l'irrigation sont interdits, à l'exclusion de l'irrigation à partir de retenues collinaires. Pour l'instant donc, peu d'irrigants sont concernés par les mesures de limitation dans la Nièvre, hormis sur la commune de Mont-et-Marré, où des tours d'eau rentrent en vigueur au seul point de prélèvement *«L'embauche»* sur le bassin de l'Aron.

E.C.



La situation hydrologique de la Nièvre a entraîné un 2è arrêté préfectoral de limitation des usages de l'eau, le 21 juillet, qui n' a encore qu'assez peu de conséquences sur l'irrigation



Toute la Nièvre est passée du vert au jaune du fait de la météo et de la sécheresse.

Race Aubrac : de la naissance à la viande en vente directe

Le Gaec de Séguret vise le haut-de-gamme gustatif

Si la Nièvre compte une dizaine d'élevages de bovins de race Aubrac, c'est le bout du monde, au pays de la Blanche. A Savigny-Poil Fol, dans le Morvan, un couple et l'une de ses filles, fait naître, engraisse, fait abattre, transforme et commercialise de la viande et des plats cuisinés, à partir de ses Aubrac, sur un créneau haut-de-gamme.





La race Aubrac répond aux critères d'exigence haut-de-gamme des produits proposés par la famille Jault à sa clientèle fidèle.

Les trois associés du Gaec Séguret posent avec leurs Aubrac, une race rustique et facile aux qualités gustatives et organoleptiques exceptionnelles.



Hormis la viande fraîche sous vide, l'élevage propose des plats cuisinés à partir des abats et des avants des bovins qu'il fait tuer à l'abattoir d'Autun et transforme sur place.



Les poneys connemara sont la première production de l'élevage, depuis 2003. Les Jault sont des passionnés de cheval et sont partis de l'élevage équin pour développer leur projet de viande bovine.

Isabelle et Stéphane Jault ont créé leur EARL en 2003, autre année sécheresse. L'un et l'autre étaient passionnés d'équitation depuis l'adolescence et c'est donc naturellement qu'ils ont commencé par un élevage de poneys de sport de race Connemara, sur les 27 ha de l'ancienne ferme de l'arrière grand-père de Stéphane. Dans cette activité, leur réputation n'est plus à faire comme en témoigne les nombreux prix remportés en France et à l'international. Isabelle était esthéticienne à Coulanges-lès-Nevers et Stéphane, après des études commerciales en région parisienne, puis un Bac et un BTS agricole avait entamé une carrière commerciale avant de sauter le pas de l'installation.

Des poneys aux Aubracs

Très vite, attentif à ne pas *«mettre les œufs dans le même panier»*, le couple a agrandi la ferme de Séguret à 77 ha. Les poneys sont aujourd'hui une cinquantaine dans l'exploitation, mais c'est un cycle de production très long, de 6 à 7 ans entre la saillie et la vente... *«Pour nous qui avons les pieds sur terre, c'était devenu trop improbable de baser notre économie familiale* (l'un et l'autre avaient quitté leurs emplois pour s'installer à 35 ans) *sur des productions aussi longues, même si il y a un marché»* témoigne Stéphane Jault. L'élevage bovin s'est vite imposé comme un développement intéressant : *«par souci économique de régularité de nos finances»*... Et la race Aubrac ? *«Parce que nous avons recherché dès le départ une exigence de qualité de la viande proposée à nos clients, à la fois sur le plan gustatif et sur celui de la finesse du grain»*. Rapidement, le couple a choisi de maîtriser toute la chaîne de production, de la naissance à la vente, en passant par l'engraissement, à base d'herbe et de foin exclusivement, puis par l'abattage (à Autun), la transformation et le conditionnement. Avec un leit motiv : l'amour du métier d'éleveur, la recherche du haut-de-gamme et le respect du client. On ne parle ici ni de bio ni de circuits courts, mais les deux modes de commercialisation sont assez proches des pratiques de l'élevage Séguret. Et le système économique fonctionne : Laura, la fille ainée d'Isabelle et Stéphane, vient de s'associer en Gaec avec eux, en décembre 2014, et les soucis financiers du début sont oubliés. *«Nous ne cherchons pas à faire du volume et à nous développer plus fortement, nous recherchons une valorisation optimale du travail que nous accomplissons, avec l'objectif de satisfaire nos clients»* précisent les deux éleveurs. Aujourd'hui, les Jault pratiquent 70 vêlages et 10 poulinages par an. A trois, ils continuent les concours de poneys irlandais, font de la pension, font naître leurs Aubrac avant de les engraisser, les emmènent à l'abattoir d'Autun, louent un atelier sur place pour réaliser les caissettes de 3, 5 ou 7 kg, vendues en Région parisienne, en Rhône-Alpes, à Dijon (par la Ruche qui dit oui) et dans toute la Bourgogne. Ils cuisinent aussi les avants et les abats pour en faire des plats traditionnels en bocaux (bourguignons, tripes, pot-au-feu, sauce bolognaise, blanquette...) et même de la charcuterie de bœuf (saucissons, terrines au bœuf et au foie gras, andouillettes, merguez...). La carte, élégante, est à l'image du créneau haut-de-gamme visé par Isabelle et Stéphane Jault.

Pas de magasin à la ferme

Si le couple commercialise deux bêtes toutes les 5 à 7 semaines, il livre aussi gratuitement à domicile avec un véhicule réfrigéré et permet de retirer les commandes à la ferme, sur rendez-vous. Téléphone et internet facilitent les prises de commande. La clientèle est fidèle et diversifiée. A la ferme, pas de boutique de vente directe, l'organisation du travail ne se prête pas à cette astreinte. Pour autant, le système de production trouve un auxiliaire de choix dans la race bovine : *«les Aubrac sont des plus petits formats (jusqu'à 400 kg), vêlent toutes seules, et peuvent se débrouiller quand nous sommes absents, à l'abattoir, en cuisine ou en livraison»* précise Stéphane. Des qualités maternelles exceptionnelles, *«une envie de vivre des veaux et une vivacité ajoutées à une grande rusticité»* qui simplifient le travail des Jault. Laura n' a besoin que d'un quart d'heure pour attirer le troupeau, à l'autre bout de la parcelle, en appelant la plus docile du groupe qui agit comme un leader sur les autres... Et puis surtout, l'Aubrac remplit les critères de l'excellence : *«nous sommes sur un marché de niche (23 euros le kg de viande en moyenne) mais le client sait que ponctuellement, il goûtera une viande de haute qualité, pas trop grasse, persillée juste ce qu'il faut, à partir d'animaux qui ne sont pas poussés, mais transformés avec une grande vigilance jusqu'à la présentation»* vante Stéphane Jault. La recette fait florès. Laura, qui se concentre plus particulièrement sur la partie élevage, suit désormais les traces de ses parents.

EMMANUEL COULOMBEIX

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▸ Formations

Septembre Formation *«Appréhender les prix de revient en grandes cultures»*
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation «Appréhender les prix de revient en grandes cultures», sur un jour, en septembre prochain (date non encore fixée). Contact : Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 01.

1er ou 24 septembre
Formation *«Tuteurs sécuriser son exploitation»*
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation *«Tuteurs : sécuriser son exploitation»*, le 1er ou le 24 septembre prochains. Contact : Christophe Bossaron au 06 80 17 22 79.

02/09 Formation *«Réaliser ses vérifications périodiques d'engins de levage»*
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation *«Réaliser soi-même les vérifications périodiques de ses engins de levage»*, sur un jour, le 2 septembre prochain à Beaulieu. Contact : Christophe Bossaron au 06 80 17 22 79.

10 et 17 septembre
Formation *«Préparer l'alimentation hivernale de son troupeau»*
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation sur *«l' Alimentation hivernale de son troupeau»*, sur deux jours, les 10 et 17 septembre prochains à Nevers. Contact : Jean-Louis Bridier au 03 86 93 40 54.

17/09 Formation *«Santé des veaux»*
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation sur la *«Santé des veaux»*, sur un jour, le 17 septembre prochain à Châtillon-en-Bazois. Renseignements auprès de Raphaël Sotty au 03 86 93 04 05.

29 et 30 septembre
Formation *«Savoir mettre en place un projet d'accueil de nouveaux adhérents»*
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation *« Savoir mettre en place un projet d'accueil de nouveaux adhérents»*, destinée aux adhérents des groupes de développement agricole. La formation se déroulera sur deux jours, les 29 et 30 septembre, à Suilly-la-Tour. Contact : Marie-Solange Durand au 03 86 93 40 32.

Prix des terres dans la Nièvre

Valeur en légère augmentation

Une étude d'Agreste Bourgogne (ministère de l'Agriculture) est parue en juin dernier sur le prix des terres en Bourgogne. Dans la Nièvre, en 2014, à l'exception du Morvan, les prix ont légèrement augmenté (+3% en moyenne). Mais rien de significatif, excepté une tendance haussière à long terme.

Selon la note de synthèse, l'an dernier, le prix de l'ha de terres et prés libres dans le département a atteint 2 940 euros, en moyenne. C'est une hausse de 3% par rapport à 2013 (2 850 euros). S'agissant des terres et prés loués, le montant moyen s'étalonne à 2 570 euros, soit un niveau stable par rapport à l'année précédente.
Si on affine les résultats par rapport aux territoires concernés, le prix des terres libres augmente en moyenne de 6% en Nivernais central (3 180 euros), en Entre Loire et Allier (3 220 euros) et en Bourgogne nivernaise - Puisaye (3 150 euros) et accuse une baisse de 7% (2 250 euros) dans le Morvan.
Les terres louées, elles, baissent de 3% dans le Morvan (1930 euros), de 2% en Entre Loire et Allier (3 130 euros), se stabilisent à 2 740 en Nivernais central et augmentent de 4% (2 590 euros) en Bourgogne nivernaise - Puisaye. Voilà pour les chiffres. En moyenne, les prix de la Nièvre, rejoignent ceux de la Côte d'Or qui, les uns comme les autres, suivent une courbe ascendante depuis 2000, mais à un niveau supérieur à la Saône-et-Loire et bien moindre que celui de l'Yonne. Au total l'hectare de terre en Bourgogne s'établit en moyenne à 3 030 euros, soit une baisse de 4% depuis 2013 et l'écart se creuse avec le prix moyen de la France métropolitaine (hors Corse) qui avance de 3% à 5 910 ha. Le premier enseignement de l'étude d'Agreste Bourgogne est donc le constat que le prix des terres et prés est *«parmi les plus bas de France»*, au milieu de régions, au Nord et au Sud, où ce prix augmente constamment...

«Pas de hausse des terres agricoles»

En 2014, le nombre de transactions s'est accru dans la Nièvre, comme en Côte d'Or et en Saône-et-Loire, et à l'exception de l'Yonne où il a diminué de 12%. Pour autant, selon l'étude, la Nièvre, comme les trois autres départements, enregistre une diminution des surfaces échangées. En revanche, en valeur, les transactions s'inscrivent en hausse (+4% dans la Nièvre).
A l'échelle régionale, la diminution des surfaces échangées s'explique par une forte baisse des marchés forestier (-12%) et agricole (-6%), ce qui correspond respectivement à 1 094 ha de forêts et 1 055 ha de terres, prés ou vignes en moins. A l'opposé, toujours en moyenne régionale, le marché du foncier en vue de l'artificialisation des espaces résidentiels et de loisirs poursuit son développement (+15%) pour atteindre 2 977 ha. Selon l'auteur de la note de synthèse, en 2014 et en moyenne, *«l'évolution du marché foncier en Bourgogne est en demi-teinte : surfaces échangées en baisse alors que la valeur des transactions progresse. Les échanges de parcelles forestières et agricoles sont en net repli... Les terres et prés agricoles bourguignons n'enregistrent pas de hausse et demeurent parmi les moins chers de France»*...

E.C. d'après Agreste Bourgogne

Jean-Luc Leroy (Safer) : *«Tendance haussière sur la durée !»*

Selon le directeur Nièvre de la Safer Bourgogne-Franche Comté, *«il faut un peu se déconnecter des chiffres départementaux pour prendre du recul régional et temporel»*. Jean-Luc Leroy établit donc deux constats : D'abord, *«nous sommes dans une région dite intermédiaire parmi les moins chères de France et entourées de régions où les hausses sont plus fortes et nous n'avons pas de productions à fortes valeurs ajoutées telles que la betterave sucrière ou le lin...»* Ensuite, *«nous sommes coincés entre des régions ou la pression foncière est beaucoup plus forte»* soit par l'activité agricole, soit par d'autres activités telles que le tourisme. Donc, même si rien ne justifie une tension sur le prix des terres de façon brutale, *«la tendance de fond est haussière. Combien de temps pouvons-nous rester en retrait de nos voisins, même si nous ne refaisons pas notre écart ?»* demande Jean-Luc Leroy. Il cite l'exemple de l'Allier, par rapport à la Sologne bourbonnaise, où rien ne justifie un tel écart de prix. Idem entre les prix dans le Cher et ceux dans la Nièvre, de l'autre côté de la Loire... L'évolution à la hausse sur le long terme semble donc incontournable, à condition de comparer ce qui est comparable, des terres de même potentiels dans des mêmes zonages...

Agent de remplacement, pourquoi pas vous?

Un emploi pour commencer dans la vie active

Le service de remplacement embauche des agents en CDD de plus ou moins longue durée pour remplacer les agriculteurs sur leurs exploitations.

La mission du Service de Remplacement est de proposer à ses adhérents, qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leur exploitation, des agents de remplacement compétents.
En tant qu'agent, vous intervenez sur des types d'exploitation extrêmement variés (élevage, grandes cultures, polyculture élevage, …) pour des durées variables (de quelques jours à plusieurs semaines) et des activités différentes (traite, travail du sol, vêlage, soin aux animaux, clôture…). Ces aspects font la spécificité et la force de ce métier.
Il faut donc assurer la continuité des travaux sur l'exploitation, donner satisfaction à l'exploitant et fournir une prestation de qualité. Il est indispensable de posséder les compétences techniques nécessaires mais au-delà, il faut aimer le changement, savoir s'adapter, être réactif, travailler en autonomie, savoir gérer son temps, être organisé dans son travail…
Le métier d'agent de remplacement est riche et très diversifié. Il peut être aussi une passerelle pour s'installer à son compte par la suite, ou bien en complément de revenu et permettre ainsi, de trouver un équilibre entre son exploitation et son activité salarié. Dans la Nièvre, quatre salariés sont employés en CDI toute l'année, mais cela ne suffit pas pour répondre à la demande.
L'existence et le bon fonctionnement du service reposent sur l'engagement et l'investissement de bénévoles, agriculteurs comme vous. Si vous connaissez quelqu'un susceptible de vous remplacer, ou de travailler pour le SR, (votre enfant, ou un jeune fraîchement sortie du parcours scolaire), vous pouvez nous le proposer. Nous le recrutons pour le temps d'une ou plusieurs missions. Toutefois, nos salariés en CDI restent prioritaires.
Pour devenir agent de remplacement, ou pour toutes informations, vous pouvez contacter le Service de remplacement au 03 86 93 40 93 ou par mail service.remplacement58@yahoo.fr envoyer nous un CV.

Amandine Leboucher
Animatrice emploi FDSEA

Blocage de Nevers Les Nivernais maintiennent la pression

Mercredi 22 juillet , la FDSEA 58 a lancé un appel à la mobilisation visant à instaurer, pour une durée illimitée, le blocage de Nevers et de son agglomération, dès le lendemain, 23 juillet, à partir de 6h du matin. A l'heure où nous imprimons, les syndicalistes nivernais envisageaient d'empêcher tout véhicule d'entrer sur l'A 77 et d'obliger tous ceux qui s'y trouvaient de sortir à l'une des quatre sorties desservant l'agglomération. Les éleveurs entendent ainsi maintenir la pression sur les Pouvoirs publics et les opérateurs de l'aval de la filière viande, *«les productions agricoles d'élevage s'enfonçant dans une crise sans précédent, aggravée par les effets de la sécheresse»*. Quatre revendications sont exprimées par les manifestants : *«la mise en place immédiate de mesures d'accompagnement des éleveurs sur le plan économique, le contrôle et la sanction par l'Etat des opérateurs d'aval des filières ne faisant pas passer les hausses de prix convenues le 17 juin dernier, la mobilisation immédiate des responsables politiques pour, par tous moyens, permettre la répercussion des hausses de prix en agriculture, le retrait des plaintes déposées par les enseignes de grande distribution de Cosne-sur-Loire et Clamecy (lors de la dernière manifestation) qui conduisent les agriculteurs défendant leur métier à être auditionnés comme de vulgaires délinquants (prise d'empreintes digitales, fichage photo, recueil de niveau d'endettement, des impôts...)»* Selon la FDSEA 58, *«les paysans ne sont pas des bandits!»*



Après les éléphants roses...

La Vache verte, pour séduire les consommateurs-citoyens

Paris recevra la fameuse conférence mondiale sur le climat (COP 21) à la fin de l'année. Pour éviter que l'événement ne se transforme en procès des «pets de vache», les éleveurs français ont imaginé un mouvement, «la Vache verte», dont les outils multimédias veulent aller contre les préjugés environnementaux des consommateurs et des citoyens. Un temps de «communication positive», selon Emmanuel Bernard qui lançait l'opération dans la Nièvre, dimanche 19 juillet à Langeron...

La fête intercommunale de la Communauté de communes du Nivernais bourbonnais, dimanche 19 juillet à Langeron, avait pour thème *«Le grand boeuf»*. L'époux de Mme Pacquet, la maire de la commune, avait amené à pied, Impérial, son taureau, et un de ses veaux, exposés à la vue des visiteurs, en contrebas du bourg. L'affiche de l'événement avait été conçue autour de ce thème, figurant un énorme taureau stylisé et coloré en violet. Histoire de rappeler la vocation d'élevage du territoire, à la fois à ses habitants et aux touristes de passage durant l'été. Outre les jeux inter-communaux de l'après-midi, des stands d'artisanat, de fromages et de miel, étaient disposés tout le long des rues principales du village. Et, face à la mairie, Interbev, l'interprofession de la viande en Bourgogne, avait installé un stand et deux banderoles, aux couleurs de la Vache verte.

Rien d'étonnant à ce que les professionnels prennent toute leur place aux festivités, même avec des éléments de communication un peu déroutants dans ce kaléïdoscope de couleurs festives. Après les éléphants roses, les Langeronnais ont découvert, quarante ans après, les bovins pastels, des symboles stupéfiants de positivisme médiatique, sans jamais toucher à de quelconques brins d'herbe, par ailleurs très rare, du fait de la météo, dans les champs environnants.



Habillé aux couleurs de la Vache verte, Emmanuel Bernard a répondu aux visiteurs et aux élus présents sur le pourquoi de cette nouvelle démarche «*positive*» de communication en faveur de l'élevage.



Le stand d'Interbev Bourgogne diffusait des livrets aux couleurs de la Vache verte, dimanche, devant la mairie de Langeron où se tenait la fête intercommunale sur le thème du «*Grand boeuf*».

Couleur de l'espoir... et de l'environnement

Trève de plaisanterie ! Si la fête a battu son plein toute la journée, la Vache verte, pas malade pour un sou, était le support à une action de communication d'envergure nationale, déclinée dans les départements, et lancée par la Confédération nationale de l'élevage (CNE) et les fédérations professionnelles (FNB et FNO). Emmanuel Bernard, éleveur près de Cercy-la-Tour, président de la Section bocine de la FDSEA58 qui occupe des responsabilités nationales dans les instances professionnelles, avait fait le déplacement pour expliciter la nouvelle campagne de communication. En tee-shirt floqué pour l'occasion et casquette au logo de la Vache verte, il sensibilisait les passants à l'impact positif de l'élevage sur l'environnement. Il distribuait des livrets et s'entretenait avec les maires des communes représentées, plaidait en faveur de son métier auprès des passants venus festoyer... Jean-Pierre Raclin, éleveur sur la commune, assurait le service après-vente auprès des visiteurs, dont bon nombre de ses connaissances habituelles. A l'heure de l'inauguration officielle, sous le barnum disposé devant la mairie, les élus ont souhaité la bienvenue à cette 5ème édition de la fête et ont laissé à Emmanuel Bernard, durant dix minutes, le soin de dévoiler les objectifs et les enjeux de la vache aux couleurs de l'espoir et de l'environnement.

«Mouvement» positiviste

Car tel est bien là l'ambition de ce qui se présente comme un «*mouvement*» ! La Vache verte est née il y a plus de deux ans, à la suite d'une réflexion des professionnels sur l'impact environnemental de l'élevage. «*Depuis dix ans, la FAO sort un rapport sur la pollution d'origine bovine, qui est pour certains une source de propagande anti-élevage. Nous étions sur la défensive*» indique Emmanuel Bernard. Et puis la décision d'organiser la COP 21 fin 2015 à Paris a été le déclic : «*nous avons voulu éviter que cet événement international ne se transforme en procès des pets de vache, alors que dans nos systèmes de production, en France mais aussi en Europe (comme en Irlande), nous pratiquons une autonomie alimentaire à plus de 90%, loin des feed lots ou des usages d'hormones de croissance*» insiste le responsable. Tordre le cou à des préjugés : tel est bien l'objectif, décliné en slogan - *«l'équilibre est dans le pré»*-, en site internet (www.vacheverte.fr), en autocollants, en banderoles (qui seront bientôt installées sur les clôtures de plusieurs exploitations nivernaises) et en livrets d'information. «*Les bienfaits de l'élevage sur la captation du carbone par les prairies ou l'apport socio-économique de nos métiers au territoire participent d'un message résolument positif. Nous ne sommes plus sur la défensive mais nous devons mieux communiquer nos atouts et nos richesses, nos difficultés et notre action en faveur des équilibres requis par la société*» avance sans état d'âme le responsable syndical. L'action de communication ne fait que commencer. Un rendez-vous est déjà prévu à Nevers, début août, afin de sensibiliser les citadins et transformer la COP 21 en opportunité de prosélytisme bovin, ovin et caprin...

EMMANUEL COULOMBEIX

A noter

Formation sur l'utilisation de l'outil informatique

Face à la dématérialisation d'un certain nombre de documents (PAC, bon d'équarrissage …), la Commission des agricultrices de la FDSEA de la Nièvre a souhaité que soit mis en place une formation sur l'utilisation des outils informatiques.
Au programme : utilisation du traitement de texte, utilisation du navigateur internet, utilisation d'une boite mail … Celle-ci aura lieu à la Chambre d'agriculture de Nevers, sur deux demi-journées, les 4 et 14 septembre de 9h à 12h30. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins pour adapter au mieux la formation aux attentes de chacun.
Contact : Maëla GUEGAN au 03.86.93.40.92 ou fdsea58@wanadoo.fr

FDSEA 58



▸ Agenda

Prochain marché à la ferme

Une nouvelle saison commence, pour les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, qui ouvrent les portes de leurs exploitations pour les premiers marchés printaniers de l'année. Ainsi, de mai à septembre, Didier Bonnemain à Montacher-Villegardin et Christine Busson à Fouchères, accueilleront à tour de rôle, une quinzaine d'agriculteurs du réseau, afin de vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais, dans un cadre authentique. Prochains marchés à la ferme de l'année : Samedi 25 juillet, de 15 h à 19 h 30, à la Ferme aux abeilles (1, Le Puits de Fer), chez Didier Bonnemain, à Montacher-Villegardin. Avec visite de al ferme et promenades en calèche. Renseignements au 06 14 39 68 70

Nuits Maillotines à Joigny

Depuis près de 20 ans, les nuits d'été joviniennes sont rythmées par les "Nuits Maillotines". Elles ont pour thème cette année "Joigny gourmande…", animées par les comédiens de la Spiralum compagnie, basée à Beauvoir en Puisaye. Prochaine représentation vendredi 24 juillet et les suivantes : samedi 1er, samedi 8, samedi 15 et vendredi 21 août. Rendez-vous à 20 h 45 devant l'Office de tourisme, quai Henri-Dagobert. Tarifs : 12 €, réduit de 12 à 17 ans et demandeurs d'emploi (6 €). Gratuit pour les moins de 12 ans. Réservations au 03 86 62 11 05

29/07 Marché de l'été en musique à Mailly le Château

Mercredi 29 juillet, à partir de 17 h 30, marché de l'été en musique, place de l'église, à Mailly le Château. Une vingtaine de producteurs seront présents ainsi que des stands d'artisanat. Animation musicale et possibilité de se restaurer. Renseignements au 03 86 81 54 26 et sur www.cœurdelyonne.com

02/08 Foire aux puces d'Aillant sur Tholon

Comme tous les ans, l'Office de tourisme d'Aillant sur Tholon organise sa "Foire aux puces", vide grenier brocante et collections, de renommée internationale, dimanche 2 août, de 4 h à 18 h. Plus de 600 exposants, particuliers et professionnels attendus, sur 6 kilomètres de déballage sur les places, promenades, dans les rues et routes d'accès à Aillant. Une navette gratuite sera disponible à partir de 8 h jusqu'à 18 h, entre les parkings d'Auxerre, Joigny et le centre ville

Sécheresse

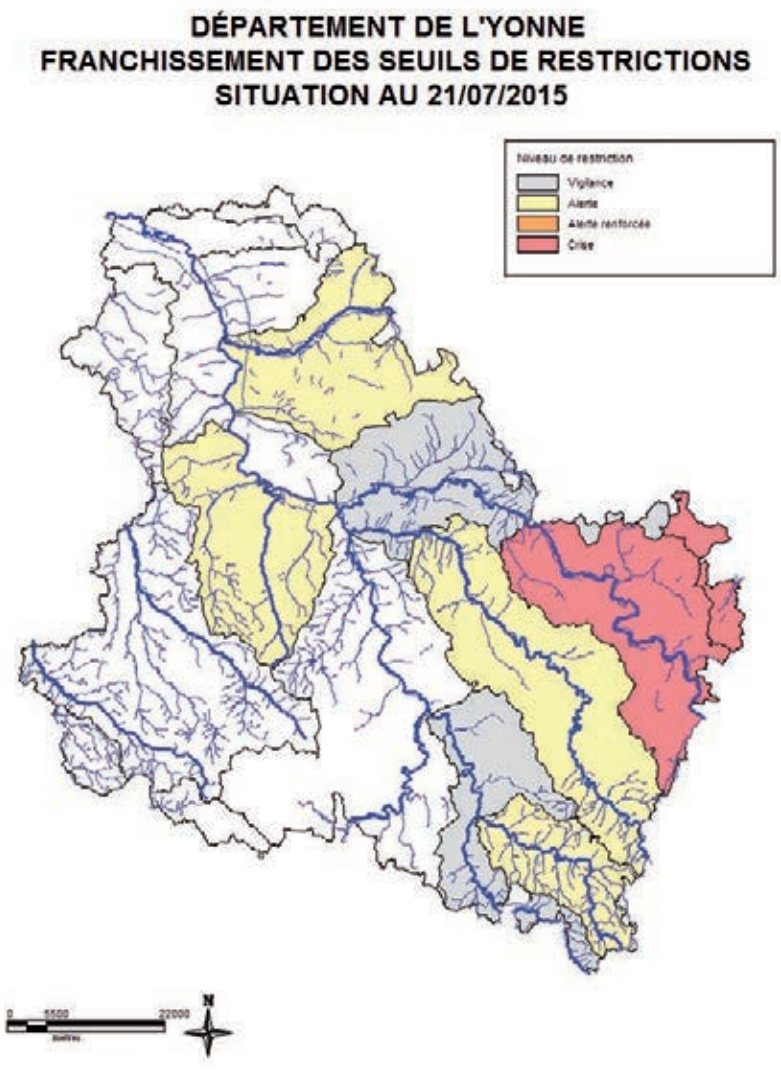
La situation empire

La sécheresse s'accentue sur le département, avec le seuil de crise désormais franchi en secteur Armançon-Amont. Quatre autres secteurs restant en alerte. L'inquiétude monte dans la profession, concernant les cultures de printemps.



Des parcelles victimes de la sécheresse, à la merci de la moindre étincelle, comme ici, ce dimanche, à la sortie de Charmoy.

Les conditions anticycloniques persistantes et l'absence de précipitations depuis plusieurs mois en certains secteurs, liées à des températures exceptionnelles pour un mois de juillet ont provoqué un assèchement important des sols. Parmi les régions les plus touchées par le phénomène : la Bourgogne et notamment le département de l'Yonne, qui enregistre un déficit d'humidité des sols superficiels frôlant les records. Une situation qui altère le bon développement de la végétation et fait craindre le pire concernant le potentiel des cultures de printemps, explique le président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot : *«en l'absence à ce jour d'interdiction totale, ceux qui irriguent essaient de maîtriser au mieux la problématique et à jongler pour préserver leurs cultures. Mais l'irrigation est peu répandue sur le département et l'inquiétude s'accroît pour toutes les surfaces implantées en maïs, soja ou tournesol…»* Avec à la clé, une double pénalité pour le monde de l'élevage : *«beaucoup d'éleveurs misaient sur le maïs ensilage et risquent de se retrouver avec un potentiel vraiment réduit. Même s'il peut y avoir des échanges de proximité avec des céréaliers, cela sera sur des cultures sans qualité démesurée cette année…»*



La situation dans le département, au 21 juillet.

Seuil de crise en secteur Armançon-amont

Selon la préfecture de l'Yonne, *«même si le niveau des nappes phréatiques et des cours d'eau est revenu depuis le printemps dernier à la normale sur l'ensemble du département, les pluies se sont raréfiées après les mois de mai et juin. Les fortes chaleurs de fin juin début juillet, accentuant l'évapo-transpiration et la sécheresse des sols. A ce jour,la situation est désormais comparable à celle de l'été 1976…»* Dans le secteur Armançon-amont, le seuil de crise est désormais franchi et la situation reste inchangée dans 4 autres secteurs, en alerte depuis le 16 juillet : Vanne, Cousin, Serein-amont, Tholon-Ravillon-Vrin. Deux autres secteurs sont en vigilance : Cure et Armançon-Serein aval. Fautes de précipitations significatives dans les jours à venir, le préfet Moraud a décidé la mise en vigilance de l'ensemble du département de l'Yonne et la mise en place de mesures de restriction dans les secteurs les plus touchés (Armançon amont, en rouge sur la carte ci-dessous et Vanne, Cousin, Serein-amont, Tholon-Ravillon-Vrin, en jaune), de manière à réduire la consommation d'eau et économiser les ressources. Un plan alerte sécheresse interdisant entre autres, l'arrosage de potagers, jardins, espaces verts, entre 8 h et 19 h, l'irrigation entre 10 h et 18 h (sauf cultures maraîchères et horticoles, pépinières et arboriculture fruitière), le lavage des voitures (sauf en stations professionnelles ou pour les véhicules ayant une obligation réglementaire) ou encore, le remplissage des piscines privées (chambres d'hôtes). Des mesures encore plus drastiques en secteur Armançon amont, où notamment, tout arrosage de jardins et pelouses privées, y compris les potagers, est désormais interdit.

Le brûlage des chaumes a été interdit par arrêté préfectoral en date du 20 juillet, dans tout le département de l'Yonne et aucune dérogation n'est possible. L'arrêté précisant que *«cette pratique qui a pu faire l'objet de dérogation les années précédentes, ne peut plus être autorisée au titre des dispositions de la nouvelle Pac»* Pour autant pas d'amalgames, précise Etienne Henriot : *« il ne faut pas que se crée la confusion et laisser dire que les hectares partis en fumée ces derniers jours suite à des départs de feux, puissent être le fait d'actes volontaires. Leur origine accidentelle, en cette période de moisson n'est que la conséquence d'étincelles liées au fonctionnement de la moissonneuse…»*

Près de 130 ha ont ainsi été incendiés en fin de semaine dernière à Saint-Clément dans le Sénonais, dont 20 ha d'orges de printemps, 12 ha de colza, ainsi que quelques ha de blé.

DOMINIQUE BERNERD

Filière lait

Marge maintenue, dans les élevages suivis par Alysé

Augmentation de la production, baisse des charges alimentaires, marge en hausse : les indicateurs sont au vert, pour les exploitations laitières de la zone Alysé.

La bonne campagne fourragère tant par la qualité que par la quantité a boosté la productivité des vaches et permis une augmentation du volume de lait produit. La baisse du prix du lait a été compensée par le volume vendu et la diminution des charges. Pour 292 éleveurs ayant réalisé un Galacsy, la marge s'est maintenue à 230 €/1 000 l.

Une augmentation constante des outils de production, mais pas de la main d'œuvre

Depuis les 5 dernières années, les exploitations laitières de la zone Alysé sont en constante augmentation structurelle : + 9 % pour la référence laitière, + 13 % pour le nombre de vaches et + 4 % pour la SAU.
Seule la main d'œuvre n'évolue pas, la productivité du travail est à la hausse.
L'organisation du travail et l'efficience des moyens de production sont donc essentiels pour assurer la pérennité des systèmes.

Plus de volume produit avec plus de vaches plus productives

Le volume produit est en nette hausse (+ 5,5 %/VL). C'est le résultat de l'augmentation du nombre de vaches et de l'impact de la qualité des fourrages 2014, notamment les maïs.
Le nombre de vaches augmente et la qualité des fourrages a permis un rebond de la productivité par vache. Le niveau atteint est comparable à 2011, bonne année repère pour la zone. L'augmentation de la production et le ralentissement de l'augmentation de la référence expliquent le taux de réalisation de référence de 94 % cette année.
Le volume livré est toujours pénalisé par un tri du lait important pour respecter la règlementation.
Le nombre de mois inférieurs à 250 000 cellules en analyse laiterie se maintient à un niveau bas de 4,9 il illustre que la situation vis-à-vis des leucocytes est toujours alarmante, sans signe d'amélioration flagrante.

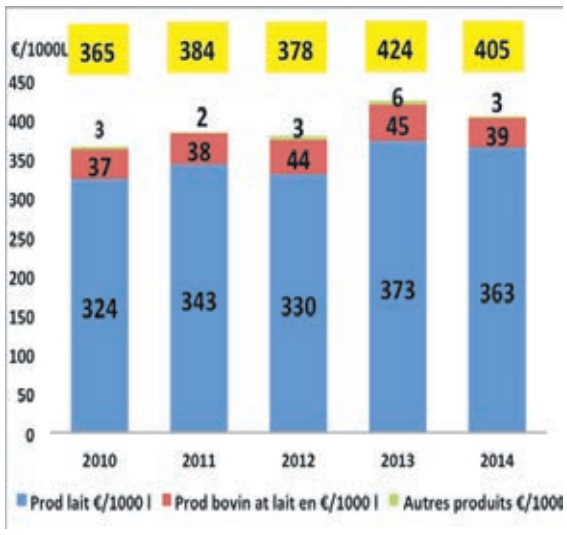
Tableau 1

	2010	2011	2012	2013	2014
UMO structure	2,35	2,41	2,38	2,39	2,37
ha SAU	170	173	174	177	177
ha SFP	73	74	75	78	78
Référence laitière	526 848	543 541	552 852	566 843	576 283
Nombre VL	62	64	66	68	70

Tableau 2

	2010	2011	2012	2013	2014
Référence laitière	526 848	543 541	552 852	566 843	576 283
Quantité lait vendue	488 867	521 931	512 537	522 036	550 565
Nb VL	62	64	66	68	70
Lait/VL kg	8 604	8 807	8 450	8 245	8 616
Lait vendu l/VL	7 786	8 000	7 645	7 518	7 771
% réalisation de la référence	93	95	92	91	94
Nb mois <250 000 cellules	5,4	5,2	5,5	4,9	4,9

Un prix du lait élevé



Pour intégrer le prix du lait payé au producteur dans un projet, il est souhaitable d'avoir un regard sur les 5 dernières années. En moyenne sur 5 ans, le prix du lait payé est de 347 €/1 000 l avec un point bas en 2010 et un point haut en 2013.
A 363 €/1 000 litres, le prix du lait se maintient à un niveau élevé cette année mais pour autant le produit global de l'atelier est en baisse. En cause, une baisse de près de 10 % du prix des vaches de réforme alors que leur poids est à la hausse de 9 kg.

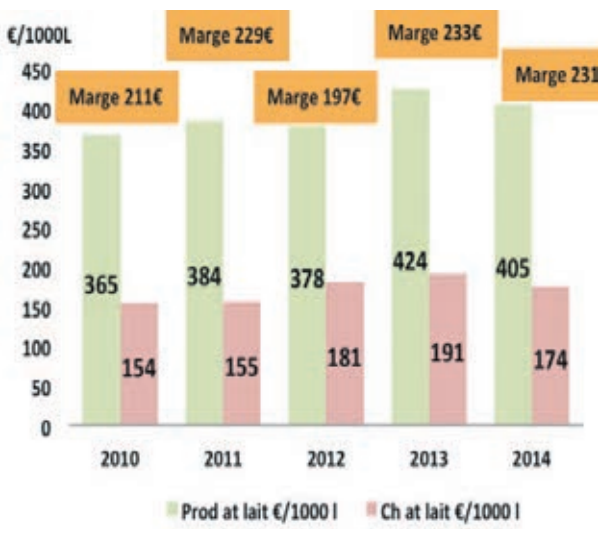
Des produits et des charges en baisse, la marge se maintient

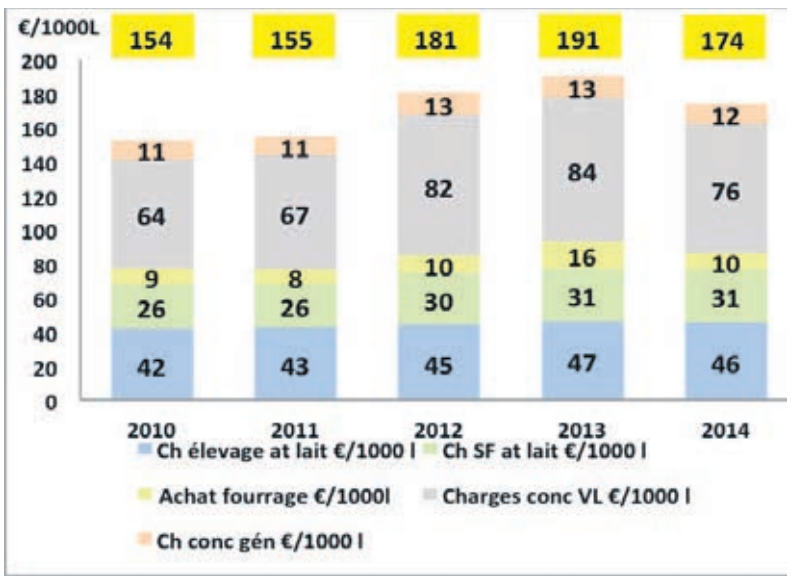
La diminution du produit et des charges a pour conséquence le maintient de la marge.
Celle-ci atteint 231 €/1 000 litres soit toujours 11 € de plus que la moyenne des 5 dernières années.
L'augmentation des volumes livrés à contribué fortement au maintient de la marge brute globale.

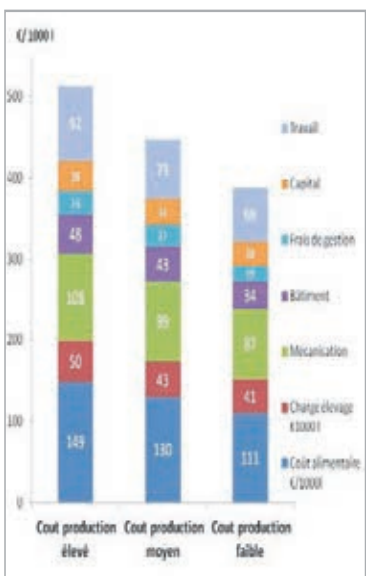
Les coûts de production

Cette année, 140 Galacsy Ateliers ont été complétés d'une approche des coûts de production, estimés à partir de l'outil de l'Institut de l'Elevage intégré dans Galacsy.
Les résultats montrent que les plus grands écarts se situent au niveau du coût alimentaire, des charges de mécanisation et du coût de la main d'œuvre (rémunération de 1,5 Smic par associé comprise dans le coût de production).
Triés sur la base d'un prix de revient, 1/3 des élevages se trouvent en situation fragile avec un coût de production supérieur à 500 €/1 000 l. A l'inverse, 1/3 des élevages présentent un coût de production maîtrisé. Près de 130 €/1 000 l séparent ces deux groupes dont 50 € sur des postes de gestion technique du troupeau.

Ces points rythmeront la campagne de formation et les réunions de groupe technique de cet automne.







NADEGE MICHELIN
ET JOEL BEAUDEAU (ALYSE)

Les rendez-vous Galacsy 2015

Du 17 au 23 juin dernier, 10 rencontres ont été organisées et animées par les conseillers de secteur pour présenter les résultats Galacsy 2014-2015.

Elles ont rassemblé 114 éleveurs sur l'ensemble de la zone.

Les échanges se sont portés, entre autre, sur les stratégies alimentaires économes mais productives, l'élevage des génisses, la productivité de la main d'œuvre, la mortalité des veaux et des vaches, autant de thèmes que vous pouvez aborder avec nos experts.


Du 17 au 23 juin dernier, 10 rencontres ont été organisées pour présenter les résultats.



▶ Agenda

29 et 30 septembre

Formation ***«Savoir mettre en place un projet d'accueil de nouveaux adhérents»***

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation *«Savoir mettre en place un projet d'accueil de nouveaux adhérents»*, destinée aux adhérents des groupes de développement agricole. La formation se déroulera sur deux jours, les 29 et 30 septembre, à Suilly-la-Tour. Contact: Marie-Solange Durand au 03 86 93 40 32.

10e édition de Yonne Tour Sport

Yonne Tour Sport fête cette année ses 10 ans d'existence. Du 6 juillet au 14 août, le Conseil général de l'Yonne offre aux jeunes de 6 à 16 ans, la possibilité de pratiquer gratuitement des activités sportives originales sur 30 communes du département. Activités proposées: trampoline aérien, girobulle, murs d'escalade (9 m et 8 m), mur toboggan, tumbling, tir à l'arc, vtt, trikke, trottinettes, balancebike, golf, boxe, hockey, escrime, tchouk-ball, sumo, judo, kart à pédales, tyrolienne, home-ball, disc-golf, kin-ball, sports collectifs (football, handball, basket-ball…), remorque 6 trampolines, quads et mini motos sur parcours, piste de BMX, waterball sur piscine adaptée, plongée (jour de lancement) + parc petite enfance pour les 4-6 ans avec parcours de motricité, petit toboggan… Toutes activités encadrées par des moniteurs et éducateurs diplômés, issus des comités départementaux et clubs sportifs. Le tout, gratuitement ! Horaires : de 10h à 12h et de 13h 30 à 17h, du lundi au vendredi Prochains rendez-vous : Lundi 27 juillet : Charbuy (rue des écoles, parc gymnase) Mardi 28 juillet : Theil sur Vanne (salle des fêtes, route du miroir) Mercredi 29 juillet: Coulanges sur Yonne (Base loisirs proche guiguette) Jeudi 30 juillet: Cudot (Rue du château, mairie) Vendredi 31 juillet : Tonnerre (Pâtis, proche monument aux morts)

Irancy

Au fil du temps et des générations

Héritiers d'une histoire familiale et d'un nom ancrés depuis la nuit des temps au village d'Irancy, Léon, Serge et Jean-Baptiste Bienvenu conjuguent aujourd'hui la passion de la vigne et du vin à tous les temps : passé, présent et futur…



Trois générations réunis par la passion du vin : Serge, Baptiste et Léon Bienvenu (de gauche à droite).

Leur patronyme claque à l'entrée du village comme oriflamme au vent. Quel plus beau nom pour accueillir le visiteur de passage, que celui de… Bienvenu ! Plus de 4 siècles que la famille est installée au cœur de cet amphithéâtre naturel dédié à la vigne et au vin qu'est Irancy. Léon, le grand-père, son fils Serge et Baptiste, le petit-fils, sont les héritiers de la dynastie et perpétuent aujourd'hui une filiation liée au métier de vigneron.

Plus de 80 printemps au compteur et une passion pour l'histoire qui ne s'est jamais démentie pour Léon, le patriarche, fier de revendiquer en riant ses études HEC : *«Hautes Etudes Communales…! Mais si j'avais pas fait vigneron, j'aurais aimé enseigner l'histoire et la géographie»*. Celui que tout le monde surnomme affectueusement *«Lonlon»*, aura été à l'origine du renouveau du vignoble et a présidé 20 ans durant, le syndicat des vignerons d'Irancy. Obtenant notamment l'appellation Bourgogne Irancy en 1977, suivie deux décennies plus tard, de l'AOC communale. Aujourd'hui retraité, Léon est devenu la figure emblématique du domaine, régalant de sa bonhomie et de sa culture le visiteur venu déguster les trésors du cru, à l'ombre des caves familiales. En profitant pour livrer au passage un petit cours d'œnologie : *« quand on goûte un vin, on ne compte pas en secondes, mais en caudalies… L'unité de mesure pour exprimer la durée d'expression en bouche des arômes du vin… »*

Des Prussiens à Irancy !

Aujourd'hui à la tête du domaine,Serge son fils, lui a succédé en 2005. Le début d'investissements importants, pour redonner un second souffle à l'entreprise : *«compte tenu des gros investissements réalisés, l'impératif a alors été de commercialiser la production en bouteilles…»* Finie l'époque du vrac et des *«Gamay teinturiers»* qui servaient à renforcer les Passe-tout-grains dans leur élaboration ! Avec une superficie de 20 ha, le domaine Bienvenu produit désormais en moyenne 110 000 bouteilles à l'année, dont 40 % en vente directe auprès de particuliers.

Palotte et Mazelots, les deux climats les plus célèbres d'Irancy, sont depuis longtemps au catalogue. Viendra s'y rajouter prochainement la première cuvée Veaupessiot du domaine. Concoctée avec soin par le cadet de la famille, Baptiste, venu rejoindre son père sur l'exploitation en 2007. Aujourd'hui maître de chai, cet ancien Brossard adepte des nouvelles technologies, a en charge toute la partie vinification, prenant bien soin néanmoins, de marcher dans les pas de ses aînés : *«c'est mon grand-père qui m'a tout appris !»* Avis aux éditeurs ! Léon a commencé à écrire l'histoire d'Irancy, de 1860 à nos jours et recherche quelqu'un pour publier ses cahiers d'écoliers où, piochant souvent dans sa mémoire, il retranscrit fidèlement l'âme et le passé du village : *«je me souviens de mon arrière grand-mère, morte à 92 ans, qui nous racontait la guerre de 1870, et l'arrivée des Prussiens à Irancy !»* Une vie au rythme des guerres : *«en 1914, ils lui ont pris son gars ! En 1939, elle a vu partir son petit-fils et il s'en est fallu d'une année pour qu'elle me voit partir en Afrique du Nord…»* Des souvenirs teintés parfois de rouge… Comme la robe séculaire des vins d'ici !



Le baptême de l'appellation Irancy de l'an 2000. Prémices de la grande Saint-Vincent de Bourgogne, qui se déroulera dans le village les 30 et 31 janvier prochains.

DOMINIQUE BERNERD



En visite au domaine, le 3 juin dernier, la secrétaire générale de la préfecture, Marie-Thérèse Delaunay, avec Serge Bienvenu, devant la carte des différentes appellations d'Irancy.



Télédéclaration PAC 2015

Forte mobilisation de la profession au service de chaque agriculteur

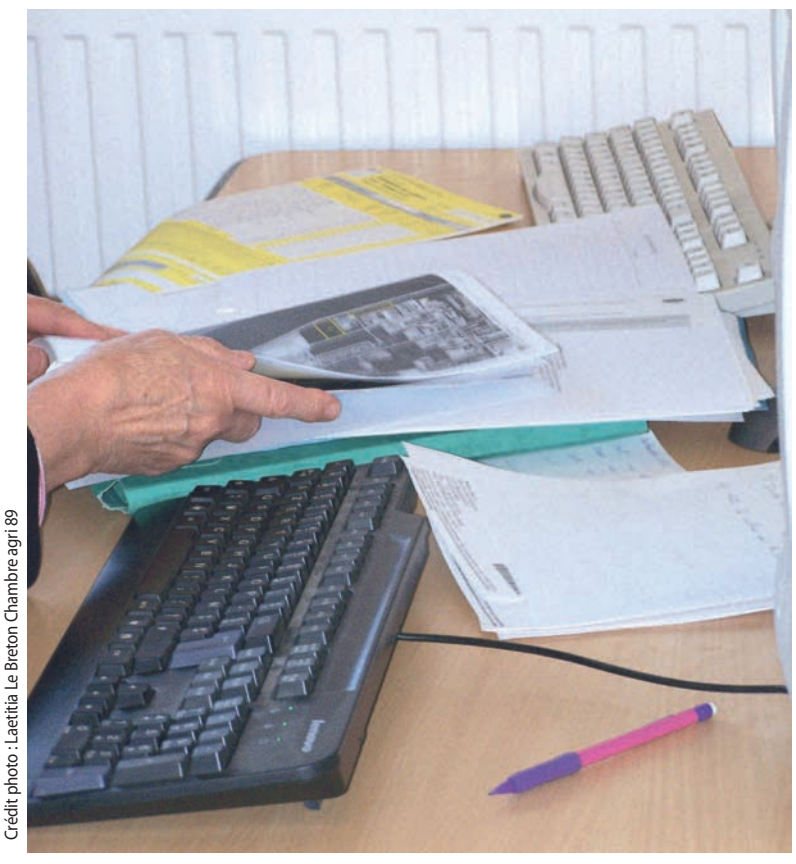
A l'heure où les moissonneuses batteuses sillonnent la plaine pour la récolte 2015, il est temps de faire un point sur la campagne de télédéclaration Pac qui s'est achevée début juin.

Ce millésime restera dans les mémoires : nouvelles règles liées à la mise en œuvre de la nouvelle Pac, profondes modifications des outils de déclaration (Telepac) pour tenir compte de ce nouveau contexte, notices techniques mises à la disposition des agriculteurs tardivement et pour certaines en fin de campagne de télédéclaration. Mais comme si cela ne suffisait pas, en réponse à une mise en cause de la France par l'Europe, l'ensemble des tracés d'îlots a été redessiné par l'IGN nécessitant avant toute chose de reprendre ces tracés afin qu'ils correspondent à la réalité du terrain.

Au final, mis à part quelques cas particuliers, les agriculteurs de l'Yonne ont pu procéder à leur télédéclaration en tenant compte de ces nouvelles règles et nouveaux outils. Cette réussite a été rendue possible notamment grâce à la forte mobilisation des organisations professionnelles agricoles. Des actions d'information, d'accompagnement individuels et des formations ont été mises en place pour ne laisser aucun agriculteur au bord de la route. Ainsi, sur les 3 175 télédéclarations réalisées, plus de 1 200 l'ont été via l'appui des équipes techniques (par ordre d'importance) de la Chambre d'agriculture, des coopératives agricoles, du CER, et de la FDSEA. Parmi les autres déclarants, beaucoup ont interrogé par téléphone ces OPA.

L'accompagnement des agriculteurs fait partie des missions de nos organisations. C'est avec professionnalisme que chacun s'est appliqué à remplir cette tâche. La campagne 2015 est à peine achevée que nous songeons déjà à celle de 2016. En effet, si l'Etat n'annonce pas de nouveaux changements à l'instar de 2015, il n'en reste pas moins que les photos aériennes datant de 2011 devraient être mises à jour. Une attention particulière sera nécessaire lors de la déclaration afin que les intérêts des agriculteurs soient respectés.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE



Crédit photo : Laetitia Le Breton Chambre agri 89

Plus de 1200 déclarations ont été réalisées avec l'appui de la profession



Arvalis - Institut du végétal

Le paysage variétal en orges d'hiver s'est bien modernisé

Les premiers résultats des essais variétés, réalisés par Arvalis - Institut du végétal, sont arrivés. Réalisés dans des milieux favorables pour trois d'entre eux et sur des argilo-calcaires pour les deux autres, ces essais se caractérisent par un rendement moyen élevé, proche de 100 q/ha.


Du côté des variétés brassicoles, Etincelle et Isocel confirment leur suprématie.

Etincel (Secobra) et Isocel (Secobra), inscrites en 2012 et *«variétés préférées»* par les malteurs et les brasseurs pour la récolte 2016, sont devenues en trois ans les deux variétés les plus cultivées et les plus multipliées en France, avec respectivement 29% et 7% des surfaces en multiplication.
En rendement, elles restent *«main dans la main»* en tête des variétés brassicoles, 1 à 2% seulement derrière les meilleures lignées fourragères et les hybrides. Qu'il s'agisse de leur look subjectivement peu avantageux, aux dires des producteurs, ou de leurs caractéristiques agronomiques et de leur qualité, elles sont très semblables : une bonne tolérance aux maladies (malgré une petite faiblesse vis-à-vis de la rhynchosporiose) et sans défaut marqué vis-à-vis de la verse, un calibrage d'un bon niveau, des teneurs en protéines plutôt modestes, en-dessous de la courbe de dilution *«protéines x rendement»*. Enfin, elles réalisent leurs meilleurs rendements plutôt avec beaucoup d'épis / m², associés à une bonne fertilité des épis.
Casino (Momont), également *«variété préférée»* inscrite en 2012, occupe la 7ème place des variétés multipliées en France à 2,7%. Depuis 4 ans, elle produit, en moyenne, 3 à 4% de moins de rendement qu'Etincel et Isocel. Ses meilleurs résultats sont obtenus sur sols de craie et argilo-calcaire. Sur le plan agronomique comme technologique, elle est très proche des deux leaders de la catégorie. Son PS reste parmi le plus élevés, au niveau de celui des meilleures orges d'hiver deux rangs.
Plus récente, 19ème variété multipliée en 2015, Amistar (Momont) monte en étape 2 de la catégorie *«en observation commerciale et industrielle»* pour la récolte 2016. Autant son rendement avait déçu en 2013, autant elle se repositionne bien depuis deux ans à côté de Casino. Elle présente un avantage significatif sur toutes les autres : elle est génétiquement tolérante à la jaunisse nanisante. Par ailleurs, plus sensible aux maladies que ses concurrentes directes elle semble aussi plus tolérante à la verse. Enfin, elle confirme un calibrage élevé proche de celui des orges d'hiver deux rangs alors que sa teneur en protéines pourrait s'élever facilement. Son PS reste parmi le plus élevés de la catégorie. Enfin, sur le plan du mode d'élaboration du rendement, elle se distingue des obtentions Secobra par un gros PMG et une fertilité d'épis mesurée.
Inscrite à l'automne 2013, 35ème variété multipliée en 2015, Voyel (Secobra) intègre aussi l'étape 2 de la catégorie des variétés *«en observation commerciale et industrielle»*. Cette variété plus tardive que les précédentes déçoit un peu en rendement cette année. Plus sensible aux maladies que ses concurrentes directes elle semble aussi plus tolérante à la verse. Calibrage et teneur en protéines sont au niveau de ses *«cousines»* Etincel et Isocel.
Enfin, toujours sur la liste des *«variétés préférées»* par les malteurs et les brasseurs, subsistent, par ordre d'ancienneté : Esterel (1996 - Secobra) et Passerel (2011 - Secobra). Esterel, longtemps variété la plus cultivée en France n'occupe plus que la 24ème place des variétés multipliées en 2015. Au cours de cette campagne, ses meilleurs faits d'arme sont enregistrés sur les sols sèchants de plateaux à faible potentiel où elle fait à peine moins bien que les leaders de la catégorie. L'ultra précocité de cette variété a probablement constitué un avantage dans ce type de milieu, sous un climat de fin de campagne sec et chaud. Passerel occupe la 9ème place des variétés multipliées à 2.1%. Proche en productivité de Casino et Amistar, elle a un profil agronomique comme technologique moins favorable : elle est sensible aux maladies et son calibrage est inférieur à celui des variétés plus récentes.

Du côté des orges d'hiver deux rangs brassicoles, toujours rien de bien significativement concurrentiel. Salamandre (Secobra), décevante cette année, a un rendement régulièrement inférieur d'environ 8 à 10% à celui des meilleurs escourgeons. C'est sur le plan qualitatif que cette variété, 14ème multipliée en 2015, se distingue : d'un côté, un calibrage et un PS records mais à l'inverse une teneur en protéines souvent élevée. Enfin, Vanessa (Unisigma), toujours dans la liste des *«variétés préférées»* par les malteurs et les brasseurs, n'est plus dans le coup depuis longtemps au niveau de la productivité.

Qu'elles soient lignées ou hybrides, 6 rangs ou 2 rangs, les variétés fourragères proposent une offre pléthorique

Qu'il s'agisse d'hybrides, de lignées six rangs ou deux rangs, le progrès génétique est bien là parmi les variétés fourragères. Les hybrides Mangoo (2014 - Syngenta / 4ème variété multipliée) et Tektoo (2015 - Syngenta/ 10ème variété multipliée) *«tiennent la corde»* de la productivité en compagnie des meilleures lignées du moment. Les escourgeons KWS Tonic (2013 - Momont/ 17ème variété multipliée) et Touareg (2011 - Lemaire D./ 20ème variété multipliée) confirment ainsi un très bon niveau de productivité depuis leur inscription. Toujours en 6 rangs, mais inscrits en 2015, Detroit (DSV) et Joker (Momont) atteignent le même niveau, avec des rendements supérieurs à ceux enregistrés à l'inscription. Le second présente la particularité d'être résistant aux deux mosaïques. Au milieu de ces escourgeons, s'intercale la nouvelle variété à deux rangs KWS Orwell (Momont). Moins tardive que KWS Glacier (2013 - Momont / 15ème variété multipliée) et KWS Cassia (2010 - Momont / 3ème variété multipliée), elle s'en sort mieux en 2015 et pourrait assurer la relève parmi les orges d'hiver très productives.
Plus anciens mais encore cultivés, les escourgeons très précoces Cervoise (2005 - Momont) et Abondance (2001 - Syngenta), réalisent encore de bonnes performances en 2015 dans les situations les plus sèchantes.

LUC PELCE



Mécacéréales

Atelier moisson

Cinq constructeurs de moissonneuses seront présents le 5 août prochain au Lycée agricole Le Chesnoy à Amilly (45) pour cette 10ème édition de Mécacéréales. Ils disposeront d'une parcelle de 15 hectares pour faire évoluer leur machine en conditions réelles de travail. Une opportunité unique pour découvrir ces nouveautés qui contribuent à l'amélioration du débit et de la qualité des chantiers de récolte.



Revue des forces en présence

Case IH présentera le premier modèle de la gamme Axial Flow 140 : la 5140. Elle sera associée à une coupe 3050 à tablier télescopique de 6,10 m de large. Cela en fait une machine adaptée aux exploitations de taille moyenne. Son rotor *«Small tube»* reçoit une nouvelle configuration de plots pour l'adapter aux conditions de récolte européenne avec des volumes de paille et de grain importants. L'ensemble est animé par un moteur de 312 ch doté de la technologie SCR, sans filtre à particules. Le constructeur nous fera sans doute la démonstration de la fonction *«nettoyage»* commandée depuis le moniteur AFS pour gagner du temps lors de la récolte des semences.

Claas a choisi une Lexion 750 Terra Trac. C'est la première fois qu'une machine à chenille sera présentée à Mécacéréales. Elles représentent aujourd'hui 30% des ventes du concessionnaire local. La 750 sera la seule machine hybride du plateau avec son système de battage APS et Roto Plus à deux rotors longitudinaux. Avec son moteur de 435 ch, elle se positionne en milieu de gamme 700. Elle sera équipée de la nouvelle coupe Vario autorisant, par une commande actionnable depuis le poste de conduite, une amplitude de réglage de 70 cm. Le constructeur nous parlera de ces différentes assistances à la conduite.

Same Deutz Fahr : En attendant la sortie de la nouvelle gamme C 6 000 programmée pour Innov Agri 2016, le constructeur exposera l'un des quatre modèles de sa gamme 9 000, machine conventionnelle à 6 secoueurs. Le modèle TSB se distingue du TS par sa fonction dénommée *«Balance»* de mise à niveau automatique dans les pentes. Au niveau des organes de battage, le constructeur mettra en avant le rouleau d'alimentation Extra Feeding, le contre batteur à segment, et la gestion des ôtons par deux mini batteurs latéraux indépendants. Cette machine de 395 ch sera présentée avec une coupe 7,20 m.

John Deere nous présentera une machine non conventionnelle, la S670 équipée d'une coupe de 7,50m. Cette machine à rotor unique assurant le battage et la séparation est adaptée pour le marché européen. Son moteur de 449ch répond aux dernières normes anti-pollution Tier 4 Final grâce à un filtre à particule et au système SCR. La vidange de sa trémie de 10 600l au rythme de 120l/s est assistée par une surpuissance de 34 ch lors du battage. Cette présentation sera l'occasion pour le constructeur de nous parler de son pack *«moissonnez connecté»* comprenant des fonctionnalités pour améliorer les performances de la machine.

New Holland viendra avec une CR 9,80 de 517 ch modèle intermédiaire de la gamme CR. Pour des raisons d'organisation de la démonstration, sa coupe Varifeed sera limitée à 7,60 m. Vous pourrez visualiser le nouveau look de la gamme CR et de sa cabine Harvest Suit Ultra. Elle sera également dotée du Dynamic Feed Roll (DFR), un rouleau placé entre le convoyeur et les deux rotors de séparation de nouvelle conception. Le constructeur annonce un gain de 10% sur la productivité de la machine et 50% sur la quantité de grain cassé. Vous pourrez observer cela sur les échantillons de grain prélevés lors de la démonstration.

Rendez vous à 14h00 pour le *«show moisson»*

L'atelier moisson débutera dès le matin à 11H00. Rendez-vous a été donné à tous les présidents de Cuma de la Région Centre et leur responsable moisson pour une présentation VIP des machines.
Le grand rendez-vous, celui du show moisson, est fixé à 14h. Les moissonneuses seront rassemblées sur le pôle qualité du grain pour une première présentation statique. L'accent sera mis sur les innovations au service de la qualité du grain. A partir de 15h, les machines regagneront leur parcelle attitrée. Débutera alors la démonstration dynamique, celle qui fait la réputation de Mécacéréales, la seule manifestation en France à proposer depuis 20 ans une animation sur la récolte des céréales.
Rendez vous le 5 août à Amilly au lycée agricole du Chesnoy.

S.Deseau et V.Morin,
animateurs de l'atelier moisson

▶ Des professionnels à votre service

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Boucheron SAS

Ouverture de la base de Venarey les Laumes



Les Ets Boucheron, concessionnaires Fendt à Lézinnes (89), viennent d'ouvrir une nouvelle base à Venarey les Laumes, dans la zone industrielle face aux abattoirs. L'entreprise familiale, dirigée par Jean-François Boucheron, s'implante dans l'Auxois pour couvrir au mieux son secteur qui s'étend désormais du Chatillonnais à l'Auxois. *«Nous couvrons le Tonnerrois depuis notre siège social de Lézinnes»* explique le gérant de la concession. *«Notre base de Cussy les Forges, qui distribue par ailleurs Valtra et JCB, nous permet d'apporter un service de qualité sur l'Avallonnais. Avec Venarey, nous nous rapprochons de nos clients de l'Auxois et du Chatillonnais, pour lesquels nous voulons aussi apporter un service de proximité et une plus grande réactivité».*

Pour cela, les Ets Boucheron ont aménagé un bâtiment de 1 500 m² couverts, qui accueille un atelier et un magasin libre-service de 750 m² chacun. Trois personnes ont été recrutées pour animer cette base. Arnaud Guillaume a en charge le commercial. Sylvain Cortot s'occupe du magasin et enfin, Arnaud Miguet, technicien, complète l'équipe. Jean-François Boucheron et Florence Garcia sont présents quelques jours par semaine afin d'être au plus près de cette nouvelle équipe. La nouvelle base de Venarey va distribuer Fendt, JCB Agri, Amazone, Hardi Evrard, Sky Agriculture, Koeckerling et différentes marques de fenaison, de matériel pour l'alimentation animale et d'outils du sol. Pour officialiser cette implantation, une inauguration est prévue au début de l'automne.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 21/07/2015	Bourg-en-Bresse 21/07/2015	St Christophe-en B. 15/07/2015	National 15/07 au 21/07/15
Vaches viande (V)	U	-	NC	4,10 €	3,96 €
	R	-	3,70 €	3,81 €	3,64 €
	O	-	3,45 €	-	3,35 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,30 €
	O	3,37 €	3,30 €	-	3,36 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	3,01 €
	P	2,82 €	2,80 €	-	2,77 €
Génisses VML	U	4,18 €	4,35 €	4,65 €	4,23 €
	R	3,93 €	3,85 €	4,08 €	3,75 €
	O	-	3,35 €	-	3,20 €
Taureaux VML	URO	-	2,50€	2,82 €	2,72 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 21/07/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	3,33	3,01	
300-350 kg	-	2,93	2,77	
350-400 kg	-	2,94	2,71	
400-450 kg	-	2,93	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,65	-	
300-350 kg	-	2,67	2,37	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,67	
350-400 kg	-	-	2,58	
400-450 kg	-	2,67	2,57	
450-500 kg	-	2,68	-	
500-600 kg	-	-	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,20	
350-400 kg	-	2,47	-	
400-450 kg	-	2,48	-	
450 kg et +	-	2,06	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,62	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,46	2,05	-	
5 -10 ans	-	1,98	1,72	-
+10 ans	-	1,83	1,58	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,15	-	

Bovins : 1233
Les sorties augmentent mais la canicule pénalise la présentation.

Broutards : Vente active et totale dans les sujets destinés à la Turquie. Très belle présentation en sujets de + 400 kg à des cours toujours attractifs. La gamme intermédiaire est plus discutée.

Taurillons : Offre de moindre qualité, vente toujours compliquée dans le second choix.

Laitonnes - Génisses : La différence de prix entre les sujets de bonne conformation et de second choix est toujours conséquente.

Vaches - Génisses 3 ans : Offre importante. Les besoins sont néanmoins à la hauteur mais les prix sont à peine maintenus.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 20/07

Bovins (332)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
230 à 375 kg	680 - 1040	2,61 - 3,31
430 à 505 kg	-	-
410 à 465 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
335 à 405 kg	910 - 1020	2,51 - 2,71
420 à 520 kg	1090 - 1280	2,45 - 2,76
Laitonnes		
190 à 335 kg	490 - 820	2,28 - 2,61
Génisses		
330 à 455 kg (16-24mois)	790 - 1030	2,11 - 2,61
430 à 675 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
840 à 1175 kg	1360 - 1920	1,60 - 1,64
Vaches		
Vaches légères	870 - 1210	
Vaches entre deux	1240 - 1390	
Vaches lourdes	1430 - 177s0	

Vente rapide en broutards à des cours plus fermes en légers (moins de 320 kg), et reconduits pour le reste de la catégorie.
En taurillon, les animaux jeunes et lourds se placent à des tarifs fermes, en maigres ordinaires et âgés les cours sont orientés à la baisse.
Vente calme en femelles à des cours qui ne progressent pas.
Commerce suivi en vaches lourdes avec de l'état.
Vente toujours difficile en sujets âgés maigres.

Bovins gras : 9
Génisses de viande : 3,84 à 4 € Kg de viande
Cours plus soutenus. Vente globale.

Prochains marchés ovins et bovins le lundi 27 juilllet aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 01/07/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,95	2,70
350 à 400 kg	2,85	2,65
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,60	2,47
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,13
Vaches		
- 5 ans	2,07	1,95
de 5 à 10 ans	2,00	1,77
+ 10 ans	-	1,70

Broutards, Laitonnes : Commerce plus calme en broutards, cours reconduits en laitonnes.

Vaches-Génisses : Cours reconduits, bonne demande en vaches fraiches de bonne conformation.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 21/07/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,20 €	2,90 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,10 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,05 €	-

Tendance : Marchandises toujours demandées pour la turquie (6 à 10,5 mois).Vente très mauvaise dans toutes les autres catégories.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 13/07/15 au 19/07/2015*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,87 €	-
350 kg	-	2,70 €	-
400 kg	-	2,67 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,55 €	-
500 kg	-	2,38 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,49 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,29 €	-

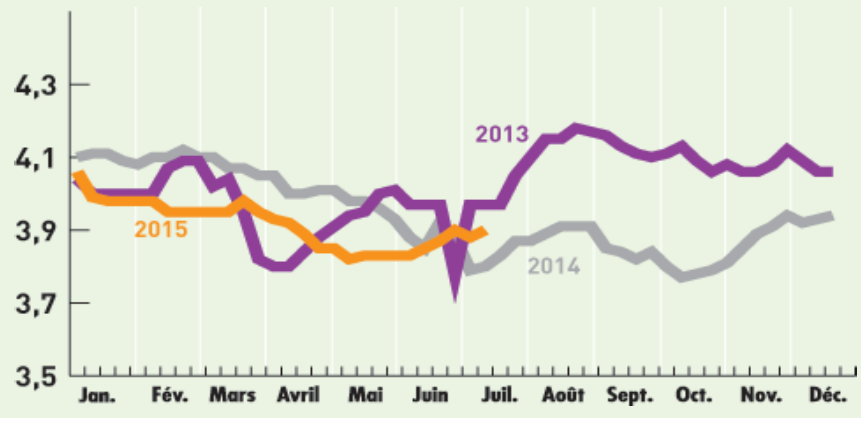
Tendance :
MARCHÉ DIFFICILE ACCENTUÉ PAR LA SÈCHERESSE.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 13/07/15 au 19/07/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,90 €	3,72 €	3,67 €			
Races mixte		-	3,53 €	3,52 €	3,50 €	3,47 €	
Races lait					-	3,39 €	3,34 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	3,26 €	3,20 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,29 €	4,21 €	4,10 €	-			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,27 €	4,16 €	4,08 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,40 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,61 €	3,55 €	-	-
Races lait				-	3,25 €	3,13 €	3,09 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,78 €	4,54 €	4,23 €	4,11 €			

Tendance : TENSION SUR LE MARCHÉ DU JB.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 13/07/15 au 19/07/2015*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,03 €	3,95 €	3,91 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,74 €	4,33 €	4,19 €	3,98 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,08 €	4,00 €				
Races mixte					3,63 €	3,61 €		-
Races lait							3,12 €	3,08 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,78 €	4,58 €	4,33 €	4,16 €				

Tendances SEM. 30 / 2015

Bovins de boucherie

Les tensions entre l'amont et l'aval de la filière restent très fortes. Des manifestations se développent partout en France . Les pouvoirs publics semblent prendre conscience de la gravité de la situation puisque un plan d'aide d'urgence devrait être décidé après le conseil des Ministres qui se réunira mercredi mais cela sera-t-il suffisant ?
Sur les marchés, le commerce reste laborieux avec des tarifs difficilement maintenus dans les femelles haut de gamme ou label. La demande demeure très ciblée sur les bonnes Charolaises épaisses et viandées mais le placement reste difficile dans les Charolaises ordinaires ou les réformes allaitantes de choix secondaire d'où des tarifs très discutés. Dans les réformes laitières, même si les besoins sont peu toniques, la modestie de l'offre permet un écoulement régulier et une stabilité des prix voir haussiers dans les réformes Frisonnes, Normandes ou Montbéliardes. En jeunes bovins, le commerce est très difficile dans les Blonds d'Aquitaine avec des tarifs difficilement maintenus, lorsqu'ils trouvent preneurs. La vente un peu plus régulière dans les Charolais et Limousins. Les laitiers suivent tranquillement le prix des vaches de même race. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

Les apports sont limités et de qualité hétérogène avec les prémisses de la sécheresse. Si les femelles lourdes à finir rapidement se vendent normalement à des prix reconduits, les échanges sont plus laborieux et sélectifs pour les animaux de second choix. Les vaches âgées ou trop maigres sont délaissées. ■

Broutards

Les apports sont plus étoffés après la petite activité de la semaine passée. La vente reste fluide dans les mâles de moins 300 kg convenant au marché Turc. Dans les autres catégories, le commerce est également suivi dans les mâles de qualié redémarrage des achats pour la Turquie s'est très vite ressenti sur les marchésujets de qualité mais dès que l'on descend dans la gamme, le tri est plus sévère avec des tarifs discutés et légèrement baissiers. En femelles, la vente est calme avec des tarifs stables. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité commerciale se montre plus difficile avec une offre abondante (report de la semaine passée) face à une demande restreinte (manque de place mais également moins de mise en place pendant l'été). Les cours sont en légèrement baisse dans les veaux Frisons, Abondances, Montbéliards ou croisés convenables. Dans les veaux croisés mixtes ou Blanc bleu frais et viandés, le placement est plus calme avec une plafonnement des prix. Le tassement est plus marqué dans la marchandise ordinaire. ■ **Laurent Chupin**

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 20 juillet) :
«Les volumes d'abattage se maintiennent confirmant une activité d'un bon niveau. A l'heure où de nombreux soutiens s'expriment en faveur des éleveurs, il ne faut pas brader les animaux face à certains acheteurs qui font pression. Bien au contraire le médiateur rendra ses conclusions le 22 juillet prochain et la mise sous surveillance des acheteurs doit être renforcée.»
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 juillet) :
«Les éleveurs peuvent faire l'objet de pressions à la baisse auxquelles ils doivent résister compte tenu d'une offre qui reste limitée et de fondamentaux de marché inchangés.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 20/07/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**2,74 - 2,96**	**2,30 - 2,41**
Gras (38-44 kg)	-	**2,76 - 2,96**	**2,32 -2,71**
Gras (44-50 kg)	-	**2,41 - 2,67**	**2,20 - 2,29**
Gras (+50 kg)	-	**2,34 - 2,37**	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	**0,79 - 1,17**	-
(+60 kg)	**1,14 - 1,36**	**0,70 - 1,06**	-
Divers			
Béliers: 105 à 145 €	**1,11 - 1,24**		
Agneaux maigres : 48 à 66 €		**1,97 - 2,29**	
Caprins : 17 à 28 €			**0,35 - 0,74**
Boucs :			

Ovins : 1015
L'offre augmente. Malgré l'effort consenti par les éleveurs la qualité a du mal à être au rendez vous
AGNEAUX : Quelques lots extra permettent d'avoir une cotation en légère hausse. Afin de valoriser au mieux la production il est conseillé de trier sévèrement..
BREBIS : Demande toujours présente. Vente totale et active.
BELIERS CAPRINS : Vente active.
Effectifs : Agneaux: 806 - Brebis : 184
Béliers : 23 - Caprins : 2
Prochain marché : le lundi 27 juillet (pesée 6h30 - vente 9h00). Pensez à annoncer vos animaux !!
NB : Ramassage de laine sur le parking Sicafome mercedi 29 juillet de 9 h à 11h.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 20/07*

Ovins : 189	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	**100 - 125**	**2,28 - 2,85**
Brebis	**35 - 122**	**0,68 - 1,40**
Béliers	**110 - 122**	-

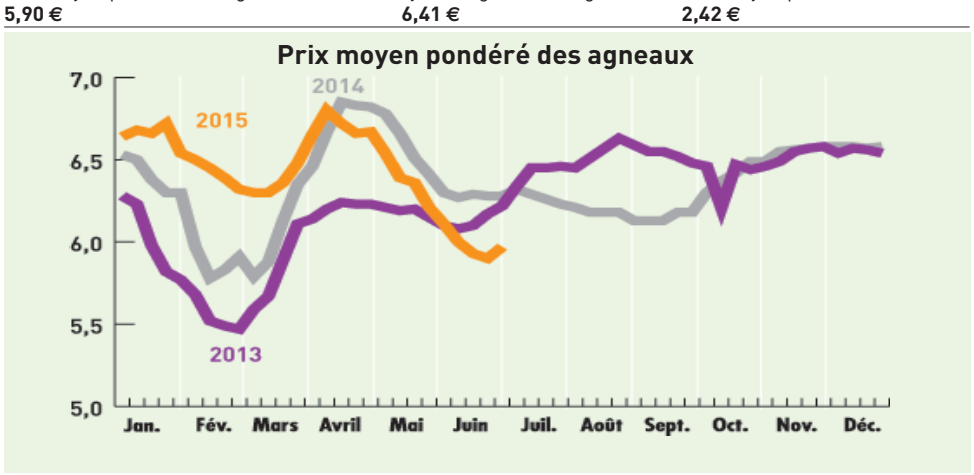
Cours stables en agneaux bien finis, tri plus sévère en agneaux ordinaires. Forte demande en brebis à des tarifs qui augmentent de façon significative.
Le prochain marché aura lieu le lundi 27 juillet aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 13/07/15 au 19/07/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,26 €**	**5,85 €**
Couvert	16-19 kg	**6,45 €**	**6,21 €**	**5,78 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,49 €**	**5,27 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 29/06/15 au 05/07/15*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,90 €	**6,41 €**	**2,42 €**



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 29/06/2015 au 05/07/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	6,26	6,30 -0,12	6,38 -0,09	5,81 0,12	-	-	-	-
	R Var.	6,08 -0,01	6,10 -0,06	6,08 -0,01	-	6,31 -0,20	6,34 -0,14	6,32 - 0,09	-
	O Var.	-	5,29 =	5,13	-	5,87 -0,06	5,89	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,18 -0,13	6,17 -0,10	5,51 =	-	6,43	6,24 0,03	5,59 0,03
	R Var.	5,93 -0,06	6,01 -0,08	5,98 -0,07	5,33 -0,06	6,30 0,05	6,20 -0,03	5,98 0,02	5,52 0,02
	O Var.	5,65 0,08	5,67 0,08	5,66 -0,03	5,09 -0,24	5,82 -0,02	5,73 -0,04	5,54 -0,06	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	4,62	-		5,37 -0,09	5,15 -0,07	-
	O Var.	-	4,59	4,56	-	-	5,23 0,09	-	-

Zone nord : Collège vendeur absent. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

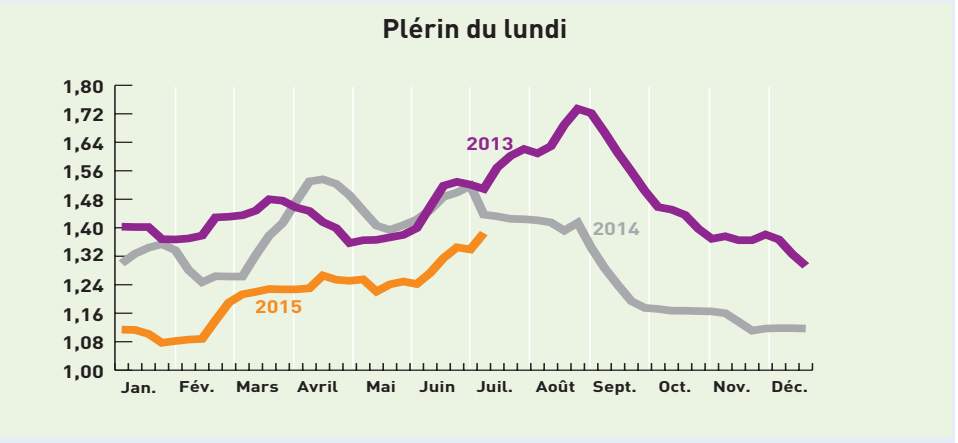
(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2015

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	170 à 180 €	150 à 160 €
2e coupe	170 à 180 €	150 à 160 €
3e coupe	-	-

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (13 511 porcs présentés) *Cotations du Lundi 20 juillet 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,385 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 10/07 au 16/07/15*
1,56 €/kg/carcasse euros



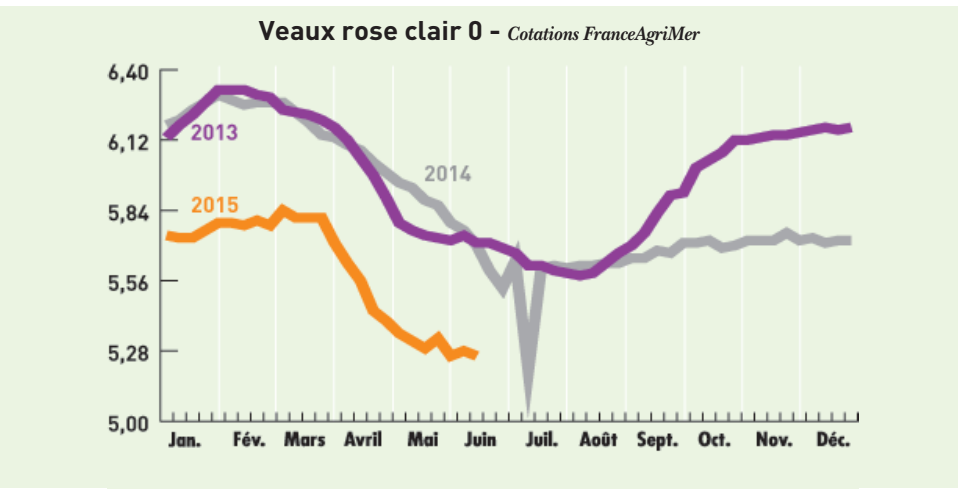
Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 13/07/15 au 19/07/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,38 €**	-	-
U	-	**7,31 €**	**5,86 €**	-
O	-	**5,26 €**	**4,16 €**	**3,45 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* *Marchés régionaux du 20/07/15 au 24/07/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**142**	**430-620 €**	**290-400 €**	**210-325 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**275-380 €**	**225-275 €**	**140-170 €**	**90-110 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**440-530 €**	**285-365 €**	**230-280 €**	**110-150 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**560-660 €**	**410-480 €**	**280-320 €**	**150-180 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**1054**	**200-330 €**	**170-260 €**	**50-150 €**	**20-70 €**



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) *Cotations FranceAgriMer du 13/07/15 au 19/07/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,68 €**	**2,55 €**	**1,65 €**	**–**
Bons	**2,38 €**	**2,10 €**		

Céréales

Marché du 14 juillet 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	5 d'août	190	N	C
Aube/Yonne	mennier	juil.-août	180	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	juil.-août	163	N	C
Sud Côte-d'Or	63-64 kg/hl	juil.-août	160	N	C
	63/64 kg/hl	sept.-déc.	165	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl		inc.		C
Aube/Yonne	50 kg/hl		inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saone			inc.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/		juil.-sept.	170 à 172	N	C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		juil.-sept.	165	V	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or/Saone et Loire		oct.-déc.	175	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		inc.		C	
Yonne		inc.		C	

Matériel

Tracteur

21 - ACHETE presses moyennes densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (280A)
✆ **07 86 22 52 61**

21 - VENDS tracteur JD 7810, 10 200 heures, relevage avant, 35 000 euros (réf. 2901)
✆ **06 63 41 19 75**

21 - VENDS tracteur Zétor, 5711 + fourche, - épandeur fumier Mam 4 T., - broyeur accotement, 1.60 m. (réf. 3003)
✆ **06 32 30 72 62**

21 - VENDS cause retraite tracteur JD 6520, 6230, - herse rotative Amazone 3 m. + semoir en combiné AD 302, - distributeur engrais Sulky x 36 à pesée, - charrue Overum + Fenet 4 corps (réf. 3002)
✆ **06 07 70 24 42**

38 - RECHER. Prop. tracteurs av. 1970 pour expo a jardin 25 et 26 juillet (1 repas gratuit / expo) h.r.
✆ **04 74 85 80 32**

39 - Vds tracteur CX90 5 100 h, 98, clim. doubleur masses. Pneus 35% tbé, 14 000. Bennes 10t 4 400 + 8 t 3 000
✆ **06 37 07 36 72**

42 - Vds tonnes eau galvan. chass. bac galvan. 1500L - 3000 L - 3500 L + fend. buch. 14 T hyd. + divers cse cess
✆ **04 77 22 60 10 HR**

73 - AV tracteur Case MXU 100 de 2005, 4000 h, bte Hilo, cab suspendue clim siège pneumatique.
✆ **06 09 23 69 98**

Travail sol

42 - Vds charrue 4 socs Naud 2500 euros à débattre
✆ **06 01 84 77 69**

Récolte

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, presses moyenne densité et presse à balles rondes, Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 280B)
✆ **06 29 81 80 05**

38 - Vends bottelleuse Someca
✆ **06 78 89 56 65**

Arbo-viti

71 - Vds bidons Paris 2 x 600 L, poutre de polyvalence pour G85 Grégoire.
✆ **06 72 08 31 61**

Irrigation

01 - Vds groupe irrigation révisé à neuf pompe 65 m3/h tuyaux diam 100 en alu 6m avec T et coudes arrêt irr.
✆ **04.79.42.00.95. hr**

Cave

39 - VDS cuve resine 40 hl pressoir Vaslin remorque Foulo benne pompe a vin et divers
✆ **06 75 24 49 62**

Agri. divers

01 - Vds MC120 diverses options 4900 h tbé - charrue Huard 4 corps - combiné Psem - semoir Amazone 3m - cuve à fuel 1500l + pompe
✆ **04.74.24.30.46. hr**

18 - Vends groupe diesel irrigation, moteur Unic MZ42, pompe Caprari MEC MR 100 1/2A, bon état.
✆ **Tél. 06.08.37.05.30.**

30 - Vds bennes 8- 10- 12 T, covercrops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, charrues nonstop 3- 4- 5 socs.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds silo plastique svr pied 6m + silos tole rond plusieurs diamètre a débattre.
✆ **04 76 34 41 56**

38 - Cause cessation vends : 1 épandeur SAB 4T état neuf 2200€ - 1 herse 3,20m 200€ - 2 cuves à gasoil de 1000L chacune 200€ la pièce - 1 charrue HB1-Bisocs 350€ - 1 ânesse pleine 400€. Tél HR.
✆ **04 74 97 23 88**

38 - vds épandeur fumier 7t6 pulvé 600l ct ok tuyaux alu 6m 9m diam 18 trepié cannes semoir engrais 800l le tout be
✆ **06 22 01 86 88**

69 - Vds monocoque 10 T. CP100M Cargo - Pneus 550*45*22,5 basse pression - Chassis surbaissé de 20 cm. - Rehausses grains et ensilage - TBE.
✆ **06 59 86 21 67 ou 06 82 41 59 38**

74 - Vend pompe à vide VP 76 Alfa Laval très bonne, vend également unité terminale 50 litres verre.
✆ **06 33 00 34 33**

Elevage

38 - Vends machine à traire pour chèvres, année 2006, moteur refait. Bon état.
✆ **06 26 17 28 27**

Véhicule

Utilitaire

69 - Bétaillère Master 120 CV, caisse alu neuve, portes + pont révisé Gtie - 15800 HT. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Cause cessation vends Mercedes 914, 9 T 5, moteur 350.000 km, TBE, caisse polyester.
✆ **06 77 28 83 38**

Tourisme

42 - Vds Scenic Diesel 2002, 160 600 km, bon état général, convient comme utilitaire pour exploitation, 500 euros ferme. Marcenod.
✆ **04 77 20 70 51 ou 06 19 58 32 86**

89 - VENDS Xsara Break, HDI, tendance, 2005, 211 000 kms, CT fait, pneus neuf. (réf. 3005)
✆ **06 17 24 83 35**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds 40 ha maïs plantes entières pour ensilage secteur Polliat/Montcet
✆ **06.83.02.88.65**

42 - Producteur vds maïs ensilage en bottes qualité extra livré + orge à la moisson
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

42 - Vds TB foin 2015 -25 bottes rondes 120x150
✆ **04 77 60 54 85 ou 06 83 49 24 80**

42 - Vds foin PN région St Bonnet le Chateau BR et Tank lait Japy 1200 L
✆ **06 88 73 18 88**

Fourrage

03 - Vds foin bio 2014 - bottes rondes
✆ **06 10 78 08 84**

SARL LAGARDE
Vends paille blé et orge
Tel. 06 24 02 19 94

69 - Vds paille bottes carrées, foin de qualité, livraison par Crq.
✆ **04 74 00 30 70 ou Rép.**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

Pépinière

69 - Vds plants de poireaux bleu de Solaize, Gaec Duchamp, 330 rue du Rhône, Solaize.
✆ **04 78 02 93 57 ou 06 12 34 36 01**

84 - Vds plants de poireaux maxime et armor. Prix selon quantité. Vaucluse.
✆ **06 19 02 30 33 ou 04 90 33 84 54**

Bât. Pro.

26 - Achète bâtiments déssaffectés mini 150 m 2 industriels ou agricoles même mauvais état
✆ **06 78 01 67 48**

Terrain

26 - Achète terrain boisé lande ou forêt accessible etudie toute proposition
✆ **06 78 01 67 48**

38 - Agriculteur rech. à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

Divers

38 - Vds camping car C35 1800€ - caravane 300€ - motopompe 250€ - moteur électrique 100€ - Tél : 04 76 32 90 66
✆ **06 58 94 00 62**

42 - Vds 7 éléments de cuisine contemporaine vert d'eau dont 3 hauts - 30 €/élément + plateau sur pied 30 € + lave vaisselle Miele 80 € + évier inox 30 €
✆ **06 84 92 81 31**

69 - Vds remorque bétaillère dim. L220 l127 H118 bon état 500 euros.
✆ **06 50 90 44 52**

Maître MOUNTA
Voyant Médium Guérisseur
Résout vos problèmes d'amour. Retour express de l'être aimé, fidèle et soumis. Chance. Protection contre les mauvais sorts (voir ses ennemis à genou). Désenvoutement, etc...
Résultat rapide et garanti. Discrétion assurée.
07 53 18 33 43

69 - Vds enrouleur Irrifrance 97 diam 50 220 pleuride semoir engrais Amazone ZAF 800 Cover Crop 12 disques monté sur poutre porté série légère TBE - Exo TVA.
✆ **04 78 90 58 71 le soir**

69 - Cherche lits vendangeurs.
✆ **06 70 55 42 12**

Location

Agricole

01 - Loue hangar fermé bétonné 10km ouest Bourg stockage divers
✆ **04.74.24.30.46. hr**

Autre

21 - LOUE studio Presqu'ile de Gien, face Porquerolles, site superbe, 4 couchages, 500 m. plage, 400 euros la semaine du 2 au 9 aout et à partir du 30 août (réf. 300A)
✆ **06 03 89 76 40**

Offre

Emploi

21 - Dne Viticole Bio CHERCHE vendangeurs début septembre, ni logé, ni nourri. (réf. 3001)
✆ **domaines@drouhin.com**

21 - Domaine Puligny-Montrachet CHERCHE vendangeurs 7 jours vers le 6/09, casse croûte + nourri midi (réf. 3006)
✆ **06 89 85 46 48**

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

Caillebotis, bétons pleins ou rainurés
Vos bétons glissent ?
Une solution Le surfaçage thermique
06 20 01 48 74
tounet La propreté par la chaleur

ESPACE Affaires

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

POUR TOUTE RÉSERVATION
CONTACTEZ
VOTRE SERVICE COMMERCIAL
RÉUSSIR HABITUEL

Défi~Mat UZERCHE 19 . Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80
www.defimat.fr

TRACTEURS

	an	Heures	CV
CASE IH Maxxum 125, char TBE	2010	4500	125
CASE IH Puma CVX 145	2011	4300	145
CASE IH Puma CVX 145	2012	2800	145
CLAAS Celtis 426 RA, char	2005	2000	74
CLAAS Celtis 436 rx, char	2007	3900	82
CLAAS Celtis 456 Plus RX, BE	2008	5400	102
CLAAS Axos 330, char, TBE	2011	1900	92
CLAAS Ares 566 RZ,destokage	2005	7500	110
DEUTZ-FAHR Agro.85,	1997	8600	85
DEUTZ-FAHR Agro.110, BE	1998	6200	110
JD 5070 M, Power renverser, TBE	2012	1800	70
JD 5080 R, char JD 551, TBE	2009	1600	80
JD 6115 m, batis JD-PQ, TBE	2013	1800	115
JD 6140 R AP, REL&PDF AV	2012	2200	140
JD 6150 R AP, char JD H360, TBE	2012	2700	150
JD 6230 P, char, PQ +24/24 TBE	2008	7100	100
JD 6330 AP, char, rel av, TBE	2011	2500	105
JD 6430, p rel av, TLS, TBE	2012	1900	125
JD 6534 PQ+24/24 TBE destock	2011	1800	125
JD 6530 P auto eco 24/24 destock	2009	5200	120
MASSEY FERG. 3645, TBE boite 24/24	2008	1800	92
MASSEY FERG. 4270, boite 24/24	2000	4200	110
MASSEY FERG. 4360, char, Stoll clim.	2002	4200	100
MC CORMICK CX 80, char	2002	6000	80
MC CORMICK CX 85, XS	2007	5200	85
MC CORMICK MC 105, char	2004	7950	105
NEW HOLLAND T 5050, char	2009	3200	97
REFORM MOUNTY 80	2003	2600	80
RENAULT Temis 610 Z, bt 16/16 meca.	2000	6800	105
SAME Silver 105, bt 45/45, tripl	2004	4700	100

MANUTENTION
VAL. DE FERME, 320S Avant Techno, 2007, 1276, 2,10 m
VAL. DE FERME, 320S Avant Techno, 2002, 966, 2,10 m
Télésc. Caterpillar 407 C, 2009, 4300, 7,3 m

ÉPANDAGE ET TRANSPORT
ÉPAND. Pulvérulent Prolog. CNX 6120, 2007, 8m³, larg. de travail 10 m
ÉPAND. PROMODIS KVX 9000, 2004, 12 m³ porte hydraulique
ÉPAND. LEBOULCH, GOLIATH 162, 2011, 16 m³ porte guillotine
ÉPAND. LEBOULCH, HVS 210, 2009, 11 m³ porte guillotine
ÉPAND. LEBOULCH, HVS 210, 2008, centrale hydro

MÉLANGEUSES
KUHN EUROMIX 1 1380, 2006, 13 m³
TATOMA MV 16 DUPLO, 2007, 16 m³
TRIOLET, SOLOMIX 1600 LVL, 2007, 16 m³ TBE

T. À LISIER PICHON TCI 7, 1997, 7000 L, bras pompage REV
T. À LISIER TONALIS RE 810, 1996, 8100 L, bras pompage REV
BÉTAILLÈRE MASSON B 5000, 2000, 7/8 bêtes pose à terre
BÉTAILLÈRE MAÎTRE M A J, 1991, 7/8 bêtes 5 m x 2,40 m
PLAT. FOURRAGER CARGO vanto 600, 2004, 6 m, esieu simple, TBE
PLAT. FOURRAGER MASSON MSP 70, 1999, 7 m, tamdem, TBE

TRAVAIL DU SOL
ROULEAUX QUIVOGNE ROLMOT 630, 2004, 6,3 m
CHARRUE KUHN VARIE MASTER 120, 1997, 4 corps NSH REV
COVERCROOP QUIVOGNE 1979, 2,4, système en V
COVERCROOP KUHN discover XM28, 2002, 3,40 m
HERSE ROT. CARRE, atel ar roul packer, 1996, 3 m
HERSE ROT. POTTINGER, lion 301, relv ar -roul packer, 2007, 3 m
HERSE ROT. KUHN, HRB 303 D, 2004, 3 m, toute révisé, TBE
HERSE ROT. KUHN, HR 3003 D, 2008, 3 m, roul packer, TBE

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax. 03 24 71 97 70
LIVRAISON GRATUITE SOUS 15 JOURS**
7164€ HT livré*
BÂTIMENT GALVANISÉ 12,20M X 24M
FABRICATION FRANÇAISE
24 m
5 m
12.20 m
100% IPE
PAYABLE EN 36 MENSUALITÉS À TAUX 0%*
* soumis à conditions
** sur stock disponible sur France Métropolitaine

Elan
✆ 01 49 84 94 28
REFOULEURS ÉLECTRONIQUES RADIO
Garantie : 2 ans, sauf chute dans l'eau.
Permettent d'éloigner toutes sortes d'animaux indésirables, notamment les sangliers dans le maïs et les cormorans dans les étangs. Effaroucheurs acoutisques, diffusant, toutes les 3 minutes environ, un programme radio, 10 secondes (voix et musiques, la diversité évite l'accoutumance) qui, par son effet surprise, provoque la peur des animaux. Portée de protection : 200 à 500 m.
223€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18028
CERBÈRE RE 005
• 1 émetteur radio • 1 platine électronique fonctionnant jour et nuit • 1 haut-parleur intérieur • 1 haut-parleur extérieur livré avec 4 m defil + 1 sangle nylon et 1 boucle autobloquante • 1 sangle de fixation en nylon avec boucle autoblocante permet une pose rapide.
CERBÈRE RE 020
• 1 haut-parleur intérieur (1 x 8 W) • 1 haut-parleur extérieur (1 x 8 W) livré avec 4 m de fil + 1 sangle • 1 système électronique breveté • 1 émetteur radio GO/FM • 1 sangle de fixation imputrescible fournie
Pour ne pas gêner le voisinage et rester efficace, l'appareil possède aussi :
• 1 système de réglage : jour et nuit, ou jour ou nuit
• 1 potentiomètre (réglage du volume) + bouton test/puissance • 1 système de réglage du temps d'émission sonore • Poids : 3,5 kg.
483€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18020
CERBÈRE TURBO
Même type d'appareil que le RE 20 mais plus puissant
• appareil de radio plus puissant • livré avec 2 haut-parleurs extérieurs (2 x 15 W) et 50 m de fil chacun.
Fonctionne aussi sur batterie 12V (non fournie)
642€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 18025
NOUVEAU !!! Encore plus efficaces
Les Cerbères équipés d'ampoules LEDS surpuissantes !
Les Leds émettent des éclairs clignotants visibles à plus de 1 000 mètres, durant les temps variables, des arrêts des émissions radio de l'appareil. Ces flashs lumineux déclenchent la peur chez l'animal, car assimilés à la présence de l'homme, (comme les phares des véhicules).
• Cerbère RE05 + Leds réf 18031 337 € TTC
• Cerbère RE20 + Leds réf 18032 596 € TTC
• Cerbère RE Turbo + Leds réf 18033 756 € TTC
Appareils constitués d'un boîtier étanche, livrés avec cordon d'alimentation secteur 220V - Fonctionnent aussi sur pile 6 V, sur batterie 6 V rechargeable, sur batterie 12 V. (Non fournies)

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
18028		223,00	,
18031		337,00	,
18020		483,00	,
18032		596,00	,
18025		642,00	,
18033		756,00	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG10 - Photos non contractuelles

Dans le cadre de son développement,
YONNE AGRI,
distributeur Promodis,recrute

UN CONSEILLER VENDEUR LIBRE-SERVICE (H/F) pour son site de Joigny 89

MISSIONS
• Vente de pièces et de fournitures agricoles auprès de clients exploitants agricoles, entrepreneurs et collectivités.
• Animation d'un point de vente spécialisé, agencement de l'espace libre-service et développement de l'offre commerciale.
• Gestion du stock et participation aux commandes, prise en charge des approvisionnements avec les constructeurs.
• Préparation des pièces détachées pour l'atelier et le SAV.

PROFIL
• Bonne connaissance du monde agricole et plus particulièrement du machinisme agricole.
• Une première expérience dans un poste similaire ou expérience dans la distribution serait appréciée.
• Aisance relationnelle, maitrise de l'outil informatique, capacité à gérer les priorités, rigueur et sens du service clients seront tout particulièrement recherchés dans le poste.

RÉMUNÉRATION
- Fixe + prime sur les ventes

Envoyer CV + LM à :
Direction Groupe Méthivier
975 Route de Bellegarde - 45460 Bray en Val
02 38 35 20 91- www.groupe-methivier.com

Demande

Emploi

21 - RECHERCHE emploi ouvrier agricole , expérience grandes cultures élevage, disponible à partir du 13/10/2015 (réf. 2905)
✆ **06 89 40 53 41**

38 - JH 17 ans motivé et polyvalent cherche contrat alternance/apprentissage bac pro (2 ans) toutes activités.
✆ **0622297402**

55 - Recherche salarié(e) agricole sachant traire, CDI. Ecrire au journal La Vie Agricole de la Meuse - Maison de l'Agriculture, CS 50400 55108 Verdun cedex sous la référence 72609.

Service

01 - 01 Ctrm michel servignat propose reparation moteurs tracteurs tp engins agricoles rectif culasse etc http//michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

89 - Ouvrier agricole RECHERCHE emploi pour la saison de pommes de terres et betteraves ou CDI dans Yonne ou Aube. Libre de suite avec expériences. (réf. 3004)
✆ **06 38 98 56 40**

Animaux

Bovin

01 - VENDS 2 TAUREAUX CHAROL REPRO BONNE ORIGINE 18 MOIS
✆ **04 74 42 00 70**

01 - part prend bovins en pension dans local ventilé très bon foin
✆ **06 81 87 23 48**

42 - Elevage Lafay Catherine vend taureaux charolais HBC de 18 mois et mâles de l'année.
✆ **06 71 21 84 56**

42 - Vds vlait P Holstein 1re lactation ind. IBR CL
✆ **06 83 22 30 06 ou 06 75 19 44 12**

69 - Vds vaches Montbéliardes 1ère lactation.
✆ **06 87 24 36 24**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ **03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89**

71 - Vds très bons taureaux repro. charolais 2 ans, HBC, IBR A, bonne origine. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

FOIRE CONCOURS
aux génisses et bœufs culards maigres
VENTE au cadran dès 8h30
VENDREDI 31 JUILLET 2015
A Moulins-Engilbert (58)
Renseignements au 03 86 84 28 75

71 - Vds génisses Simmental, C. L., vêl. octobre, IBR A, BVD, paratube, livraison possible.
✆ **06 08 95 93 72 ou 03 85 57 46 26**

Caprin

38 - Vends bouc pour reproduction, 2 chevrettes 5 mois, bouc 5 mois.
✆ **04 76 72 58 16**

Ovin

21 - VENDS agnelles, 7 grivettes, 8 F1 Grivette x Ile de France, origine UPRA Grivette (réf. 30VB1)
✆ **06 82 75 55 17**

58 - VENTE d'herbe, moutons (réf. 2904)
✆ **06 44 87 39 59**

Volaille-Lapin

07 - Vends poules pondeuses plein air. 2,50 euros pièce. Tél. 04 75 06 80 38 HR.
✆ **04 75 06 80 38**

Chien

25 - A réserver 8 chiots Border Collie Lof n° 2502692007535 t.b. origines nés le 03/06/2015 parents visibles au travail bovins ovins. A vendre 2 chiens démarrés. P. Jacquier, Fuans,
✆ **03 81 43 61 30 HR**

38 - Vends Bleu de Gascogne femelle 1 an pucée vaccinée 100 euros.
✆ **06 76 38 83 52**

58 - VENDS chiots Berger des Pyrénées 3 mâles - 2 femelles, souche très bonne garde, travail et compagnie à partir de 100 euros, mère n° ELE8240158349, disp. de suite (réf. 300B)
✆ **06 14 26 16 97**

69 - Donne jeune chiennes de Berger des Pyrénés bon P. garde et troupeau.
✆ **06 82 35 31 37**

69 - Vds 3 chiots bergers Allemand 2 mois bon berger bon gardien. Mère n° tat UZJ406.
✆ **06 65 06 33 27**

84 - Vds chiot mâle ariégeois X Griffon bleu, mère n° tat. 2GU336, né 21/03/15, orig. sanglier.
✆ **04 90 66 03 63 HR**

Viticulture

Vendanges

69 - Cherche conducteur de tracteur pour les vendanges à partir du 28 août pour une dizaine de jours.
✆ **06 14 28 69 66**

69 - Beaujolais, cherche vendangeurs(euses) à partir du 28/08 environ nourri logé 12 jours.
✆ **04 74 67 53 84**
le soir de préférence

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

SY Florida
Colza d'hiver

Un nouvel astre dans l'univers du colza

Hybride restauré précoce à demi-précoce.
Inscription Pologne 2015
• Très bon potentiel de rendement
• Installation rapide et bonne couverture du sol
• TPS phoma groupe II
• Très bonne qualité en huile et teneur en Oméga 3

syngenta®

SEMENCES D'AVENIR
BLÉ HYVIDO MAÏS TOURNESOL BETTERAVE COLZA

Syngenta France SAS – 12 Chemin de l'Hobit – 31790 Saint-Sauveur – France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR11 443 716 832
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

®

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉSIGNATION

BEAUNE BRIOCHE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 700.000 €
Les Cerisières
Route de Verdun
21200 Beaune
412 892 697 RCS Dijon

Avis

Suivant décision de l'associé unique du 22 juin 2015, M. Guillaume Devaux exerçant à Courbevoie (hauts de seine) – 61 rue Henri Régnault, a été désigné en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant en remplacement de M. Didier Martin.

Pour avis, le Président.

AL213014361

NOMINATION

FROMAGERIE GAUGRY

SAS au capital de 505.000 euros
Siège : Brochon (21220) RD 974
950 003 996 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2015 :

- La société EXCO SOCODEC dont le siège est à Dijon (21000) – 51 Avenue Françoise Giroud a été nommé Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de Monsieur Hubert MARCEL, dont le mandat est arrivé à expiration ;

- Monsieur Olivier PERROUD domicilié à DIJON (21000) – 51 Avenue Françoise Giroud a été nommé Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de Monsieur Damien SARRON, dont le mandat est arrivé à expiration.

AL213014360

TRANSFERT DE SIÈGE

ELDEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
Siège social : Grande Rue
21500 Fain les Moutiers
453 200 750 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ELDEN a décidé de transférer le siège social de Grande Rue - 21500 Fain Les Moutiers au 4 rue du Château - 71510 Saint Sernin du Plain à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société immatriculée au RCS de Dijon fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Chalon-sur-Saone.

Pour avis, la Gérance.

AL213014365

MODIFICATION DE CAPITAL

BOURGOGNE 21

SARL au capital de 12 000 €
14, avenue de Bourgogne
21800 Quétigny
422 015 602 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 juillet 2015, les associés ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital de la société d'un montant de 40 000 € entièrement libéré, ce capital étant ainsi porté à 52 000 €.

2 000 parts sociales nouvelles ont été crées, d'un montant de 20 € chacune, intégralement souscrites et libérées en numéraire

En conséquence, les statuts se trouvent modifiés comme suit.

Article 7 - Apports. Il est ajouté le paragraphe suivant :

Il a été apporté le 9 juillet 2015 une somme totale en numéraire de 40 000 €

Article 8 - capital social et libération du capital. Le capital social est fixé à la somme de 52 000 € et divisé en 2 600 parts de 20 € chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 2600 inclus qui, compte tenu des apports effectués tant lors de la constitution de la société que de l'augmentation de capital du 10 août 2011 et du 9 juillet 2015 se trouvent actuellement réparties comme suit :

- A M. Pascal Ferré, deux cent cinquante parts, ci 250 parts numérotées de 1 à 250 inclus

- A M. Didier Ferré, deux cent cinquante parts, ci 250 parts numérotées de 251 à 500 inclus

- A la SAS FERIDIS, mille cinquante parts, ci 1 050 parts numérotées de 501 à 550 inclus, et 601 à 1600 inclus

- A la SARL FERRE HOTELS, mille cinquante parts, ci 1 050 parts numérotées de 551 à 600 inclus et de 1601 à 2600 inclus

Total égal au nombre de parts composant le capital social 2600 parts,

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Rennes.

Pour avis et mention,

Le gérant

AL213014350

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHATILLON-SUR-SEINE: Pré et Terre - Objectif : Maintien des fermiers en place.

Les parcelles YB 9, YH 9, YT 3 et ZZ 15 proviennent d'un remembrement et remplacent respectivement les parcelles ZL 9, ZM 10, ZN 11, ZR 13, AL 66 et ZI 16.

88 ha 43 a 29 ca - Champs chevery: YB-9 - Creve panse: ZZ-15 - Le gros moulin: YT-3 - Les voultins: YH-

TELLECEY: Bois

26 ha 83 a 05 ca - Buisson charmant: A-63-64 - L etang: A-57-62(*) - La fouillotte: A-328[212] - La rouelle: A-326[211] - Le pre contour: A-56 - Sous la fouillotte: A-325[23]

BILLY-LES-CHANCEAUX: Bois

3 ha 72 a 30 ca - Les cotteautes du dessous: ZH-11-12

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 10/08/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 **SAINT-APOLLINAIRE**, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213014366

AVIS ADMINISTRATIF

COMMUNE DE LA MOTTE-TERNANT

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 26 juin 2015, le conseil municipal de LA MOTTE-TERNANT a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme. Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public à la mairie et à la Direction Départementale des Territoires aux jours et heures habituels d'ouverture.

Instauration du DPU

Par délibération en date du 26 juin 2015, le conseil municipal de LA MOTTE-TERNANT a décidé d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U du PLU. Cette délibération peut être consultée en mairie.

AL213014364

MODIFICATION DE STATUTS

STORES & DECO FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 5, Voie Creuse
21490 Saint-Julien
RCS Dijon 802 314 195

Aux termes d'une délibération en date du 04 mai 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de rénovation, modification, agencement, aménagement et décoration de tous les espaces de vie intérieurs et extérieurs ; l'exercice de la fonction de maître d'œuvre et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance.

AL213014282

HU SUSHI

SARL au capital de 3 000 euros
Ancien siège social : 8 rue des Charmettes
69100 Villeurbanne
Ancien n° de RCS : RCS Lyon 752 325 902

Avis de modification

Aux termes d'une délibération en date du 11/05/15 , il a été décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

A compter du 11/05/2015, le siège social :

- qui était à Villeurbanne (69100), 8 rue des Charmettes

- est désormais à Beaune (21200), 5c rue du Tribunal

En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 752 325 902 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon désormais compétent à son égard.

Par ailleurs, aux termes de cette même délibération en date du 3/7/15, la collectivité des associés à pris acte de la démission de Lulu Guo de son mandat de gérante à compter du 1er septembre 2014, et de la nomination rétroactive pour lui succéder à compter de cette même date et sans limitation de durée de Xin Zhao, de nationalité chinoise, demeurant 3 place de la Libération à St Etienne (42000).

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL213014353

CESSION

Isabelle Victor-Jacquot
Notaire
15 avenue Jean Jaurès
21150 Venarey les Laumes

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Isabelle Victor-Jacquot, Notaire de l'Office Notarial sis à Venarey Les Laumes (Côte d'Or), 15 avenue Jean Jaurès, le 26 juin 2015, enregistré à SIE de Dijon Nord, le 3 juillet 2015, bordereau n° 2015/1614 Case n°1, a été cédé par Mme. Jacqueline Andrée Rossi, commerçante, épouse de M. Jean Pierre François Bernard Baudion, demeurant à Menetreux Le Pitois (21150) 18 rue des Acacias née à Menetreux Le Pitois (21150), le 1er juin 1950 à la société dénommée Baudion, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 20 000 euros, dont le siège est à Menetreux Le Pitois (21150), 18 rue des Acacias, identifiée au SIREN sous le numéro 811894476 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon. Un fonds de commerce d'achat et vente de bétail exploité à Menetreux Le Pitois (21150), 18 rue des Acacias, lui appartenant et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon, sous le numéro 451456503. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2015. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS (100 000,00 euros), s'appliquant : - aux éléments incorporels pour CINQ MILLE EUROS (5 000,00 euros), - au matériel pour QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (95 000,00 euros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me. Victor-Jacquot, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL213014363

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

IPV

SARL au capital de 3 000 €
577 route de Gray
21850 St Apollinaire

Aux termes d'un acte SSP en date du09/07/2015 à Dijon, SARL AU PAIN D'AUJOURD'HUI, au capital de 45 734,71 €, 577 route de Gray 21850 St Apollinaire, 387 977 770 RCS Dijon, a confié à IPV, SARL en cours d'immatriculation au RCS de Dijon,au capital 3 000 €, 577 route de Gray 21850 St Apollinaire, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, traiteur, salon de thé, pour une durée de 18 mois à compter du 01/07/2015, comportant les établissements suivants 577 route de Gray 21850 St Apollinaire, centre commercial la Fleuriée 21850 St Apollinaire et 24, 26 rue des Vergers 21800 Quétigny.

AL213014358

SARL TRANS MOUTARDE EXPRESS

SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Rue Joseph Milsand
21 000 Dijon
RCS Dijon 810 201 749

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2015, l'assemblée générale extraordinaire des associés a adopté la décision suivante :

Un nouveau co-gérant est nommé et prend ses fonctions à cette même date, à savoir Monsieur Quanquin Adrien, domicilié à Dijon, 13 rue Joseph Milsand. Le 1er co-gérant précédemment désigné reste en fonction.

Pour avis, la gérance

AL213014362

LOCATION GERANCE

Par convention en date du 25 juin 2015, la location gérance précédemment consentie par ESSO SOCIETE ANONYME FRANCAISE, dont le siège est à Courbevoie (92400) 5/6 Place de l'Iris,

A la société ESSO FRANCE dont le siège social est à Courbevoie (92400) 5/6 Place de L'Iris concernant les fonds de commerce de station-service sis et exploités :

5-7 boulevard Robert Schumann 21000 Dijon sous l'enseigne ESSO SERVICE SCHUMANN

106-108 boulevard des Bourroches 21000 Dijon sous l'enseigne ESSO BOURROCHES

27 Route de Pommard 21200 Beaune sous l'enseigne ESSO SERVICE BEAUNE SUD

7 rue Aristide Briand 21100 Genlis sous l'enseigne ESSO SERVICE DU CHATEAU

2 avenue de Langres 21000 Dijon sous l'enseigne ESSO SERVICE DIJON LANGRES

A été résiliée à compter du 24.06.2015.

AL213014368

POURSUITE D'ACTIVITÉ

BOURGOGNE FRET SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 B rue Eugène Edon
21150 Venarey-Les-Laumes
790 954 267 R.C.S Dijon

Le 29 juin 2015, l'assemblée générale de Bourgogne Fret Services SAS, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de poursuivre l'activité nonobstant la perte de la moitié des capitaux propres et de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL213014369

NON DISSOLUTION

ADIBAT 21

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000.00 €
Siège social : 756 rue Dardelain
21160 Marsannay La Côte
524 233 855 RCS Dijon

PV de l'AGE du 10/03/2015 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL213013942

SOCIETE DE LA TOUR

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 464 140.00 €
Siège social : Gamay
21190 Saint-Aubin
523 730 547 RCS Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 09/06/2015, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, la gérance

AL213014242

LE MARMAGNE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500 Euros
Siège Social : 5 Route de Dijon
21500 Marmagne
R.C.S. Dijon 449 453 869

Aux termes d'une décision en date du 27/03/2015 l'associé unique n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la Société par application de l'article L. 223-42 du Code de commerce.

AL213014340

DISSOLUTION LIQUIDATION

BM CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 3 000 €
Siège : 17 rue du Souris,
21110 Varanges
RCS Dijon 500 928 312

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Michel Bourgeois, demeurant 17 Rue du Souris 21110 Varanges, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 17 Rue du Souris 21110 Varanges. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL213014293

ELIPSE AUTOMATISME

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 Euros
Siège social : Route de Semur
21500 Crépand
R.C.S Dijon 387 945 025

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/06/2015, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/06/2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Dominique Godart, demeurant 20 Route de Semur 21500 Crépand, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Route de Semur 21500 Crépand, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

AL213014331

CO-GYRIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 92.880 Euros
Société en liquidation
Siege Social : 69 Rue de Bel Air
21000 Dijon
532.122.223 RCS Dijon

Par AGE du 22.06.2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L.237-13 du Code de Commerce. A été nommée comme liquidateur : Mme Bernadette Deloge demeurant 2 Rue de la Cour des Francs 21310 Bèze, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

RCS Dijon.

AL213014349

AVIS DE CONSTITUTION

SASU PRO-G INSTITUT'

Par ASSP du 24/6/15, il a été constitué une SASU dénommée PRO-G INSTITUT'

Siège social : 30 rue de beaune 21000 Dijon

Capital : 100 €

Objet : coaching et formation d'entreprise

Président : Mlle Gaelle EPIE, 30 rue de Beaune 21000 Dijon

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Dijon

AL213014344

ASCOTT PUB

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juin 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : ASCOTT PUB

Siège Social : 33 Grande Rue 21700 Nuits-Saint-Georges

Capital social : 5.000 €

Objet : Débit de Boissons, Bar à vin, Brasserie, Vente à emporter.

Durée : 99 années

Président : Mme Nathalie, Raymonde Meyer, demeurant 24, rue de la Fontaine 21700 Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

Conditions d'admission aux assemblées générales : Tout associé peut participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire.

Conditions d'exercice du droit de vote : Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Transmission des actions : Toute cession d'actions est libre.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Le représentant légal.

AL213014351

NAJUMA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NAJUMA

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 33 Grande Rue 21700 Nuits-Saint-Georges

Objet : L'acquisition, la location, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.

Durée : 99 années

Capital social : 200 € dont 200 € d'apport en numéraire et 0 € d'apport en nature ainsi constitué : .

Gérant : Mme Nathalie, Raymonde Meyer, demeurant 24, rue de la Fontaine 21700 Saint-Nicolas-lès-Cîteaux

Transmission des parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Dijon.

Le représentant légal.

AL213014352

IPV

Aux termes d'un acte SSP du 09/07/2015 à St Apollinaire, il a été constitué la société suivante :

Forme : SARL

Dénomination : IPV

Siège social : 577 route de Gray 21850 St Apollinaire

Objet social : boulangerie, pâtisserie,confiserie, traiteur, restauration rapide sur place ou à emporter,

Durée : 99 ans

Capital : 3 000 €

Gérance : Philippe VICTOR 4 rue Philippe le Hardi 21850 St Apollinaire

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL213014355

SARL LINA

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 10/07/2015 à Dijon (21) , il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: LINA

Sigle : RAJPOOT

Siège: 13 BIS RUE D'ASSAS

Objet: Restaurant spécialités pakistanaises et indiennes.

Durée: 99 ans

Capital: 1 000 €

Gérance: Mr Hussain, 15 bis rue Jules Mercier 21000 Dijon.

Immatriculation de la société au R.C.S. de Dijon.

La gérance

AL213014356

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une entreprise présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHEZ TOPH

Forme : EURL

Siège Social : 56 T Avenue de la Gare 21910 Saulon la Chapelle

Objet : Restauration de type rapide à emporter et sur place

Durée : 50 années

Capital : 1 500 EUROS

Gérance : Monsieur Reinhard Christophe Domicilié au 32 Grande Rue -21910 Barges

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour Avis

AL213014357

HAPPYJUMP

Aux termes d'un acte SSP du06/07/2015 à Chevigny Saint Sauveur, il a été constitué la société suivante :

Forme : SARL

Dénomination : HAPPYJUMP

Siège social : 7 rue de Volnay 21800 Chevigny Saint Sauveur

Objet social : location de structures gonflables et de jeux pour enfants et toute animation s'y rapportant ; exploitation d'un espace jeux et activités diverses pour enfants ; vente de confiseries, crêpes et gaufres, diverses petites restaurations et boissons non alcoolisées ;

Durée : 99 ans

Capital : 2 000 €

Gérance : Emmanuelle DUPIN, 7 rue de Volnay 21800 Chevigny St Sauveur Immatriculation au RCS de Dijon

AL213014359

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile Immobilière

Dénomination : JUPITER

Siège social : 57 Avenue Charles Jaffelin 21 200 Beaune

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 500 euros

Apports en numéraire : 1 500 euros

Gérance : Madame Laurence DEVELAY née MILLERAND et Monsieur Jean DEVELAY 57 Avenue Charles Jaffelin 21200 Beaune.

Cession de parts : libres entre associés, autorisation préalable de l'AGE pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL213014367

NIÈVRE

SUCCESSION

AVIS

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice générale - France domaine, Gestion des patrimoines privés – 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon, curateur des successions de :

M. Manuel Henri GARNIER célibataire, décédé le 24/04/2013 à Varzy, réf 13.5989

Mme Odette Josette STAL veuve POIRIER, décédée le 13/11/2012 à La Charité sur Loire, réf 14.6706

Mme Brigitte Renée TASSIN célibataire, décédée le 27/12/2013 à Nevers, réf

14.6707

Mme Estelle Emilienne CLEMENT célibataire, décédée le 03/03/2014 à Nevers, réf 14.6822

M. Jacques CHAILLOU célibataire, décédé le 03/04/2013 à Nevers, réf 14.6824

M. Robert Narcisse MATHIEU célibataire, décédé le 20/02/2014 à Decize, réf 14.6859

M. Edmond Lucien BOUCHOUX, décédé le 28/12/2013 à Decize, réf 14.6876

Mme Emma DEVILLLERS célibataire, décédée le 28/02/2014 à Moulins Engilbert, réf 14.6870

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Nevers le 15/09/2015

AL583015056

NOMINATION

SAS VANNIER

Société par actions simplifiée
au capital de 205 312 euros
Siège social
Le Taillis Borne
58130 St Martin d'Heuille
RCS Nevers 392 638 243

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2015, a nommé

- Monsieur Chryss VANNIER demeurant 26 Chemin des Vignes 45230 Montbouy, en qualité de Président de la société en remplacement de Monsieur Guy VANNIER, démissionnaire.

- Monsieur Yoann VANNIER demeurant 4 Rue Pierre Mendès-France 58660 Coulanges les Nevers, en qualité de Directeur Général de la société en remplacement de Madame Monique VANNIER démissionnaire.

- la SARL HD AUDIT, 18 Rue Porte Noël 89800 Chablis, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Xavier HUGUET, démissionnaire.

Pour avis

Le président

AL583015074

TRANSFERT DE SIÈGE

EARL DES VIEILLES VIGNES

Terre Noire - 58200 Alligny Cosne
Capital social : 92 230 euros
RCS Nevers - 503 837 072

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2015, le siège social a été transféré au 16 rue de La Carabinerie - La Grande Brosse - 58220 Donzy.

Pour avis, La gérance

AL583015069

APPORTS

Par convention sous seing privé, à CHATEAU-CHINON, du 19/05/15, MLV et MORVAN ENERGIE sté en formation, ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel MLV faisait apport, avec effet rétroactif au 01/01/15, à MORVAN ENERGIE de sa branche complète d'activité de carburant, comprenant un actif de dont l'actif transmis est évalué à 65.285,35€, et le passif pris en charge à 45.285,35 €, soit un apport net de 20.000 €. Cette convention a été approuvée par AGE de MLV du 18/07/15 et qui a égltt approuvé pour le compte de MORVAN ENERGIE l'opération d'apport du fait qu'elle est en cours de formation et n'est constituée sans autre apport que celui effectué par MLV. En rémunération de cet apport, la sté MORVAN ENERGIE a créé au titre sa constitution par voie d'apport en nature, objet des présentes, 2.000 actions, de 10€ de nominal, entièrement libérées, attribuées en totalité à MLV. Il n'est créé aucune prime d'apport. En conséquence de ce qui précède, la sté MORVAN ENERGIE, dont les statuts constitutifs sont en date du 18/07/15, présente les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MORVAN ENERGIE

Capital : 20.000 euros

Siège : 46 route de Nevers à Château-Chinon 58120

Objet : L'exploitation de stations-services et de prestations mécaniques ;

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Laurent Noacco, dt 38 route de Nevers à Château-Chinon 58120 CAC titulaire : COGEP AUDIT (siren 389 488 727) sise 2658, route d'Orléans – Bp 55 – 18230 St Doulchard Cedex et CAC suppléant : SAS COGEP (siren 400 833 596) sise 2658, route d'Orléans – Bp 55 – 18230 St Doulchard Cedex

Mention sera faite au RCS de Nevers

AL583014844

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP J.P JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Denis BLOIN, Notaire au sein de la SCP J.PJACOB et C.THEVENY, Notaires Associés àCosne Cours sur Loire(Nièvre) le 23/6/2015,

Mr Ménager-Trahay Robert Gérard Roland, et Mme Cartalade Pascale Ma rie-Françoise, son épouse, dt à La Celle sur Loire (Nièvre) 48 route d'Annay, mariés à la mairie de Créteil (94000) le 10/10/1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage,

Ont convenu dans l'intérêt de leur famille, d'aménager leur régime matrimonial par l'apport d'un bien propre appartenant à Mr Ménager-Trahay, au profit de la communauté existante, sans stipulation de clause de préciput.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion en la SCP J.P JACOB et C.THEVENY, Notaires Associés à Cosne Cours sur Loire

(Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc où domicile a été élu a cet effet, par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour insertion

Me BLOIN, Notaire.

AL583015060

MODIFICATION DE STATUTS

FIDAL
1 Avenue de Saint-Georges
89000 Auxerre

GF MJSK

Groupement forestier
au capital de 755.100 €
Siège social : Saint Martin du Puy (58140),
1 route de Chalaux
799 459 482 RCS Nevers

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10/06/2015, la collectivité des associés :

• a constaté la réalisation d'une augmentation du capital social d'un montant de 65.000 euros, en date du 13/06/2014, portant le capital à 691.100 euros par la création et l'émission au pair de 650 parts sociales nouvelles, numérotées de 6.262 à 6.911, d'un montant nominal de 100 euros chacune,

• a décidé puis constaté la réalisation d'une augmentation du capital social d'un montant de 64.000 euros, en date du 10/06/2015, portant le capital à à 755.100 euros par la création et l'émission au pair de 640 parts sociales nouvelles, numérotées de 6.912 à 7.551, d'un montant nominal de 100 euros chacune,

• a décidé de modifier les articles 6, 8 et 9 des statuts, et de les refondre en totalité,

• a nommé aux fonctions de co-gérante, pour une durée illimitée, sans rémunération, et à compter du 10/06/2015, Madame Jocelyne Danielle Mauricette Bargeot demeurant à Saint Martin du Puy (58140) 1 Route de Chalaux, née à Lormes (58140) le 21 mars 1966.

Pour insertion

AL583015025

VENTE

SCP «Jean-Paul JACOB
et Christophe THEVENY»
Notaires associés
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître THEVENY , Notaire, le 09/07/2015, enregistré à Nevers le 15/07/2015, Bord n°2015/704 case n°1 ext:1680

Monsieur Philippe Marcel **Porlier**, Artisan boulanger, et Madame Maryse Nicole Claudine **Gatin**, conjoint collaborateur, son épouse, demeurant ensemble à Cosne Cours sur Loire (58200) 30 rue du Général de Gaulle.

ont vendu à

La Société dénommée LANGLOIS, Société à responsabilité limitée et à associé unique, au capital de 5000,00 €, dont le siège est à Cosne Cours sur Loire (58200) , 30 rue du Général de Gaulle , identifiée au SIREN sous le numéro 811339639 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Un fonds de commerce de boulangerie - pâtisserie - vente de glace - vente de boissons non alcoolisés exploité à Cosne Cours sur Loire 58200 30 rue Général de Gaulle, lui appartenant, connu sous le nom commercial «LA REINE BLANCHE», et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 345011142.

Ensemble, tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Moyennant le prix principal de 170.000€

L'entrée en jouissance est fixée au 09/07/2015.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître THEVENY, Notaire ci-dessus nommé par acte extra judiciaire, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales.

Pour unique insertion

Maître THEVENY

AL583015055

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Pouilly s/Loire le 2 juillet 2015 M. Kropfeld Régis, Route de Paris 58150 Pouilly s/Loire, immatriculé au RCS de Nevers sous le numéro 501 562 136, a donné en location-gérance à M. Ribeiro Mickaël, Avenue Jean Jaurès 58150 Pouilly s/Loire, en cours d'immatriculation à la chambre des métiers de la Nièvre, un fonds de taxi, muni de l'autorisation de stationnement, sis Avenue Jean Jaurès 58 150 Pouilly s/Loire pour une durée de 3 ans renouvelables par tacite reconduction, à compter du 2 juillet 2015.

AL583015059

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Tribunal de commerce de mâcon

Par jugement en date du 26/06/2015, le Tribunal de Commerce de MACON a prononcé Clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs

de **GARAGE PETIT PERE ET FILS**

le Bourg

71140 Cronat

R.C.S.: 327 192 142

Ets secondaire: N/REF : RCS Mâcon 327 192 142 (1999 B 52)

Ets secondaire: mention d'office suite à procédure collective

Ets secondaire: GARAGE PETIT PERE ET FILS

35, avenue Louis Coudant

58340 Cercy-la-Tour

Le Greffier.

AL583015026

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CLERC HENRI

RCS Nevers 379 249 915

Fabrication de carrosseries et remorques

118 Route de Lyon 58000 Sermoise-sur-Loire

AL583015027

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CORCY

RM 339 869 885

Travaux de couverture par éléments

Lieu-dit Renizot 58170 Tazilly

AL583015028

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

PARIN Thierry

RM 481822591

Travaux de plâtrerie

Le Bourg 58270 Billy-Chevannes

AL583015029

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

C.L.S. 58 (SARL)

RCS Nevers 448 860 486

Activités des sièges sociaux

2 boulevard Camille Dagonneau

58640 Varennes- Vauzelles

AL583015030

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

A&L ASSOCIÉS (SAS)

RCS Nevers 753 299 635

Restauration traditionnelle

67 Grande rue 58700 Prémery

AL583015031

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

MIRAN (SARL)

RCS Nevers 539 135 202

Travaux de revêtement des sols et des murs

4 rue du 14 Juillet 58000 Nevers

AL583015032

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

UNI'VERT DESIGN (SARL)

RCS Nevers 752 957 324

Services d'aménagement paysager

8 impasse Bellevue 58180 Marzy

AL583015033

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

L'ATELIER DE LA RENOVATION (SARLU)

RCS Nevers 498 510 130

Construction d'autres bâtiments

33 route d'Eugnes 58400 Chaulgnes

AL583015034

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SARL BAYLE DELARRAS (SARL)

RCS Nevers 453 114 449

Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé

Avenue de la gare 58250 Fours

AL583015035

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

G. MUREAU (SARL)

RCS Nevers 421 249 814

Travaux d'installation électrique dans tous locaux

44 rue du Puits Charles

58400 La charité-sur-Loire

AL583015036

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA MARQUE LA FLAMBEE VERTE (SARL)

RCS Nevers 520 039 595

Autres commerces de détail spécialisés divers

Locaux Industriels de Pont d'Yonne

58120 Château-Chinon campagne

AL583015037

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

ATOUT, SECURITE Sécurité prévention protection (SARL)

RCS Nevers 488 143 587

Activités de sécurité privée

Chevigny 58230 Moux-en-Morvan

AL583015038

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

B.M.P.C. (SARLU)

RCS Nevers 504 425 182

Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux

la Belle Etoile 58220 Donzy

AL583015039

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

GUIBLAIN Jean-Claude

RM 324 839 430

Travaux de peinture et vitrerie

Le Grand Malvaux 58150 Garchy

AL583015040

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

L'UNIVERS DES PECHEURS (SARL)

RCS Nevers 503 687 618

Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé

44 rue du 13e de Ligne 58000 Nevers

AL583015041

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

DOM A-Z SERVICES ()

RCS Nevers 501 225 510

Aide à domicile

2 route de Donzy 58200 St Péré

AL583015042

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

FRANCOIS-ANDREE(SARLU)

RCS Nevers 517 497 376 - Restauration traditionnelle

2 rue Denis Papin 58640 Varennes-Vauzelles

AL583015043

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

GELY Stéphanie

RCS Nevers 532 791 845

Soins de beauté

14 Grande rue 58130 Guérigny

AL583015044

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SARL LIBRAIRIE MANCINI (SARL)

RCS Nevers 481 984 011

Commerce de détail de livres en magasin spécialisé

30 rue François Mitterrand 58000 Nevers

AL583015045

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

VOYAGE DECOUVERTE ET CONSEIL (SARL)

RCS Nevers 444 738 587

Activités des agences de voyage

3 place Mancini 58000 Nevers

AL583015046

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

PLANET OF BIKE (SARLU)

RCS Nevers 508 119 559

Commerce et réparation de motocycles

50 ter route de la Machine

58300 Saint-Léger-des-Vignes

AL583015047

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

LA TOUR DU NORD (SARLU)

RCS Nevers 504 382 318

Restauration traditionnelle

62 rue de Paris 58400 La Charité-sur- Loire

AL583015048

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

LE JARDIN DES ANGES (SARLU)

RCS Nevers 798 236 501

Commerce de détail d'autres équipements du foyer

13 rue Saint- Jacques

58200 Cosne-Cours-sur-Loire

AL583015049

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

GENERALE DE CONSTRUCTION (SARL)

RCS Nevers 444 509 459

Construction de maisons individuelles

40 Avenue des Gondelins

58130 Guérigny

AL583015050

Par jugement en date du 08/07/2015, le greffe du tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

MERCIER BENJAMIN

RCS Nevers 480 917 103

Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules

Vaux 58120 Montigny-en-Morvan

AL583015051

Dépôt de l'état de collocation de :

SILICE DU CENTRE SICE (SAS)

L'état de collocation de prix de vente de l'immeuble de :

SILICE DU CENTRE SICE (SAS)

Sis à : VENTE IMMEUBLE 58300 Champvert

A été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce ou toute personne peut en prendre connaissance.

Les contestations doivent être formées dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation et être faites par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers.

Le Greffier

AL583015071

SCI RELAIS DES LACS

Société civile immobilière
au capital de 2.000 Euros
Siège social : Avenue François Mitterrand
58230 Planchez
R.C.S. Nevers 481 821 288

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 1er juillet 2015, Monsieur Daniel REY, demeurant 107 Impasse du Port à Menthon Saint Bernard (74290) a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Philippe MORINAY, décédé, et ce à compter de ce jour.

Pour avis

AL583015065

EURO DIESEL TREATMENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social : Le Bourg -
Avenue François Mitterand
58230 Planchez
R.C.S. Nevers 352 228 035

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 1er juillet 2015, Monsieur Daniel REY, demeurant 107 Impasse du Port à Menthon Saint Bernard (74290) a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Philippe MORINAY, décédé, et ce à compter de ce jour.

Pour avis

AL583015066

MORVAN GOURMAND

Société à responsabilité limitée
au capital de 11.175,40 Euros
Siège social : Avenue François Mitterand -
58230 Planchez
R.C.S. Nevers 327 894 416

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 1er juillet 2015, Monsieur Daniel REY, demeurant 107 Impasse du Port à Menthon Saint Bernard (74290) a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Philippe MORINAY, décédé, et ce à compter de ce jour.

Pour avis

AL583015068

GÉRANCE

L'AGE du 30.5.2015, de la société LE COMPTOIR GÉNÉRAL DE LA BRUME POURPRE, SCI au capital de 1500€, Le Bourg, 58310 Dampierre sous Bouhy, 799 119 326 RCS Nevers, a décidé de nommer nouveau gérant, Mr Pillegand Pascal, Chez Marie-Dominique Romeuf, 5, avenue de la Sablières, 91760 Itteville, en remplacement de Mme Chouadra Maëlle pour démission. Mention au RCS de Nevers.

AL583015070

NON DISSOLUTION

SARL FERMETURES INNOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 41, route de Moulins
58300 Decize
441228079 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 10 juillet 2015, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance

AL583014853

MATREX

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Rue Roland Vailin
58240 Saint Pierre Le Moutier
RCS Nevers 800 644 601

Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL583015062

TERRINES DU MORVAN

SARL au capital de 100 000 €
Siège social : route du Mont Beuvray
58370 Onlay
538 153 586 RCS Nevers

Suivant décisions du 30 juin 2015, l'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis la gérance

AL583015064

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI PONT DE LOIRE

Capital social : 1524,49 Euros
Siège social : 32, rue Alphonse Baudin
58200 Cosne sur Loire
SIREN 352 841 019 R.C.S. Nevers

Le 1er juillet 2015, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er juillet 2015. M Fernand Migeon demeurant 20 route de Cours 58200 Cosne Cours sur Loire, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 20 route de Cours 58200 Cosne Cours sur Loire.

Pour avis.

AL583015061

ASTIER

SCI au capital de 50.000 €
Siège social : 22ter Chemin des Raimbaults
58300 Saint-Léger-des-Vignes
443 726 252 RCS de Nevers

En date du 30/06/2015, l'AGE a décidé de la dissolution anticipée de la société, à compter du 30/06/2015, nommé en qualité de liquidateur Mme. Prost Claudette, 22 ter chemin des Raimbaults, 58300 Saint-Léger-des-Vignes, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Mention au RCS de Nevers.

AL583015073

AVIS DE CONSTITUTION

GFA DE ROMENAY

Société civile
au capital de 1.000 euros
Le Terreau 58110 Biches

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juillet 2015 à BICHES, il a été constitué un groupement foncier agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société civile particulière régie par les dispositions de la loi numéro 70-1299 du 31 décembre 1970 et par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Dénomination : « GFA DE ROMENAY ».

Siège social : Le Terreau 58110 Biches

Objet: La société a pour objet la propriété et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

Durée : 99 ans RCS Nevers

Apports : 1.000 euros de numéraire.

Capital: 1.000 euros.

Gérance : Monsieur Jean-Philippe Panier demeurant à Biches – 58110 Le Terreau.

Cession de parts : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.

Pour avis et mention

La Gérance»

AL583015052

SCI HOSTELLERIE DE LA POSTE

Par acte SSP en date du 1er Juillet 2015, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

Objet social : l'acquisition d'un ensemble immobilier situé à Clamecy (58500) 9 Place Emile Zola, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie

d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Siège social : 9 Place Emile Zola 58500 Clamecy

Capital : 1 000 euros

Gérance : Denis Guenot et Carla Guenot demeurant 9 Rue Vaugorges 58500 Clamecy

Agrément des cessions de parts: à l'unanimité

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

La Gérance

AL583015054

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

DANIELSON EQUIPEMENT

SA au capital de 120.000 €

Siège social : ZI
58470 Magny-Cours
344 153 150 RCS Nevers

Il résulte de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2015, les mentions ci-après à publier concernant un changement d'administrateur :

Ancien administrateur

Mme Catherine LEVASSEUR, dt «La Chaume aux Pois» - 58240 Luthenay-Uxeloup

Nouvel administrateur

FINANCIERE LEVASSEUR, SARL au capital de 400.000 €

Siège social : 5, rue du Champ de Magny - ZI - 58470 Magny-Cours 522 341 643 RCS Nevers dont le représentant permanent est Mme Christine PRETAT, dt 41, rue de la Verte Vallée - 58160 Sauvigny-les-Bois.

Pour avis, le Président E. LEVASSEUR

AL583015067

YONNE

➜ DÉMISSION

PLASTIQUES MOULAGES COMPRESSION - P.M.C.

Société par actions simplifiée
au capital de 152.449 euros
Siège social : Zone Industrielle,
89330 Saint-Julien du Sault
333 433 472 R.C.S. Sens

L'associé unique a, en date du 30 juin 2015, constaté la démission de M. Gérard DALY de son mandat de Président et nommé en remplacement, à compter de la même date et pour une durée indéterminée, la société DALYPLASTIC, SAS au capital de 40 000€, ayant son siège social Zone Industrielle, 89330 Saint-Julien du Sault (505 850 370 RCS Sens).

Mention en sera faite au RCS de Sens.

Pour avis

AL893015079

SELARL PHARMACIE BRISSAUD

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de Pharmaciens
au capital de 81 500 euros
Siège social : 11, place de la République
89500 Villeneuve sur Yonne
491 191 623 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2015, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Gilles BRETONNIERE à compter du 30 juin 2015 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL893015082

➜ SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or,

Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex ;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance d'Auxerre, curateur des successions de :

. en date du 23/06/2015,

M. Guy Philippe DEMAY célibataire, décédé le 03/07/2014 à Tonnerre, réf 15.7265

M. Philippe Marcel LHUILLIER veuf, décédé le 11/10/2007 à Rogny les Sept Ecluses, réf 15.7266

. en date du 08/07/2015, M. Pierre Martial SAGET célibataire, décédé le 21/09/2014 à St Sauveur en Puisaye, réf 15.7314

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Sens, curateur des successions de :

. en date du 23/06/2015,

Mme Jacqueline Solange BAILLOT veuve BOHLER, décédée le 26/10/2013 à Villeneuve sur Yonne, réf 15.7306

M. André Jean STRUBBE veuf, décédé le 06/07/2008 à Brienon sur Armançon, réf 15.7307

M. Jean-Pierre DECHAMBE divorcé, décédé le 09/04/2008 à Auxerre, réf 15.7308

M. Michel Claude BARON divorcé, décédé le 13/01/2014 à Joigny, réf 15.7309

. en date du 07/07/2015, Mme Micheline Paulette LEMAINQUE divorcée JUIGNE, décédée le 25/11/2011 à Sens, réf 15.7315

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur des successions de :

M. Etienne Roger TAVELIN célibataire, décédé le 17/07/2012 à Auxerre, réf 13.5197

M. Alain FAISY divorcé, décédé le 02/12/2013 à SENS, réf 14.6259

M. Daniel Marcel DEVIN célibataire, décédé le 16/12/2009 à Sens, réf 14.6184

Mme Marcelle Annick CHAUVEL veuve HALBERT, décédée le 07/08/2012 à Troyes, réf 14.6252

M. Claude VERDENET veuf, décédé le 15/07/2013 à Coulanges la Vineuse, réf 14.6352

Mme Carmen MAZUE veuve LEVEQUE, décédée le 14/04/2013 à Cheroy, réf 14.6416

Mme Jeanne Yvonne SPARFEL veuve MEAUX, décédée le 08/12/2013 à Auxerre, réf 14.6434

Mme Jeanne Yvonne DUCROT veuve PETIT, décédée le 22/10/2013 à Auxerre, réf 14.6461

Mme Madeleine POIROT veuve ESPARON, décédée le 17/11/2013 à Auxerre, réf 14.6513

M. Georges ROUSSEAU célibataire, décédé le 01/01/2014 à Auxerre, réf 14.6546

M. Jean-Claude BONNET divorcé, décédé le 19/01/2011 à Tonnerre, réf 14.6545

M. Cyrille LACOSTE célibataire, décédé le 22/11/2013 à Montereau Fault Yonne, réf 14.6779

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

AL893015070

➜ NOMINATION

STE BOURREAU IMMOBILIER

Le 16.6.2015, les associés de la société BOURREAU IMMOBILIER , SAS au capital de 1.000 €, siège social Joigny (Yonne) 27, avenue Gambetta, 811 427 384 RCS Sens, ont nommé, pour une durée illimitée, un Directeur général.

Ancienne mention publiée : Directeur général : Néant

Nouvelles mentions : Directeur général : Mme Marie-Madeleine BOURREAU, demeurant à Chamvres (89) 110, route de Paroy.

AL893015016

DALYPLASTIC

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
Siège social : Zone Industrielle, 89330 Saint Julien du Sault
505 850 370 R.C.S. Sens

L'assemblée générale a, en date du 30 juin 2015, constaté la démission de M. Gérard Daly de son mandat de Président et nommé en remplacement, à compter de la même date et pour une durée indéterminée, la société BAMACA, SAS, ayant son siège social La Montapeine, 18240 Santranges (811 446 020 RCS Bourges).

Mention en sera faite au RCS de Sens.

Pour avis

AL893015077

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ROMARION

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
57 Grande Rue 89440 Joux la Ville
793 386 632 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ROMARION a décidé de transférer le siège social du 57 Grande Rue 89440 Joux la Ville au 2 rue Créte 89440 Joux la Ville à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

AL893015046

JCSC BLONDEL

SARL au capital de 8.000 euros
Siège social :
Le Chapître des quatre laps
89340 Champigny
RCS Sens 428.968.689

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2015, il a été décidé de transférer le siège social au 80 Bis rue principale La Chapelle 89340 Champigny à compter du 10 juillet 2015.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL893015071

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SELARL PHARMACIE DU COTTAGE

au capital de 4 000 €,
siège social : rue du Cottage Centre Commercial
89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 490 399 599 :

AGE du 15/07/2015 : réduction du capital de 4 000 € par rachat et annulation de 400 parts sociales sous condition d'absence d'oppositions, et statuts modifiés ; AM : 8 000 €, NM : 4 000 € & démission de Mme Christelle MICHELET, cogérante non remplacée à compter du 31/08/2015. Dépôt légal AUXERRE.

Pour avis Cc.

AL893014978

SCP Laurent TOPIN
Notaires à Maligny (89800)

EARL MICHEL MASSE

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 7 500 €
Siège : 3 rue Saint Jacques
89800 Lignorelles
RCS Auxerre n° 810.259.275

Suivant acte reçu par Me Topin notaire à Maligny (89800) le 8 juillet 2015, le capital social de la société a été porté par suite d'une augmentation de capital en nature de 7500 € à 393500 € et les articles 6, 7, 8 et 18 des statuts ont été modifiés en conséquence. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis et mention Me Topin , notaire

AL893015049

SPFPL MELIN

Société par actions simplifiée
de participations financières
de profession libérale de biologiste médical
au capital de 1 857 391,36 euros
Siège social : 19, rue des Vieilles Etuves
89100 Sens
R.C.S Sens 800 288 359

Aux termes de délibérations en date du 27 juin 2015, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 2.456.344,32 euros, pour le porter de 1 857 391,36 euros à 4 313 735,68 euros, par voie d'apport de 3 926 actions de la société MEDIBIOLAB, au capital de 4 897 980 euros, dont le siège social est à Montargis (45200), 5, boulevard du Chinchon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 330 176 710, par création de 14 649 actions nouvelles d'une valeur nominale de 167, 68 euros chacune, entièrement libérées et attribuées à l'apporteur en rémunération de l'apport, et, constatant que l'augmentation de capital est définitivement réalisée, de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Le capital social est fixé à 4 313 735,68 euros. Il est divisé en 25 726 actions d'une valeur nominale de 167,68 euros chacune. Cette décision fera l'objet d'une inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour avis

AL893015060

SPHERGEN

SARL au capital de 85.500 €
81 dom de Clairis,
89150 Savigny/Clairis
478327893 RCS Sens

Aux termes de l'AGE en date du 11/06/2015, les associés ont décidé de transformer le capital social fixe 85.500 € en capital social variable de 85 500 €, avec un capital minimum de 8 550 €

AL893015071

➜ DÉCLARATION D'ABSENCE

EARL DU CLOS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juillet 2015, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :

Dénomination sociale : EARL DU CLOS.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 7 500 euros.

Siège social : 5 rue Saint Protais - 89500 Dixmont.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 7 500 euros.

Gérant : M. Arnaud Souchet, demeurant à Dixmont (Yonne),

5 rue Saint Protais.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le fondateur.

AL893015009

➜ ADDITIF

SOCIÉTÉ CANO TRAVAUX PUBLICS

Additif à l'annonce légale 892314731 du 05 juin 2015 concernant la Société CANO TRAVAUX PUBLICS :

Par décision de L'Assemblée Générale Mixte en date du 31/03/2015, il a été décidé de ne pas renouveler les Commissaires aux comptes et de ne pas en nommer de nouveaux suite à la transformation de la Société en SARL.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL893015081

➜ RECTIFICATIF

DELTA TAXI

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 10/07/15 pour la société DELTA TAXI il fallait lire **RCS de Sens** et non RCS de Dijon

Pour avis

AL893015035

Dans l'annonce n°AL892914986 parue le 10/07/2015 concernant la société ACTIV'TAXI, il convenait de lire dans l'objet : Transport de voyageurs **par taxis** avec ou sans bagages à titre onéreux

AL893015056

➜ MODIFICATION DE STATUTS

Marie-Pascale CHABAUD
Avocat
35 Rue Louis de Broglie
21000 DIJON

TREMPVER

SAS au capital de 518.592 €
Siège social
89560 Courson les Carrières
RCS Auxerre 428 156 657

L'AGM du 19.06.2015 a transformé, à compter du même jour, la société de Société Anonyme en Société par Actions Simplifiée sans création d'un être moral nouveau et adopté les statuts de la société sous sa nouvelle forme. La dénomination, le capital, l'objet, le siège et la durée de la société ainsi que les dates de l'exercice social demeurent inchangés.

Président : La société JADETOM INVEST, SAS au capital de 5.000 €, siège social 89560 COURSON LES CARRIERES, RCS Auxerre 808 575 310 a été désignée en qualité de Président. Les fonctions d'administrateur de la société TREMPVER INVEST, de Mme Monique ABEL-COINDOZ et de M. Didier ABEL-COINDOZ et de Président du Conseil d'Administration de M. Didier ABEL-COINDOZ ont pris fin le même jour.

Commissaires aux Comptes : La Société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT, Commissaire aux Comptes Titulaire et M. Philippe BRUGNOT, Commissaire aux Comptes Suppléant, sont maintenus en fonctions jusqu'au terme de leur mandat.

Transmission des actions : Les cessions d'actions entre associés sont libres ; Toute cession ou transmission d'actions à un tiers, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées : tout associé peut participer aux assemblées par lui-même ou par mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix

Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre en annexe au R.C.S.

Pour avis - Le Président

AL893014954

GAEC MAISON HAUTE

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun agréé le 7 février 1982
par le Comité d'agrément des GAEC de l'Yonne
Société civile au capital de 190 866,17 euros
Siège social : la Plauderie - 89170 Lavau
323 904 581 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2015 a :

pris acte de la démission de M. Philippe Renoux de ses fonctions de gérant,

nommé M. Guillaume Renoux demeurant à Saint-Privé (Yonne), la Maison Haute aux fonctions de gérant,

décidé de réduire le capital social de 3 066,17 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 187 800 euros,

décidé de proroger la durée du groupement de 78 ans, reportant ainsi son terme au 4 mars 2100,

décidé de transféré le siège social à Saint-Privé (89220), la Maison Haute. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

décidé de modifier la dénomination sociale du groupement qui devient GAEC DE MAISON HAUTE.

Pour avis, la gérance.

AL893015008

SC DU DOMAINE SIMONNET

Société civile
au capital de 24 409,78 euros
Siège social : 9 avenue d'Oberwesel
89800 Chablis
400 717 799 RCS Auxerre

Aux termes du procès verbal en date du 29 juin 2015, l'Assemblée générale mixte a décidé la modification de la dénomination sociale à compter du 29 juin 2015 et de modifier l'article 3 des statuts comme suit :

Article 3 - Dénomination sociale

Ancienne mention :

La Société est dénommée : « SOCIETE CIVILE DU DOMAINE SIMONNET ».

Nouvelle mention :

La Société est dénommée : « SOCIETE CIVILE DU DOMAINE SIMONNET FEBVRE ».

Le reste de l'article reste inchangé

La gérance

AL893015022

FERREIRA

SARL en cours de transformation en SAS
Au capital de 40 000,00 euros
Siège social : 1 C route de Neuilly
89300 Champlay
512 873 308 RCS Sens

Avis de transformation

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2015, la collectivité des associés de la SARL FERREIRA a décidé :

- de réduire le capital social de 24 000,00 € par la réduction de la valeur nominale des parts sociales

- d'augmenter le capital de 64 100,00 €, capital initial de 16 000,00 € pour le porter à 80 100,00 € par la création de 16 025 parts sociales d'une valeur de 4,00 € chacune. Elle a constaté la souscription et la libération des parts.

- d'ajouter à l'objet social de la société les activités suivantes : le terrassement, la charpente, la peinture, la pose de menuiserie, le carrelage, l'isolation extérieure, la plaquisterie et la vente et pose de piscines.

- de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 10 juillet 2015. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société à responsabilité limitée.

Nouvelle mention : société par actions simplifiée.

Administration :

Ancienne mention :

Monsieur Manuel Ferreira, gérant.

Nouvelle mention :

Monsieur Manuel Ferreira, président.

Monsieur Stéphane Chaput, directeur général.

Admission aux assemblées et droit de vote :

Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité de plus de la moitié des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL893015040

GUISARD SARL

au capital de 8 000 euros
Chemin du Prieuré Sixte
89140 Michery
437 965 403 RCS Sens

Par décision du 01/06/2015, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de tous travaux de maçonnerie générale et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL893015042

SCP LAURENT TOPIN
Notaires
89800 Maligny

GAEC DE LA RUE CARILLON

Suivant acte reçu par Me Laurent Topin, notaire à Maligny le 8 juillet 2015, les associés du GAEC DE LA RUE CARILLON, groupement agricole d'exploitation en commun au capital de 12 0000 € dont le siège est à Lignorelles (89800) 15 rue des Carillons, RCS Auxerre n° 410.181.713, ont décidé de réduire le capital de la société par retrait de biens meubles et immeubles attribués à Mr Michel Massé et de le ramener à 60000 €, Mr Michel Massé a démissionné de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 1er avril 2015. Quittance de sa gestion lui a été donnée. Les articles 5, 6, 7 et 16 ont été modifiés.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis et mention, Me Topin.

AL893015048

CLAMARN

SARL au capital de 75 000 euros
3 Quai de la Marine - 89000 Auxerre
338 549 975 RCS Auxerre

Par décision du 25/06/2015, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de salle et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL893015061

A2E

SASU au capital de 3.000€
Siège social : 8 rue de la Maison
Garnier, 77130 Montereau Fault Yonne
797 507 779 RCS de Melun.

Le 01/07/2015, l'associé unique a décidé de :

- transférer le siège social au : 21B

Route de Chaumont, 89340 Champigny

- changer la dénomination sociale qui devient : GG BTP

- étendre l'objet social comme suit :

Tous Corps d'Etat

- nommer président, M. Gurcan Gozupek 4 allée des mesanges, 77130 Montereau Fault Yonne en remplacement de M. Fatih Kesici.

Radiation au RCS de Melun

Ré-immatriculation au RCS de Sens

AL893015062

B G M S

SA au capital de 480.000 €
Siège Social ZA des Vauguillettes
14 rue St Sauveur des Vignes 89100 Sens
410 220 784 RCS Sens

AGO 24.06.2015 : nouveaux Commissaires aux comptes : titulaire Cabinet BDO IDF, 4 boulevard du Mail, 89100 Sens, suppléant : Cabinet DYNA AUDIT, 35 rue de Rome, 75008 PARIS, en remplacement du Cabinet BDO France – ABPR SEINE ET YONNE, et du Cabinet BDO France – ABPR SARL, suite à l'expiration de leurs mandats

AL893015064

A3 MANAGEMENT-I

SAS à capital variable de 5000,00 Euros
45 Avenue Puvis de Chavannes,
92400 Courbevoie
513383422 R.C.S. Nanterre

Par décision en date du 27/06/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 13 Rue des Ormes, 89700 Dannemoine à compter du 27/06/2015.

Présidence : Monsieur Gerard LINDEN, demeurant 45 Avenue Puvis de Chavannes, 92400 Courbevoie

Autres modifications :

- il a été pris acte de la nomination de Monsieur Jean-Charles DUBART, demeurant 13 Rue des Ormes 89700 Dannemoine en qualité de nouveau Président, à compter du 27/06/2015 pour une duréede 6 ans, en remplacement de Monsieur Gerard LINDEN, Président démissionnaire.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre

AL893015078

SODELAL

Société D'Exploitation
des Établissements LAINE-LEVEQUE
SARL au capital de 352 000 €
Siège social : Avenue de Worms
Hôtel Les Clairions
89000 Auxerre
788 114 635 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 17 juillet 2015, a décidé de :

- modifier le régime juridique de la Société pour adopter le régime de la Société par Actions Simplifiée et a constaté de ce fait la fin du mandat de gérant de Monsieur Jean-Jacques MONGIN, à compter de ce jour,

- nommer :

. Monsieur Jean-Jacques MONGIN, en qualité de Président,

. La Société AUDIT PMA - A.P.M.A, domiciliée ZAC d'Epinay - 293 rue de la Farnière – 69400 GLEIZE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

. Madame Laurence FLOURET, domiciliée ZAC d'Epinay - 293 rue de la Farnière – 69400 Gleize, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les dispositions suivantes donnent lieu à publicité :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : SODELAL - Société d'exploitation des établissements LAINE-LEVEQUE

Capital : 352 000 €, divisé en 22 000 actions.

Clause restreignant la libre cession des actions : Les cessions d'actions sont librement cessibles entre actionnaires. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant qu'avec le consentement de la majorité des actionnaires représentant au moins la moitié des actions.

Admission aux assemblées : Peuvent y assister les titulaires d'actions nominatives inscrites en compte sur les livres de la Société. Chaque action donne droit à une voix.

Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis,

AL893015080

COMPERAT CO-PRODUITS PÈRE ET FILS

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
porté à 24 000 euros
Siège social : 26 Rue Bourneil
89000 Auxerre
529 824 153 RCS Auxerre

Avis

L'Assemblée Générale Mixte réunie en date du 15 juillet 2015 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 12 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital Social

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à douze mille euros (12 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euros (24 000 euros)

La collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Mickaël Comperat, demeurant 13 rue du Crot Chabanne - 89250 Seignelay, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, la Gérance.

AL893015085

➜ VENTE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 8 septembre 2015 à 11 H 00
au TGI de Sens (89),
au Palais de Justice,
1 rue du Palais de Justice

une maison à Sommecaise (89)
18 lieudit « Les Fourchans »

de 99 m² environ (hors pièce fermée), comprenant au rez-de-chaussée : entrée avec cuisinette, salle de bain, séjour, pièce fermée de 25 m² environ – à l'étage : palier, chambre,

Sur un terrain cadastré section ZC n° 36 **pour 38 ares 58 centiares**

- Ce bien était inoccupé au 07 mars 2014 (date du 2nd procès-verbal de description)

Mise à prix : 65.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**

Visite sur place le Jeudi 27 août 2015 de 13 H 30 à 14 H 30

AL893015076

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Quétigny (21800) du 12 juin 2015, enregistré à Dijon (Côte d'Or), le 18 juin 2015, Bordereau n°2015/1 501, Case n°1 Extrait 4896,

- La société ABRAX

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 2 bis, impasse Champeau - Zac de l'Europe - 21800 Quétigny,

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le

n° 304 672 546 RCS Dijon

a vendu à

- La société ABRAX

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros,

Dont le siège social est 2 bis, impasse Champeau - Zac de l'Europe - 21800 Quétigny,

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 811 911 114 RCS Dijon,

un fonds de commerce de travaux de dactylographie, secrétariat, duplication par tous moyens, imprimerie, reliure, traductions de textes étrangers en français et de textes français en langues étrangères, achat et vente de reproductions d'art, posters, cartes postales, cartes de

voeux, photographie, réalisation de campagnes publicitaires, marketing, constitution de fichiers d'adresses, vente de ces fichiers, sondages divers, exploité à Quétigny (Côte d'Or), 2 bis, impasse Champeau - Zac de l'Europe, pour lequel la société ABRAX, cédante, est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 304 672 546 RCS Dijon et à

l'INSEE sous le numéro SIREN 304 672 546 00039.

L'entrée en jouissance a été fixée au 15 juin 2015.

La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 65 750 euros, s'appliquant comme suit :

- aux éléments incorporels pour la somme de 10 000 euros

- aux éléments corporels pour la somme de 55 750 euros

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, au Cabinet S.J.B., Société d'Avocats, 43 Rue du Clos - 89000 Auxerre, pour la correspondance.

Pour insertion.

AL893015072

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL FRANEY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 285 0000 euros
Siège social : 8 rue du Château
89310 Moulins-en-Tonnerrois
509 515 714 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2015 a pris acte de la démission de Mme Monique BAUDOIN épouse Franey de ses fonctions de gérant et a nommé M. Mathieu Franey, demeurant à Arc sur Tille (Yonne), 3 impasse des Celtes, aux dites fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL893015010

EARL DES MEURGERS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 26 rue du Ruisseau
89530 Chitry
805 317 781 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2015 a pris acte de la démission, prenant effet le 31 juillet 2015, de M. Marcel Giraudon de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL893015052

DISSOLUTION LIQUIDATION

TASTES

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 rue Ambroise Challe,
Appartement 14, 89000 Aurerre
789 230 646 RCS Auxerre

Avis de dissolution et de nomination des liquidateurs

Aux termes d'une décision de l'associé unique prise en assemblée générale extraordinaire le 30 juin 2015, celui-ci a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

– Monsieur Arnaud Valour, demeurant 4 rue Ambroise Challe, Appartement 14, 89000 Auxerre.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :

4 rue Ambroise Challe, Appartement 14, 89000 Auxerre.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL893014932

EURL LES GRANDS PRÈS

EURL au capital de 20 000euros
Siège social : 3bis rue de milaine
89800 Lignorelles
N° R.C.S. : 535 181 757

Dissolution anticipée de la société
Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 1/11/2014, enregistrée à Lignorelles, le 1/11/2014, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du1/11/2014. Elle a nommé comme liquidateur : M. André Ludovic, demeurant 150 chemin des merisiers 74170 Saint Gervais les Bains

Le siège de la liquidation est fixé au 3bis rue de milaine 89800 Lignorelles . C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Les formalités seront effectuées au R.C.S. de 535 181 757

Le liquidateur.

AL893014976

SARL SCP SECURITE

Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 B Che Des Liards
89400 Epineau les Voves
RCS Sens : 805 035 219

Avis de clôture de liquidation

Aux termes de l'assemblée générale en date du 01 juillet 2015, les associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation ;

- déchargé Mlle Kelani Rafiatou Adouni de son mandat de liquidateur ;

- donné à ce dernier quitus de sa gestion ;

- ont constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Sens

Pour avis et mention,

Mlle KELANI Rafiatou Adouni Liquidateur

AL893014984

T.Y.M.M.I.

SARL en liquidation au capital de 10 000 euros
10 Rue des Petits Prés, 89100 St Denis
489 005 686 RCS Sens

L'AGE le 31/03/2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Thierry YE, demeurant 10 Rue des Petits Prés, 89100 St Denis, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10 Rue des Petits Prés 89100 St Densi. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.

AL893015043

T.Y.M.M.I.

SARL en liquidation
Au capital de 10 000 euros
10 Rue des Petits Prés, 89100 St Denis
489 005 686 RCS Sens

L'AG 31/03/2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Thierry YE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au RCS

AL893015044

AVIS DE CONSTITUTION

SCI ISAAR

Par acte SSP du 30/06/2015 il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI ISAAR

Siège social : 4 rue des Bois de Gaudry 89140 Saint Serotin

Objet social : l'acquisition d'immeubles

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 €

Gérance :

Isabelle COHEN - 4 rue des Bois de Gaudry – 89140 Saint Serotin

Arnaud COHEN - 4 rue des Bois de Gaudry 89140 Saint Serotin

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions entre associés, conjoints, ascendants et descendants, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales dans tous les autres cas.

Immatriculation au RCS de Sens.

AL893015045

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15 juillet 2015, il a été constitué une Société Civile :

Dénomination : KIRI,

Siège : 10 promenade de l'ouest, Véron (Yonne),

Objet : Détention et utilisation de tout type de biens meubles,

Durée : 99 ans,

Capital : 50 euros,

Gérance : Anne Dixon, demeurant 149 Winthorpe Road, Newark, NG24 2AN, Nottinghamshire (Royaume Uni),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au RCS de Sens.

AL893015050

CTE CONSULTING

Avis est donné de la constitution d'une Société suivant statuts constitutifs en date du 08 juillet 2015 présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CTE CONSULTING

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Siège social : Rue du Petit Coudroy 89340 Champigny sur Yonne

Objet : négoce en France et à l'International - La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères.

L'organisation, l'animation de groupes, par l'apport direct en conseils, mais également par l'assistance tant d'un point commercial qu'industriel visant à favoriser le développement des filiales et participations du groupe.

Le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée : 99 années

Capital : 1 530 000 (un million cinq cent trente mille) euros

Gérance : Vasco Goncalves Baptista demeurant 52 rue d'Ormession 77140 Saint Pierre Les Nemours

Immatriculation au RCS de Sens

Pour avis

AL893015053

STEELYRAV

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AUXERRE (Yonne) du 15 juillet 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : STEELYRAV

Siège : 13 Rue du Colonel Rozanoff 89000 Auxerre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : Enseignement, animation, encadrement d'activités physiques et sportives ; fitness, musculation, cardio-training ; vente de boissons et de nutritions sportives ; garderie.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Florent RAVENEAU, demeurant 3 rue d'Auxerre 89250 Seignelay

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre

Pour avis

Le Président.

AL893015055

EARL DE SALCY

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2015, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : EARL DE SALCY.

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application.

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 7 500 euros.

Siège social : Chemin des Pêcheurs - 89100 Sens.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apports en numéraire d'un montant de 7 500 euros.

Gérant : Mme Mathilde Lemaître, demeurant à Maillot (Yonne), 16 Grande rue.

Cessions de parts : Les cessions de parts entre associés sont libres lorsque la société a deux associés. Toutes les autres cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL893015065

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 7 juillet 2015, à Mézilles, il a été institué une Société Coopérative Artisanale à Responsabilité Limitée et à capital variable présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LABRICOOP

Capital initial : 12 000 euros composé de 1 200 parts sociales de numéraire intégralement libérées

le capital social est susceptible d'augmentation par des versements successifs des associés ou l'admission d'associés nouveaux et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués mais ne peut être réduit au-dessous de la somme de 12 000 euros

Siège social : Mézilles (89130), lieudit «Les Chaumes»

Objet social : faciliter à ses membres l'exercice de leur activité professionnelle par la recherche, la négociation, la prise de commandes et de marchés de travaux ou fournitures auprès de tous clients, pour les faire exécuter par ses sociétaires artisans

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérants : M. Nicolas Boussereau, demeurant à Mézilles (89130), lieudit les Chaumes, M. Vincent Montagnier, demeurant à Les Bordes (89500), 5 rue Tournecul et M. Sébastien Salin, demeurant à Bléneau (89220), La Forge.

La Société sera immatriculée au RCS d'Auxerre

La Gérance

AL893015066

LE SOMMELIER GOURMAND

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Tonnerre (Yonne) du 16 juillet 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LE SOMMELIER GOURMAND

Siège : 11 rue de l'Hôtel de Ville 89700 Tonnerre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : Cave à vins toute région ; accessoires autour du vin ; cours de dégustation, petite restauration ; oenotourisme, circuits sur ce thème ; vente de produits régionaux et articles cadeaux.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Patrice VIDALLER, demeurant 2 rue des Carons 89700 Béru

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés

d'Auxerre.

Pour avis,

Le Président.

AL893015067

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Chevannes (89240) du 1er juin 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI ALLEE DES QUATRE VENTS,

Forme : Société civile immobilière,

Capital : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,

Siège social : 1 Allée des quatre vents, 89240 Chevannes,

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location, mise à disposition gratuite, revente ou autrement des biens et droits immobiliers qui seront apportés à la société, construits ou acquis par elle au cours de la vie sociale ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ;

Durée : 99 ans,

Gérance : Monsieur Patrick Salamolard, demeurant 1 Allée des quatre vents, 89240 Chevannes,

Agrément : toute cession et transmission de parts, autre qu'entre associés, est soumise à l'agrément de la collectivité des associés,

Immatriculation : RCS d'Auxerre.

Pour avis

AL893015075

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

CHEDOZ FABIEN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 La Sauvin
89480 Etais La Sauvin

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Etais La Sauvin du 19 juin 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CHEDOZ FABIEN

Siège social : 10 La Sauvin, 89480 Etais La Sauvin

Objet social : le ramonage des cheminées, le nettoyage des âtres, des fourneaux, des incinérateurs, des chaudières, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation des fumées, la peinture intérieure et extérieure, toutes prestations de petit bricolage.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Fabien CHEDOZ, demeurant 10 La Sauvin 89480 Etais La Sauvin Monsieur Claude SOULIERS, demeurant 9 route d'Entrains 89480 Etais La Sauvin Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL893015083



Tous les papiers se recyclent, alors trions-les tous.

Il y a des gestes simples qui sont des gestes forts.

La presse écrite s'engage pour le recyclage des papiers avec Ecofolio.

ecofolio

LOISIRS Les sites de locations courte durée entre particuliers se sont fortement développés ces dernières années. Une solution supplémentaire à côté de l'hôtel et de la chambre d'hôte.

Locations de vacances entre particuliers : en plein boom

Un appartement au cœur de la ville, un studio au bord de la mer, une maison à la montagne : les logements sont nombreux et la location de particulier à particulier se développe avec les sites Internet dédiés. Une option qui peut s'avérer très intéressante pour voir une ville ou un lieu touristique autrement, loin des chambres standardisées des hôtels.

Airbnb, Abritel, Homelidays… Les sites de locations de vacances entre particuliers ne manquent pas. Leur principe est identique : mettre en relation des propriétaires qui ont envie de louer un bien occasionnellement et pour une durée courte et des locataires qui ont besoin d'un studio ou d'une maison pour 2 jours ou 1 mois.


MYRIAM TRICOCI

Pour les vacances, les locations entre particuliers peuvent être une option intéressante, si l'on respecte certaines précautions.

Les sites qui proposent ce type d'annonces fonctionnent selon des modèles un peu différents. Certains mettent seulement des annonces en lignes puis propriétaires et locataires entrent en contact. D'autres proposent une plate-forme de paiement et une sécurité pour le locataire et le propriétaire : ils sont assurés en cas de dégradation ou d'annulation. Ce qui a un coût pour le propriétaire, mais aussi pour le locataire (frais de réservation, de dossier…), mais évite parfois les déconvenues.

Les bases à connaître

Dans tous les cas, il faut être vigilant lorsqu'on loue par ce biais. Et commencer par obtenir un contrat de location saisonnière. Sur ce document le nom du prestataire ainsi que ses coordonnées téléphoniques et son adresse doivent impérativement apparaître. Il doit être accompagné d'un descriptif des lieux, qui engage le loueur.

Le contrat doit également préciser le prix, la durée de la location, les charges, les conditions de paiement de la location (dont l'acompte ou les arrhes), les conditions d'annulation, le montant du dépôt de garantie éventuel et les conditions de sa restitution, le montant prévisionnel de la taxe de séjour. Il faut savoir que le contrat peut mentionner le nombre maximum d'occupants autorisé. On peut également vérifier la localisation du bien sur Google map pour voir si l'appartement est vraiment en centre-ville ou si la piscine promise existe.

Payer en sécurité

Il faut également savoir qu'aucune somme d'argent ne peut être réclamée plus de 6 mois avant la location. Arrhes, acomptes et dépôts de garanties ne peuvent pas être supérieurs à 25 % du prix de la location et le solde n'est pas exigible plus d'un mois avant la location. Il ne faut pas hésiter à téléphoner, à regarder des types de biens identiques pour se faire une idée des prix moyens du lieu où l'on souhaite réserver et ne pas payer avant de recevoir son contrat. On doit également se méfier de paiement via mandat-cash ou d'un propriétaire qui ne répond pas au téléphone.

Enfin, les plates-formes de type « communautaire » comme Airbnb, par exemple, permettent aux locataires de donner leur avis sur la location choisie et les propriétaires notent leurs locataires… un moyen comme un autre de sécuriser la relation.

MYRIAM TRICOCI

ATTENTION A L'ASSURANCE

Selon l'Institut national de la consommation (INC), dans le cadre d'une location de vacances entre particuliers, le locataire est *« présumé responsable en cas d'incendie ou de dégât des eaux, même s'il ne réside que quelques jours dans un logement ».*

Pour être tranquille, il suffit de vérifier dans son contrat d'assurance que le risque est bien couvert. En principe, l'assurance de la résidence principale comporte une garantie dite « villégiature » qui couvre ce risque. Il est, néanmoins, intéressant de vérifier également l'étendue et le montant de la garantie. Attention, si cette clause de « villégiature » n'apparaît pas dans le contrat, il faut souscrire soit une extension de l'assurance sous une assurance spécifique pour être couvert et respecter la loi. En effet, selon l'INC, *« la souscription d'une assurance par le propriétaire ne vous dispense pas de vous garantir : à moins que cette assurance ne comporte une clause de « renonciation à recours », la compagnie pourrait se retourner contre vous en cas d'incendie ».*

coin cuisine

Seiche au nombril de Vénus

Préparation : 15 minutes
Cuisson : 20 minutes

Réalisation

Laver les blancs de seiche et les couper en lamelles fines de 2 ou 3 centimètres.
Émincer et rincer le fenouil.
Émincer l'oignon rouge.
Prélever le zeste du citron et presser le jus.
Laver le basilic.
Laver les feuilles d'ombilic (nombril de Vénus) et les émincer.
Dans une poêle, faire revenir les blancs de seiche avec le fenouil dans l'huile d'olive pendant vingt minutes à feu doux.
À mi-cuisson, ajouter l'oignon et le jus de citron.
Saler et poivrer. Servir en ajoutant les olives et le zeste de citron et les feuilles de basilic fraîches.

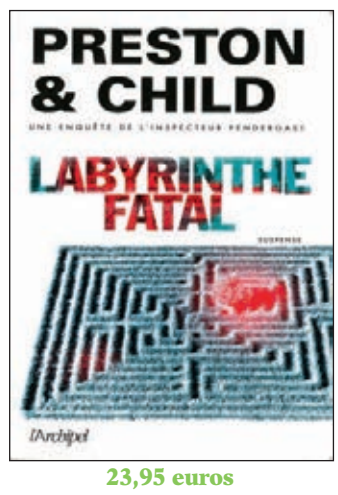
Recette créée par Amandine Geers pour un livre intitulé « Je cuisine les plantes sauvages » mis en photos par Olivier Degorce, paru aux éditions Terre Vivante (www.terrevivante.org).


OLIVIER DEGORCE

vient de paraître

Labyrinthe fatal

« Labyrinthe fatal. Une enquête de l'inspecteur Pendergast » est un livre de suspense écrit par Douglas Preston et Lincoln Child paru aux éditions L'Archipel (www.editionsarchipel.com).



23,95 euros

Le célèbre et si particulier inspecteur du FBI est de retour avec ses compagnons d'action habituels (Constance sa protégée, d'Agosta l'inspecteur de la police de New-York) pour se retrouver aux prises avec les fantômes de sa vie de famille. Cette fois, ils prennent la forme d'un cadavre déposé sur le pas de sa résidence new-yorkaise qui n'est autre que celui de son fils. Un fils qui haïssait son père au point de vouloir le faire disparaître. Entre désert en Californie, favela brésilienne et entreprise top secret en contrat avec la défense américaine, l'enquête est menée à un train d'enfer avec force rebondissements, y compris un flic ripou et un meurtrier difficile à identifier car ayant subi des opérations de chirurgie esthétique modifiant complètement son apparence. Il y est aussi question d'un elixir-poison et de son antidote à base de plantes quasi disparues de la surface de la terre. Le dénouement acide se passe entre muséum avec ses dédales de couloirs et jardin botanique. **T. MICHEL**

la p'tite graine

la page interdite aux grands

C'est quoi la différence entre le foin et la paille ?

Pour nourrir les animaux, les éleveurs leur donnent souvent du foin. Et pour qu'ils soient confortablement installés, ils leur confectionnent des litières de paille. Le foin, la paille, ça se ressemble mais ce n'est pas pareil !



Le foin est indispensable au bon fonctionnement de l'appareil digestif des ruminants. Photo NB

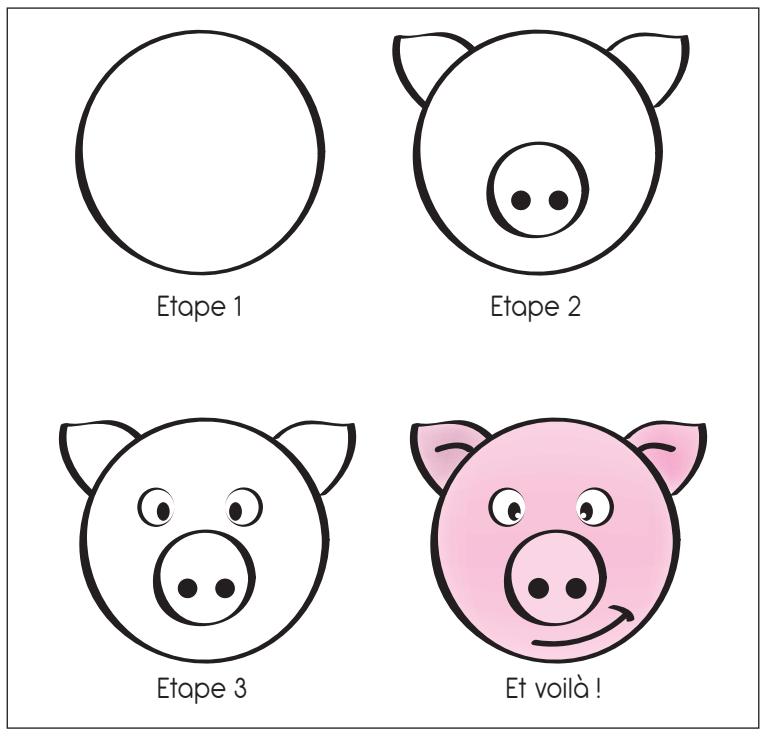
Le foin et la paille font partie du quotidien des animaux de la ferme. Mais quelle est la différence ? Déjà, ils ne sont pas fabriqués avec les mêmes plantes. La paille, c'est ce qui reste une fois que la moissonneuse-batteuse a récolté les grains d'une céréale. Derrière elle, elle laisse les tiges et l'épi vidé de ses grains. On les laisse sécher au champ et ensuite une machine, une presse, rassemble tout ça sous forme de balles rondes ou carrées. La paille n'est pas très bonne à manger pour les animaux. Elle est riche en molécules qu'on appelle cellulose et lignine. Ces molécules servent à rendre la tige solide malgré sa finesse. Mais la cellulose et la lignine ne sont vraiment pas très faciles à digérer ! Du coup, la paille est surtout utilisée comme litière : elle crée un matelas confortable pour les animaux, absorbe leurs déjections et évite qu'ils se salissent trop. L'éleveur doit régulièrement enlever la paille souillée et en remettre de la propre.

« Le foin, c'est de l'herbe séchée »

Le foin, c'est de l'herbe séchée. Cette herbe a été récoltée dans un pré. L'herbe c'est un mot simple qui cache quelque chose de plus compliqué. Parce que dans l'herbe, il y a souvent de nombreuses espèces, toutes différentes, mais qui font généralement beaucoup de feuilles. Ces feuilles contiennent moins de cellulose et de lignine que les tiges des céréales. Elles sont donc beaucoup plus digestes. Et puis il y a des fleurs, qui donnent un bon goût au foin. Du coup, les animaux en mangent avec plaisir, c'est même un ingrédient indispensable au bon fonctionnement de l'appareil digestif des ruminants.

Bérengère de Butler

Bravo l'artiste • Apprends à dessiner un cochon

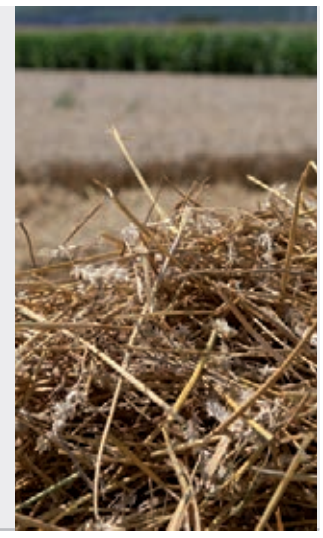


Le truc de la semaine

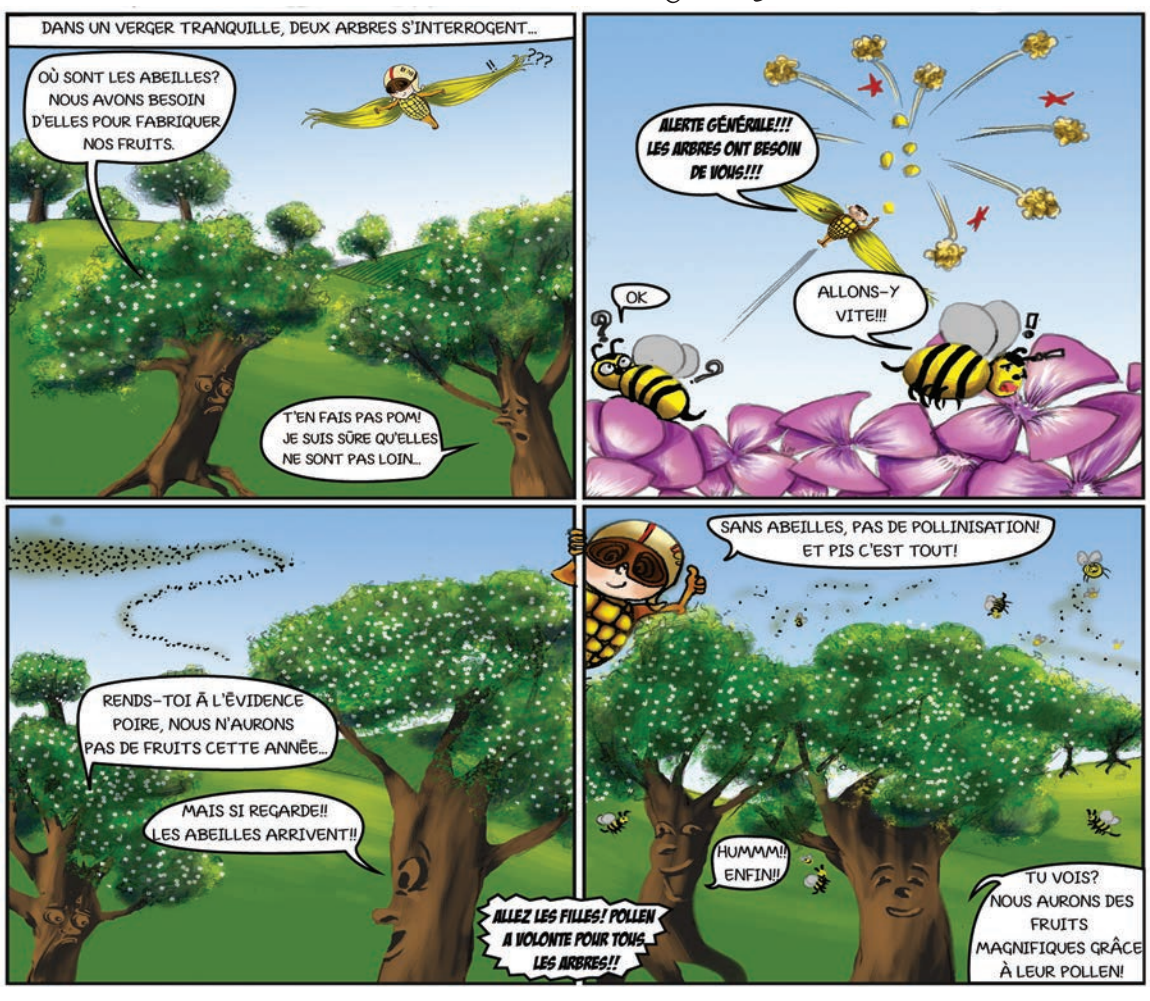
Herbe ou foin ?

À toi de jouer : sauras-tu distinguer le foin de la paille ?

- La paille c'est des tiges assez larges, creuses et souvent aplaties. Elles sont jaunes, brillantes avec un petit duvet blanc à l'intérieur. Au toucher la paille pique un peu !
- Le foin c'est des tiges fines avec des petites feuilles plates qui vont du vert au brun. Parfois, on peut trouver des épis ou des fleurs. Au toucher, le foin est assez doux. Et ça sent bon !



Les Campagnons ! • Magic z'abeilles



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

La fraise

La fraise existe naturellement en France sous forme de fraise des bois.



- Le mariage avec des fraises venues d'Amérique va permettre, vers 1750, de croiser les deux espèces et d'obtenir des variétés hybrides de qualité gustative et de grosseur supérieures.
- Il en existe près de 2500 variétés aujourd'hui.
- Sensible aux maladies et ravageurs, il faut associer sa culture avec des oignons ou de l'ail à proximité qui l'aideront à se protéger contre la pourriture et les virus.

La durée de vie d'un fraisier n'excède pas 10 ans et il est préférable de le remplacer au bout de 5 ans, car après il dépérit.

La p'tite blague...

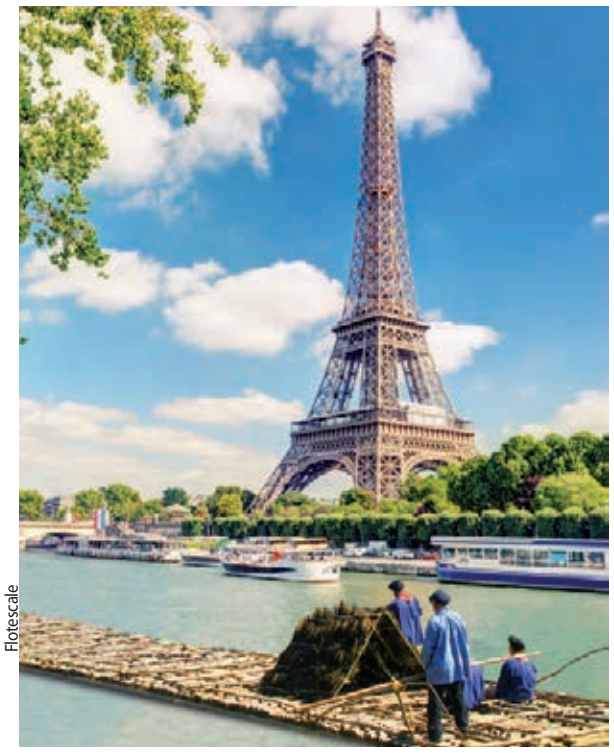
Que fait une fraise sur un cheval ?
Tagada, tagada, tagada...

Tradition

Un train pour l'histoire

L'association Flotescale vient de réussir son pari de conduire un train de bois depuis Clamecy, jusqu'aux bords de Seine. Renouant avec une tradition morvandelle qui a alimenté Paris en bois de chauffage pendant plus de trois siècles.





Flotescale

Rencontre historique le 5 juillet dernier, avec la Dame de fer, qui n'était pas encore née à l'époque du flottage de bois.

Revêtu de la «biaude» morvandelle, Bernard Claire et ses deux «matelots» coiffés de leur casquette traditionnelle.

Beaucoup de monde sur les quais pour accueillir les aventuriers, lors de leur escale auxerroise



Flotescale

Un parcours de plus de 250 km, que l'on accomplissait à l'époque en 11 jours en moyenne.



Il n'y a point de génie sans un grain de folie» Nul doute qu'Aristote aurait apprécié à sa juste valeur le pari fou que vient de vivre la bande de passionnés réunis au sein de l'association nivernaise Flotescale. Née en 2011, elle s'est donnée pour objectif de contribuer au développement touristique du pays des flotteurs, en organisant des manifestations valorisant le passé patrimonial de Clamecy et sa région. Dernière en date et sans doute la plus spectaculaire : remonter les eaux de l'Yonne puis de la Seine, à bord d'un train de bois long de 72 mètres, réplique de ceux qui ont alimenté la capitale en bois de chauffage de 1550 jusqu'au milieu du 19e siècle. Une reconstitution historique, entamée le 6 juin à Clamecy et qui s'est achevée le 5 juillet dernier, avec la traversée de Paris par le train de bois jusqu'au port de Boulogne. Du jamais vu depuis 1877, année du dernier convoi à quitter la Cité des flotteurs pour la capitale.

C'est le 20 avril 1547, qu'a accosté le premier train de bois en provenance de Châtel-Censoir. Réservées à la chasse, les forêts royales étaient alors inexploitables et le *«bois de chauffe»*, seul combustible connu, manquait cruellement aux Parisiens. Les forêts morvandelles constituaient une réserve sans pareil, avec l'avantage d'être reliées à la capitale par deux rivières, l'Yonne et la Seine, et leur réseau d'affluents. Le début d'une aventure qui a duré plus de trois siècles et a connu son apogée au début du 19e siècle, lorsque plus de 700 000 stères de bois arrivaient annuellement jusqu'à Paris.

Des trains de 150 tonnes guidés par 2 hommes seulement

Le voyage était loin de ressembler à un long fleuve tranquille… Coupés à l'hiver, les bois étaient revendus à la Toussaint suivante, où on les martelait de la marque de leur propriétaire. Des bûches de 3 pieds 6 pouces (1,14 m), acheminées jusqu'à Clamecy via les ruisseaux du Morvan et la rivière Yonne ou jusqu'à Vermenton, par la Cure. Conduites et surveillées par les *«poules d'eau»,* surnom donné aux hommes qui, armés de leur picot, empêchaient les bouchons de se former. Dûment triées et empilées, elles étaient entreposées à Clamecy où étaient construits les trains de bois. Des radeaux longs dans un premier temps de 36 m, accouplés bout à bout aux environs d'Auxerre, pour constituer au final un train de 72 m, avec 200 stères de bois, qu'il allait falloir acheminer à bon port sur plus de 250 km. Un périple accompli en moyenne en 11 jours. Avec à la manœuvre, 2 hommes seulement, équipés de simples perches, pour 150 tonnes transportées ! Le flottage de bois de chauffage était spécifique à la région, raconte Bernard Claire, de l'association Flotescale : *« tous les autres étaient des bois d'œuvre, à l'image des bois d'épicéas, que l'on conduisait à partir de la Loue, jusqu'à Toulon, pour y faire des mâts de bateau…»* Le dernier train quittera Clamecy en 1877 et le flottage de bûches perdues cessera en 1923 : *«l'arrivée du chemin de fer et le canal du Nivernais, inauguré en 1841, ont concurrencé l'activité, mais c'est surtout l'arrivée de nouveaux combustibles pour chauffer les foyers et les fours, comme le charbon, qui ont signé son arrêt de mort…»*

De Paris à Clamecy à pied, en 4 jours

L'équipe de Flotescale, aidée par six jeunes dans le cadre du service civique, a renoué avec l'aventure, trois semaines durant. Un périple rythmé par une quinzaine d'escales, où à chaque ville étape, étaient organisées expositions et animations. Le risque en moins, la sécurité en plus : *«pas moins de sept demandes d'autorisation en préfecture ont été déposées…»* Avec parfois des exigences surprenantes : *«comme lorsqu'on nous a demandé de rajouter une échelle de corde pour remonter à bord en cas de chute ! A moins de la lester, difficile à installer !»* Quant à l'arrivée sur Paris, très réglementée elle aussi : *«nous avons réussi à obtenir un créneau exceptionnel de 8 h à 10 h, juste avant la mise en route des bateaux-mouches…»* Une traversée de la capitale qui ponctue une aventure humaine et un travail de mémoire de près de cinq ans. La réalisation d'un rêve pour cette bande de passionnés qui ont su porter haut et fort les couleurs du Morvan Nivernais. Seul accro à l'histoire, le retour des compères à leur point de départ : *«à l'époque, les flotteurs redescendaient à pied à Clamecy en quatre jours, en faisant étape à Saint-Mammès, Joigny et Auxerre, à raison de 50 km par jour…»* Les mauvaises langues racontent même que chemin faisant, au gré des estaminets et tavernes rencontrés, leur paie fondait comme bûche dans la cheminée… Une bûche du Morvan bien sûr !

DOMINIQUE BERNERD



Adieu Auxerre… Direction Paris !